

Le livre blanc du gouvernement fédéral sur les droits de l'homme

Une charte qui consacrerait la suprématie de la constitution

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement fédéral va proposer aux provinces la semaine prochaine de se joindre à lui pour protéger les droits fondamentaux de tous les Canadiens en insérant dans la constitution du pays une charte des droits qui mettrait à l'abri de l'arbitraire les organes législatifs eux-mêmes, les droits politiques, les droits juridiques, les droits égalitaires et les droits linguistiques de tous les citoyens du pays.

Reconnaissant les difficultés que provoquerait la protection par la charte des droits économiques, le gouvernement fédéral suggère aux provinces de remettre à plus tard cette partie du projet.

La reconnaissance des droits linguistiques et leur insertion dans la constitution canadienne dans la ligne de

pensée de la commission Laurendeau-Dunton constituera vraisemblablement une mise à l'épreuve très sérieuse de la volonté des provinces d'assurer la survie du pays.

Cela pourrait être le début d'une importante évolution de la fédération canadienne.

Mais le projet comporte également une véritable révolution. En consacrant la suprématie de la constitution sur les organes législatifs, il

renverse le très vieux principe de la suprématie des parlements dont les professeurs de sciences politiques disaient qu'elle est telle, qu'à toutes fins pratiques le parlement britannique peut changer un homme en femme!!!

L'adoption du projet gouvernemental rendrait périmée la déclaration statutaire des droits de l'homme adoptée par le parlement sous le leadership de John Diefenbaker, en 1960.

Dans le document rendu public hier le gouvernement divise les droits qu'il veut protéger en deux catégories:

- 1- Les droits politiques et juridiques qui ne nécessiteraient aucune législation;
- 2- Les droits égalitaires et linguistiques qui devront faire l'objet de législation par les provinces.

Le gouvernement fédéral estime que son approche est infiniment souple.

Ainsi, les deux ordres de gouvernement pourraient s'entendre pour proclamer des lois maintenant les droits politiques et juridiques.

Ils peuvent s'entendre pour proclamer des lois maintenant les droits juridiques, politiques, égalitaires et linguistiques des Canadiens, chacune des provinces ne "ratifiant" la déclaration que lorsqu'elle aura légiféré en matière de droits égalitaires et linguistiques.

Même s'il n'y a pas unanimité, le gouvernement fédéral et certaines provinces pourraient proclamer avec l'assentiment de Westminster une déclaration qui ne lierait pas les provinces qui n'ont pas donné leur accord.

Enfin, qu'il suffise de dire que les possibilités sont multiples, et qu'on n'exclut même pas la possibilité qu'au tout début, la déclaration ne porte que sur les droits politiques et qu'elle soit complétée à mesure que les provinces se mettront d'accord.

C'est aux droits linguistiques qu'OTTAWA paraît accorder le plus d'importance pour deux raisons:

- 1- La discussion à cet égard permettra d'établir quelle est en vérité la sincérité des provinces et jusqu'où peut aller leur volonté de préserver l'avenir du Canada.
- 2- Elle permettra également d'établir que le gouvernement fédéral aussi parle au nom des Canadiens français ce qui est un des points fondamentaux.

taux de la pensée du ministre de la justice.

On a indiqué, hier, à Ottawa que le gouvernement fédéral entend aborder en premier lieu la question des droits linguistiques, et selon l'humour des provinces, elle sera abordée ou bien dans ses relations avec la reconnaissance des droits de l'homme, ou bien dans ses relations avec les amendements à apporter aux articles de la constitution qui mentionnent la commission Laurendeau-Dunton.

Le document remis, hier, aux journalistes et déposé à la chambre ne comporte pas de texte précis de la déclaration des droits de l'homme; il énumère seulement quels droits seraient protégés et comment ils le sont à l'heure actuelle par les lois et les jugements de cour.

On a indiqué, hier, que la présentation est ainsi faite pour des raisons de tactique, que le gouvernement fédéral ne voulait pas, avec un texte précis, donner prise à des discussions sur les virgules ou des imprécisions de mot; c'est donc d'une discussion plutôt générale et portant sur les principes qu'il s'agit.

Le livre blanc sur la charte contient un chapitre sur l'émergence de cette notion de droits des individus. Il fait ensuite état des avantages et

Voir page 7: Une charte

Sans opposer un NON définitif

Réserves et objections à Québec

Le livre blanc sur le projet de Déclaration constitutionnelle des droits, déposé hier aux Communes, se heurte aux réserves et aux objections du Québec, si nombreuses et, dans certains cas, si profondes qu'elles équivalent presque, du moins pour l'instant, à un refus. Mais le style très court et la simplicité de la déclaration du gouvernement de M. Johnson, la souplesse et le souci manifesté de bonne volonté dont elle est empreinte n'indiquent nul part que le Québec oppose un NON définitif au projet déposé en Chambre sous la responsabilité de M. Pierre Elliott Trudeau.

(On trouvera le texte intégral de la déclaration du Québec à la page 5).

Après avoir rappelé que le Québec se préoccupe depuis longtemps déjà de la question des droits de l'homme, souligné que le droit civil offre déjà "un instrument de protection dont on ne mesurait peut-être pas toute l'importance et l'efficacité", évoque deux récentes lois adoptées par l'Assemblée législative contre la discrimination dans les établissements et dans l'emploi, le document précise que le gouvernement a l'intention de soumettre à la Législature un projet de déclarations des

droits civils mis au point par l'Office de révision du code civil.

En outre, souligne la Déclaration du Québec, le gouvernement s'est engagé à faire adopter prochainement par la Chambre une Charte québécoise des droits de l'homme et à instituer la fonction de protecteur du peuple.

Le gouvernement de M. Johnson met en garde contre une Déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, notamment en raison des difficultés que soulèvent les sanctions dont on veut l'assortir. Il faut ici distinguer entre une Déclaration des droits de

l'homme adoptée par les pays membres des Nations unies et une Déclaration des droits inscrite dans la constitution d'un pays.

Dans le premier cas, la mise en œuvre n'est assurée sur le plan international que par des dispositions "plutôt timides". "Au contraire, un texte constitutionnel voté par l'autorité légitime d'un Etat est susceptible d'être sanctionné très rapidement par les tribunaux alors que l'opinion publique peut ne pas être encore suffisamment sensibilisée aux problèmes et qu'un commencement de tradition favorable

Voir page 7: Québec

La conférence constitutionnelle

2

A l'ordre du jour: droits de l'homme, bilinguisme et disparités régionales

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Dans les grands organismes internationaux, il arrive que l'établissement de l'ordre du jour d'une réunion donne lieu à d'âpres débats qui sont souvent la mesure du succès ou de l'échec ultérieur de la rencontre.

Cela est peut-être même arrivé dans les échanges confidentiels qui ont préparé l'une ou l'autre des conférences fédérales-provinciales qui se sont succédé au pays au cours des dernières années.

Mais ce ne serait pas le cas cette fois-ci.

L'ordre du jour de la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine est tout ce qu'il y a de plus simple, et autant que l'on sache il n'a pas fait l'objet de grandes difficultés dans les négociations entre gouvernements.

Il paraissait acquis dès le lendemain du fameux discours du ministre de la justice à Québec sur la réforme constitutionnelle en septembre dernier, que la question de la charte canadienne des droits de l'homme constituerait l'un des postes les plus importants de cet ordre du jour.

Plus tard le premier ministre Pearson ne fut que trop heureux de pouvoir verser au dossier de la conférence, tout le premier volume et surtout, les recommandations initiales du rapport de la commission Laurendeau-Dunton.

Le premier volume devait ainsi le second poste de l'ordre du jour.

M. Pearson avait invité les provinces à ajouter à ce programme de travail tout autre sujet qu'elles auraient le goût de discuter en rapport avec la crise constitutionnelle et politique du Canada.

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. George Smith, fit ajouter la question des disparités économiques régionales, une préoccupation constante des chefs de gouvernement des provinces atlantiques, et l'une des sources, selon certains hommes politiques canadiens, du mécontentement qui a créé la crise de l'unité canadienne.

Tels sont donc pour l'instant les trois sujets principaux

autour desquels graveront les discussions qui commenceront lundi prochain, la déclaration des droits de l'homme, la mise en œuvre des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton, la nécessité de réduire les disparités économiques régionales.

La charte canadienne des droits de l'homme

Dans tout ce que les porte-parole du gouvernement ont dit ou écrit au sujet de leur projet d'insérer dans la constitution canadienne une charte des droits de l'homme, on distingue trois motivations principales:

L'une est d'ordre philosophique; soustraire la protection des droits fondamentaux à l'arbitraire des législatures pour la confier à la souveraineté populaire qui se traduit dans la suprématie de la constitution.

L'autre est d'ordre politique; vérifier dans quelle mesure les provinces sont vraiment disposées à modifier la constitution en jugeant leurs attitudes sur ce qui devrait être considéré par elles comme l'essentiel; la protection des droits des individus à travers tout le pays.

La dernière est d'ordre technique en ce sens que le gouvernement estime que l'insertion d'une déclaration des droits dans la constitution est logiquement et chronologiquement la façon la plus simple de provoquer une révision de la constitution.

De l'organe législatif à la souveraineté populaire

Dans l'état actuel des choses, il existe au Canada cinq déclarations des droits de l'homme; celle du gouvernement fédéral qui date de 1960 et que l'on doit à John Diefenbaker, puis celles des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse.

Ces documents sont à plusieurs points de vue différents. Mais ils ont tous une caractéristique commune; ils font partie du droit statutaire et peuvent être révoqués par n'importe quelle loi de ces organismes législatifs.

Ce fait même explique en partie que ces lois n'aient pas reçu des cours de justice l'interprétation la plus large qu'on aurait souhaitée.

Il s'agit donc, selon le discours prononcé par M. Trudeau devant le barreau en septembre, de proclamer "une déclaration qui offrirait la garantie des libertés essentielles des citoyens devant les interventions soit fédérales, soit provinciales, et qui aurait un tel degré d'immuabilité que ni le parlement ni les législatures ne pourraient en modifier les dispositions par le procédé ordinaire des amendements législatifs.

Cet objectif est d'autant plus souhaitable, selon le ministre, que "les limites ne sont pas sûres de la compétence soit du parlement, soit des législatures, à assurer la protection des droits de l'homme. Nous aurons à faire face à cette incertitude aussi long-

Voir page 2: Ordre du jour



Pierre Elliott Trudeau

Mandats d'arrestation contre le maire Bergeron, de St-Michel, l'échevin Constantineau et un entrepreneur

Un pot-de-vin de \$86,000

par Gilles Lesage

Le juge Gérard P. Laganière a émis en fin de soirée hier un mandat d'arrestation contre le maire Maurice Bergeron, de Ville Saint-Michel, ainsi que contre l'échevin Maurice Constantineau et l'entrepreneur Gilles Longpré.

Le trio est accusé d'avoir, entre le 9 février 1965 et le 30 janvier 1968, conspiré pour organiser un système de pot-de-vin de \$86,000 à l'occasion de la construction de l'aréna municipal appelé Maurice Bergeron. En vertu du système \$20,000 auraient été versés au maire et \$11,000 à chacun des six échevins. Selon la plainte, Luc Goineau, Louis Patenaude, Gérard Caron, Roland Larivière, Wilfrid Rochon, Jean Lagacé, et autres personnes jusqu'ici inconnues seraient aussi parties à la conspiration.

Les trois hommes sont de plus accusés d'avoir complété pour organiser ce système lors de la demande de soumissions de \$1,120,124. Luc Goineau, Gervais Lauzier et autres personnes jusqu'ici inconnues seraient aussi parties à ce complot.

Le maire est de plus soupçonné d'avoir accepté le pot-de-vin de \$20,000 de Gilles Longpré ou de l'une des entreprises que ce dernier dirige.

Deux autres plaintes de pot-de-vin de \$50 chacun ont également été portées contre le maire Bergeron.

Quant à l'échevin Constantineau, on l'accuse d'avoir accepté un pot-de-vin de \$20,000.

Au terme de la préenquête qu'il a menée au cours des cinq derniers jours, le juge

Laganière a d'autre part ordonné l'émission d'une sommation contre le lieutenant de police Marcel Vermette. Ce dernier est soupçonné d'avoir emprunté une somme de \$500 devant être versée pour l'obtention d'une promotion.

Le juge a précisé qu'il émettait des mandats d'arrestation

non pas par vengeance mais pour accélérer l'administration de la justice parce qu'on lui a fait savoir que les prévenus sont à Montréal aujourd'hui.

Le magistrat qui a dû lui-même transcrire les notes qu'il avait prises au cours des séances à huis clos s'en est pris vertement à l'attitude des

sténographes judiciaires, qu'il a comparés à des enfants gâtés et à des "vaches sacrées des Indes".

Le juge a enfin annoncé que sa préenquête n'était pas terminée et qu'il prendrait connaissance lundi soir prochain des éléments de preuve que Me Gérard Beaudry veut lui remettre.

Johnson: pas d'arrêt des raids sans engagement précis d'Hanoï

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a réaffirmé hier avec force le principe de la réciprocité, en annonçant publiquement qu'il se refuse à interrompre les bombardements du Nord-Vietnam tant qu'il n'aura pas reçu des indications plus fermes d'Hanoï que les communistes ne cherchent pas à tirer parti d'une décision de cet ordre de sa part pour intensifier leur campagne d'agression dans le sud.

Le chef de l'exécutif, a fait cette déclaration dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de la remise de la plus haute décoration de la nation, la médaille d'honneur du Congrès, à un ancien pilote américain au Vietnam, M. Johnson a également fait allusion à la situation actuelle et à l'offensive

généralisée déclenchée par le Vietcong pour réitérer sa confiance dans les forces américaines et exprimer la conviction que "l'ennemi échouera, échouera encore, échouera toujours aussi longtemps qu'il menacera la liberté et la paix, terrains sur lesquels nous, les Américains, ne céderons jamais".

Le département d'Etat a exprimé l'opinion pour sa part que l'activité militaire généralisée qui se déroule actuellement au Sud-Vietnam semble être liée à "l'offensive d'hiver-printemps" dont les nombreux documents secrets capturés récemment à l'ennemi font mention.

Le porte-parole, M. Robert McCloskey, a toutefois refusé de tirer des conclusions quant

Le Vietcong contrôle encore plusieurs quartiers de Saigon

SAIGON (d'après l'AFP et l'AP) — Tôt ce matin vendredi, des combats sporadiques faisaient rage dans plusieurs quartiers de Saigon aux mains des Vietcong. Les quartiers de Cholon, de Dacac, et de Ba Queo, notamment étaient semés d'investis par des unités Vietcong et on annonçait en soirée, hier, que de nouveaux éléments Vietcong venus de la province de Hau Gia avaient fait leur apparition à la périphérie de la capitale sud-vietnamienne. Une émission de radio Vietcong captée dans l'après-midi annonçait d'autre part que le Front national de li-

bération avait mis en place à Hué un "gouvernement révolutionnaire". Cette ancienne capitale royale serait presque totalement aux mains du Vietcong.

A Saigon, le commandant en chef des forces américaines, le général Westmoreland, a déclaré hier qu'il fallait s'attendre dans les prochaines semaines à une grande offensive Vietcong dont l'objectif sera les deux provinces septentrionales du Sud-Vietnam. Le général a ajouté que depuis lundi soir 10,500 Vietcong avaient été tués sur toute l'étendue du territoire. Les pertes améri-

caines, pour la même période seraient de 530 tués.

Pour sa part, le général américain Fred Weyand, commandant la région militaire de Saigon a affirmé que "l'ennemi a les moyens de poursuivre sa pression autour de Saigon et de lancer à nouveau des attaques du même genre. Plusieurs bataillons Vietcong, a-t-il dit, peuvent s'infiltrer dans la capitale comme l'ont fait les cinq bataillons qui ont attaqué hier."

Les éléments Vietcong venus de la province de Hau Gia ont attaqué hier soir le poste de police de Nguyen

Van To, dans le 6e arrondissement. C'est la première fois que de nouveaux groupes Vietcong étaient signalés depuis l'attaque générale à Saigon mercredi matin. Des combats sont en cours. L'armée est intervenue pour tenter d'encercler les unités Vietcong avant qu'elles ne parviennent à pénétrer dans la ville.

Les opérations continuent à Cholon où de forts groupes Vietcong résistent encore. Dans le quartier de An Quang (La Pagode) les troupes gouvernementales ont pénétré dans le

Voir page 7: Vietcong

Voir page 7: Johnson

'Option-Québec' paraîtra à Paris...et à Toronto

par Michel Roy

Trois semaines après son lancement, OPTION QUÉBEC de René Lévesque atteint le 50e mille. Pour marquer l'événement, sans précédent au Québec, le triomphant directeur des Editions de l'Homme, M. Alain Stanké, et son auteur préféré, M. René Lévesque, recevaient la presse hier midi à la Maison du Livre de la Place Ville-Marie. Le public était aussi de la partie puisqu'il était annoncé dans la vitrine depuis le matin que M. Lévesque "en personne" autographierait son livre à "midi précis". Mais le leader du Mouvement Souveraineté-Association s'est présenté, au pas de course, à midi et quarante-cinq "précis". Ce qui a fait dire à un journaliste: "Quand viendra l'indépendance, René sera en retard..."

M. Stanké avait aussi des nouvelles à communiquer. OPTION QUÉBEC, a-t-il annoncé, sera bientôt publié en France par l'éditeur parisien Robert Laffont, assorti d'une présentation spécialement destinée aux Français "afin de leur faciliter la lecture". En outre, les droits de traduction en langue anglaise ont été cédés à la maison torontoise McClelland and Stewart et l'ouvrage paraîtra bientôt dans les autres provinces où la demande serait très forte.

OPTION QUÉBEC est, en effet, un prodigieux succès de librairie, souligne M. Stanké qui rappelle que LES INSOULENCES du Frère Untel, également publié aux Editions de l'Homme, ont atteint 53,000 en trois mois. "Avec Lévesque, c'est 50,000 en trois semaines!" A elle seule, la Maison du Livre de la Place Ville-Marie en a vendu 1,000 exemplaires depuis le lancement. En province, les librairies demandent constamment à l'éditeur de les réapprovisionner.

M. Lévesque a donné, au milieu de la foule des reporters et des curieux, quelques explications sur le livre et des réponses à des questions d'or-

dre politique. Mais il y avait une telle bousculade et tant de bruit que seuls les micros de la presse parlée et télévisée ont capté complètement ses propos, diffusés hier soir à PRÉSENT (Radio-Canada). Il en ressort trois points:

● **Indépendance et socialisme:** M. Johnson ayant déclaré que l'indépendance ne peut guère se réaliser sans le socialisme, M. Lévesque estime que ce sont là des propos qui visent "à répandre la terreur dans nos cantons". Il est évident, a-t-il dit, qu'une foule d'objectifs d'un Québec libre découleraient du socialisme. Mais il ne faut pas en faire un évangile, surtout en économie.

● **Caisse électorale:** M. Lévesque a, une fois de plus, déclaré solennellement que son mouvement — et le parti auquel celui-ci donnera éventuellement naissance — répudie à l'avance le système de financement en usage dans les partis traditionnels, plus précisément les dons secrets octroyés par de grandes sociétés qui, en retour, obtiennent les faveurs du pouvoir. M. Lévesque précise que son groupe refusera tout don de cette nature. Ces opérations devront toujours être publiques. Quoique souscrit, quelle que soit l'importance du montant, doit recevoir un reçu. Il en est déjà ainsi au M.S.A., a-t-il dit. Il rappelle enfin que le rapport Barbeau sur cette question "dort sur les tablettes depuis deux ans".

● **Les satellites:** commentant la déclaration faite mercredi soir à Québec par M. Johnson sur le projet de loi relatif à la radiodiffusion et ses propos sur les satellites de communications, M. Lévesque y décelait une attitude tiède qui témoigne de mollesse "parce qu'il n'a pas de politique et se contente d'à-peu-près". On assiste présentement, a dit M. Lévesque, à des mouvements beaucoup plus importants dans la coulisse. De grandes sociétés, comme Bell Telephone and Power Corporation "veulent se réserver l'avenir des satellites". Tele-Media, filiale de Power Corporation, a été créée dans ce but. M. Claude Frenette, qui en est le président, a été porté à la présidence de la Fédération libérale du Canada (section Québec). Est-ce un hasard? M. Lévesque ne le croit pas.

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY - FRANCE



OFFRES D'EMPLOIS

HOMME D'ENTRETIEN demandé

pour une municipalité de l'île - avec expérience dans l'entretien des routes et des égouts.

Bon salaire et bénéfices marginaux à la personne désignée. Être bilingue serait un avantage.

Faire parvenir curriculum vitae à:

CASE 764 - LE DEVOIR

en mentionnant expérience, degré d'instruction et références.

DEMANDES D'EMPLOI

POSITION DEMANDÉE - AVOCAT

Avocat de plus de 3 ans d'expérience et actuellement à l'emploi d'une compagnie cherche une position dans une compagnie ou étude légale. Expérience dans la pratique générale et les affaires commerciales.

S'adresser à:

Case 765 - LE DEVOIR

AVOCAT

De plus de 5 ans d'expérience cherche une position dans une compagnie ou une étude légale. Expérience dans la pratique générale et les affaires commerciales.

Écrire à Case 769 - LE DEVOIR

Position demandée

TECHNICIEN DE MÉTAL EN FEUILLES

Diplôme de collège technique, 10 ans d'expérience dans l'industrie de la tôle et soudure. Très familier avec le dessin et le planning.

Peut mener à bien, administrativement et techniquement, toute commande jusqu'à son expédition au client.

Position demandant initiative et imagination serait la bienvenue.

Écrire à: **Case 768 LE DEVOIR**

A l'ordre du jour

Suite de la première page

temps que nous tenterons d'assurer la protection des droits de l'homme par le moyen des lois ordinaires."

M. Lesage a déjà déclaré que la protection de certains droits relève des provinces, mais à cela le ministre répond que le prix qu'il faut payer pour protéger les libertés (une certaine restriction de la suprématie du pouvoir législatif des deux ordres de gouvernement) n'est pas exagéré.

D'abord les questions essentielles

Autre motif du gouvernement de proposer une déclaration des droits de l'homme: il estime que si les provinces sont sincères dans leurs requêtes pour une réforme de la constitution elles ne lèveront pas le nez sur un projet qui touche à ce que le gouvernement considère être l'essentiel.

"Si la formule Fulton-Favreau d'amendement et de rapatriement de la constitution a échoué, disait M. Trudeau, en septembre, c'est sans doute parce qu'on a recherché un accord unanime sur les mécanismes, plutôt que sur la substance".

"Aujourd'hui nous commençons par la substance. Nous disons à tous les Canadiens, de toutes les provinces; mettons-nous d'abord d'accord sur les libertés publiques, sur tous les droits fondamentaux que nous voulons garantir. Après cela nous en viendrons aux mécanismes".

Un déclenchement

Bref, dit le ministre, on s'est buté sur les cadres fautes de savoir quel contenu on voulait y mettre. Selon lui le fait de commencer par la substance n'est pas seulement une démarche logique, mais elle a l'autre avantage sur le plan de la technique constitutionnelle de déclencher l'ouverture de discussions — comme une sorte de réaction en chaîne — sur la formule d'amendement, le rapatriement de la constitution, la révocation des pouvoirs de désaveu et de réserve, l'existence d'un tribunal constitutionnel, la réforme du sénat puis, à la suite, toutes les discussions qui peuvent se greffer autour de cela.

On ne sait pas trop encore comment s'organise la réaction des provinces à cette triple approche. Elles peuvent être en désaccord sur l'un ou l'autre aspect de cette méthode, mais on doute que l'une ou l'autre la rejette en bloc.

On a bien parlé d'une opposition fondamentale du Québec à ce projet, mais si l'on s'en reporte à une lettre de M. Johnson à M. Pearson en date du 14 novembre, on constate que M. Johnson considère cette discussion comme devant prendre place dans le cadre d'un examen général des affaires constitutionnelles plutôt que comme une étape préliminaire. Il n'y a pas là de quoi mettre en danger la conférence.

On constate aussi que M. Johnson entend insérer une déclaration des droits de l'homme dans la constitution interne du Québec, mais la phraseologie qu'il emploie n'indique pas non plus qu'il ait la disposition incompatible avec le projet fédéral.

Bilinguisme et biculturalisme

Tel est le second poste à l'ordre du jour. Il s'agit simplement pour le gouvernement fédéral de tenter de faire adopter par tous les gouvernements du pays les principales recommandations du rapport de la commission Laurendeau-Dunton, en fonction de principes d'égalité culturelle qui seraient inscrits dans la déclaration des droits de l'homme.

On sait que c'est là un projet fort délicat, surtout du fait que les recommandations s'adressent pour une part au fédéral, mais qu'un grand nombre des tâches qu'elle propose relèvent des provinces.

On ne connaît pas encore de façon précise quelles seront à cet égard les propositions du gouvernement fédéral, mais il est logique de penser qu'elles comporteront un calendrier raisonnable de l'application de ces recommandations.

On dit aussi que les propositions du fédéral sont très habiles et qu'elles tiennent un compte rigoureux des res-

pensabilités des provinces en matière d'éducation.

Pourquoi le gouvernement fédéral donne-t-il priorité à cette question sur celle d'un éventuel partage des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement?

Parce qu'il veut éviter que ce partage soit fait en fonction de données culturelles et sociologiques, et s'assurer ainsi que la nouvelle division des pouvoirs sera simplement fondée sur le critère de l'efficacité et sur le fait de savoir quel ordre de gouvernement peut le mieux accomplir une tâche précise.

Comme on l'a déjà écrit, les recommandations de la commission Laurendeau-Dunton n'ont été reçues ni avec l'enthousiasme, ni avec l'agreur que certains de part et d'autre auraient souhaités; ce qui, après tout, est un bon signe.

Et paradoxalement, c'est le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield qui a le plus éloquentement répondu récemment à ceux qui craignent que la reconnaissance des deux communautés culturelles fondatrices ne crée une catégorie de citoyens de seconde classe; il a simplement dit qu'il ne s'agit pas de reconnaître des droits nouveaux, mais d'ajuster à l'époque, des droits qui existaient bien avant la constitution et qui ont d'ailleurs été reconnus par elle bien que de façon partielle.

On ne doute pas que la réaction du Québec soit favorable à l'objectif du gouvernement fédéral. C'est sur les modalités que des difficultés risquent de surgir. Mais ce pourrait être plus difficile à l'ouest si l'on tient compte de ces propos de M. Ernest Manning: "Le fait qu'un tiers à peu près de Canadiens ne sont pas d'origine anglaise ni d'origine française, fait deviner les graves conséquences qui, à la longue, pourraient saper l'unité du pays si l'on mettait le français au rang de deuxième langue nationale officielle."

"Par conséquent, ajoutait-il, nous nous opposons à toute modification de la constitution qui donnerait davantage de force à un concept que selon nous, (la thèse du pacte confédératif) ni l'histoire, ni les faits ne justifient".

Les disparités économiques

On a attaché beaucoup d'importance à la conférence de Toronto sur l'avenir de la Confédération, à la question des disparités économiques. Certains considèrent que la voie du salut pour le Canada passe par l'élimination de ces disparités dans les niveaux de vie. M. John Diefenbaker est un vigoureux partisan de cette thèse. Pour lui, il suffirait de combler l'écart du niveau de vie entre Québec et l'Ontario pour ramener le Québec dans le giron des affaires canadiennes.

Les chefs de gouvernement des provinces Atlantiques ne le voient peut-être pas de cet oeil; ils sont surtout préoccupés de relever le niveau de vie de leurs citoyens. Et cela exigera selon eux beaucoup plus de souplesse et de flexibilité dans les politiques économiques et financières du gouvernement central. Cela exigera donc une mesure très largement accrue de consultations entre les deux ordres de gouvernement.

Ils trouveront en cela un allié de taille à Québec et d'autres alliés à l'ouest. Car plusieurs premiers ministres de l'Ouest du pays attachent beaucoup d'importance à cette discussion sur les disparités économiques régionales. Mais à ce jour il paraît qu'il est moins pour participer au relèvement des provinces pauvres, que pour remettre à plus tard une révision constitutionnelle au sujet de laquelle ils refusent de s'engager et dont ils refusent de faire leur première préoccupation.

Pour le reste, l'ordre du jour est ouvert. C'est pourquoi le premier ministre du Québec aura sans doute l'occasion de proposer son plan pour une vaste décentralisation de la fédération canadienne. Et son projet est d'autant plus intéressant que la décentralisation qu'il demande pourrait être généralisée à l'ensemble des provinces du pays.

Cela fait tomber à plat l'intention qu'on lui prête de vouloir se construire un petit empire. Théoriquement, cela écarte également la dimension culturelle que M. Trudeau veut justement éliminer des considérations sur le partage des pouvoirs.

Le centre culturel du Vieux Montréal est mis en faillite

La compagnie du Centre culturel du Vieux Montréal, qui avait obtenu une subvention de \$100,000 du gouvernement fédéral et une autre de \$30,000 de la Commission canadienne du centenaire, a été mise en faillite à la suite du refus des créanciers d'accepter une offre de remboursement à 50 p.c. répartie sur cinq ans.

Quelque \$440,000 seraient dus, et les créanciers tant ordinaires que privilégiés ont rejeté la proposition que leur faisait le syndic Victor Barnett.

La situation de la compagnie reste cependant un peu confuse alors qu'une opinion juridique veut qu'elle ne puisse être mise en faillite, ayant été incorporée en vertu du chapitre des sociétés à but non lucratif de la loi provinciale des compagnies.

La prochaine assemblée des créanciers devrait avoir lieu le 21 février prochain.

Le Centre culturel occupe les locaux de l'ancienne place de la bourse qu'il a transformée en deux théâtres, une discothèque et un pub, rue Saint-François-Xavier.

Un "mois du film scientifique canadien" à Paris

PARIS (AFP) — "On ne fait guère de publicité aux relations scientifiques franco-canadiennes qui, pourtant, existent depuis de longues années et sur une base soutenue", a constaté l'ambassadeur du Canada à Paris, M. Jules Léger, à l'occasion de l'inauguration, jeudi soir, au palais de la découverte, du "mois du film scientifique canadien".

M. Léger a rappelé à ce propos diverses manifestations de la coopération scientifique canado-française: l'exploitation

mutuelle par les organismes canadiens et français intéressés des renseignements recueillis par les satellites français et canadiens, les contacts permanents entre le commissariat à l'énergie atomique et le conseil de l'énergie atomique du Canada, les programmes d'échanges scientifiques élaborés par la commission mixte franco-canadienne en juin dernier, les synthèses de savants à l'Observatoire de Paris, dans les laboratoires canadiens de télécommunications, etc...

M. Jean Roche, recteur de l'université de Paris, qui présidait la soirée, s'est, pour sa part, félicité des rapports amicaux noués entre savants canadiens et français et a évoqué la juste notoriété que se sont acquises les films documentaires canadiens.

Trois films de l'Office national du film canadien ont été ensuite projetés: "Cité savante", "L'étang", "Notes sur un triangle".

Tout au long du mois de février, des programmes choi-

sés sur un total de 25 films documentaires traitant des aspects les plus divers des activités et de la vie canadiennes, seront quotidiennement projetés, l'après-midi, au Palais de la découverte.

D'autre part on a annoncé à Ottawa que sept scientifiques universitaires du Canada feront un séjour d'étude d'un an en France grâce à des bourses accordées par le Conseil national de recherche en vertu d'une entente culturelle avec la France.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC

DIRECTEURS DE SERVICES D'INSPECTION

- Traitement initial jusqu'à \$15,500 selon la compétence. Postes à Québec.
- Veiller à l'élaboration et l'exécution de programmes d'inspection auprès d'institutions financières telles que les sociétés de prêts à découvert ("prêts personnels") et hypothécaires et les compagnies de finance.
- Diplôme universitaire ou expérience exceptionnelle dans la vérification et l'inspection d'institutions financières; expérience de direction de personnel professionnel. Être membre d'une association reconnue de comptables.
- Concours 685-1324. S'inscrire avant le 13 février 1968.

SURINTENDANTS - ENREGISTREMENT ET CONTRÔLE

- Traitement initial jusqu'à \$15,500 selon la compétence. Postes à Québec.
- Veiller à l'enregistrement d'institutions financières dans les domaines du prêt à découvert ("prêt personnel") et hypothécaire, et de la finance ainsi qu'à la surveillance et au contrôle de leurs opérations.
- Diplôme universitaire dans une discipline se rapportant au domaine des affaires financières et expérience pratique de direction dans le domaine du prêt à découvert et hypothécaire, et de finance; ou expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans l'un ou l'autre de ces domaines.
- Concours 685-1325. S'inscrire avant le 13 février 1968.

DIRECTEUR DU SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ANALYSE

- Traitement initial jusqu'à \$15,500 selon la compétence. Poste à Québec.

- Veiller à la compilation, à l'analyse et à la présentation des renseignements nécessaires à l'élaboration des politiques administratives, et à la rédaction de renseignements généraux destinés aux institutions et au public.

- Formation universitaire et expérience pratique de recherche et d'analyse dans les domaines administratifs et financiers.
- Concours 685-1326. S'inscrire avant le 13 février 1968.

BIBLIOTHÉCAIRE EN CHEF

demandée

pour hôpital général situé au centre de la ville.

QUALIFICATIONS: détenir un baccalauréat en bibliothéconomie, posséder quelques années d'expérience, avoir le sens de l'organisation, habileté dans le domaine des relations humaines et de la supervision.

Pour rendez-vous, veuillez téléphoner à: **844-0161, ext. 218**

COMPTABILITÉ EN PRIX DE REVIENT

Nous avons un poste de gestion disponible dans notre département de comptabilité pour un candidat ayant de l'expérience en comptabilité du prix de revient en construction.

Les fonctions comprendront la codification des comptes, la tenue du grand livre des engagements financiers, la préparation et l'analyse d'un rapport du coût d'un travail.

Le candidat choisi doit aussi pouvoir résoudre et réviser les rapports de coûts avec la direction.

Il aura entre 30 et 45 ans et possèdera, de préférence, une formation universitaire. Une expérience canadienne est essentielle et il devra pouvoir travailler en anglais.

Bureau situé au centre de la ville. Bon salaire et avantages marginaux usuels.

Communiquer avec:

M. M.A. GAREAU

878-2741

RUST ASSOCIATES LIMITED

Chambre 936, Dominion Square Building
1010 ouest, rue Ste-Catherine, Mtl 2, Qué.

JARDINIÈRES DEMANDÉES

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE

recherche les services de

JARDINIÈRES POUR SEPTEMBRE 1968

Les candidates devront détenir à cette date un diplôme option maternelle. En conséquence, la Commission Scolaire considérera également les demandes des Normaliennes qui termineront cette année leur scolarité du Brevet B, option maternelle.

Prière de s'adresser à:

M. Rodrigue Lamothe
Directeur général des Écoles
Case postale 1500
Terrebonne, P.Q.

OUVERTURE À TEMPS PARTIEL ET TEMPS PLEIN

Position: le recrutement des personnes qui, à présent, sont insatisfaites de leur salaire. Entraînement complet.
L'homme: professionnel (professeurs, gérants ou autres...) Expérience avec le public - aptitudes pour la gestion supérieure - ambition - initiative - sens des affaires.
Pour rendez-vous, appeler: 272-8343

GÉRANT GÉNÉRAL

POUR UNE AGENCE DE PERCEPTION DES COMPTES RECEVABLES ET RECOURS

Le (la) postulant(e) doit posséder une expérience complète dans la gestion de la perception des comptes recevables et recouvrement.

Il (elle) aura les connaissances suffisantes pour établir et diriger une nouvelle firme avec tous les moyens et méthodes progressifs et connaître tous les aspects de ce commerce.

Il (elle) est âgé(e) d'environ 35 ans, parfaitement bilingue, avec expérience en comptabilité et en secrétariat.

SALAIRE INITIAL: au-dessus de \$8,000 par année

Toute personne intéressée doit faire parvenir le résumé de ses expériences, qui sera traité confidentiellement, à:

Case 763 LE DEVOIR

PLACEMENTS

Representant
ventes d'obligations d'institutions

Nous avons besoin des services d'un représentant pour la vente d'obligations auprès des institutions, à notre bureau de Montréal. Ses responsabilités porteront sur l'ensemble du secteur des ventes d'obligations pour nos clients institutionnels de la Province de Québec, où il devra fournir un service complet et efficace. Ce poste offre également des possibilités d'avancement au sein du service des obligations, de même que des perspectives intéressantes dans d'autres domaines des placements en valeurs mobilières.

Le candidat que nous recherchons a déjà fait ses preuves dans ce secteur et dans le commerce des obligations. Il sera prêt à relever le défi qui lui est offert par les opérations d'une entreprise en pleine expansion.

Sa langue maternelle devra être le français et il devra être bilingue. Son salaire correspondra à ses aptitudes et à son expérience.

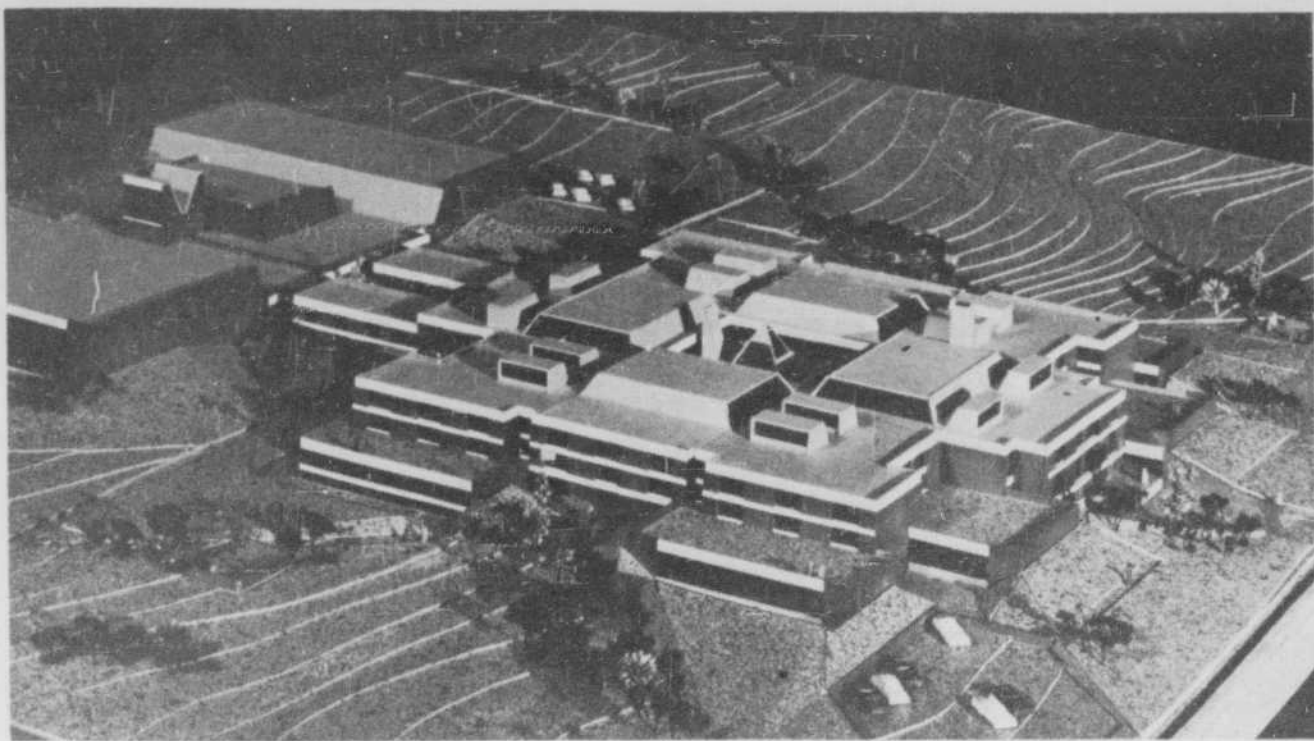
Toutes réponses seront confidentielles.

Prière d'adresser son curriculum vitae à:

G. D. McCARTER

NESBITT, THOMSON ET COMPAGNIE, LIMITÉE

355 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1



Voici la maquette de la première école secondaire polyvalente qui sera construite par la CECM. Il s'agit de l'école Edouard-Montpetit, qui pourra recevoir 3,042 élèves de l'est de Montréal. En haut à gauche: les gymnases; entre cette

aile et le corps principal, les bureaux de la direction; les classes et ateliers de garçons, au premier plan de l'immeuble principal; ceux des filles, à l'arrière. A droite, la bibliothèque et les locaux du 2e cycle.

Première école polyvalente

La Commission des écoles catholiques de Montréal vient d'accorder le contrat de construction de la première des quelque 35 écoles secondaires polyvalentes qu'elle projette d'élever au cours des cinq ou six prochaines années.

Cette école, qui portera le nom d'Edouard-Montpetit, sera située dans l'est de Montréal (paroisse St-Donat) et pourra recevoir 3,042 étudiants, garçons et filles, du cours secondaire. Le contrat a été accordé à l'entrepreneur ayant soumis la meilleure offre, J.-L. Guay, Ltée, pour le montant de \$5,441,733, le tout sous réserve de l'approbation du ministère de l'éducation. Les travaux doivent être terminés en juillet 1969.

La Commission espère ouvrir une autre école polyvalente à la même date, celle de Montréal-Nord, qui portera le nom de Calixa-Lavallée. Il s'agit d'un édifice qui recevra 2,300 élèves. On prévoit lancer les appels d'offres en février.

L'école Edouard-Montpetit sera un édifice très vaste (312,240 pieds carrés) comportant 53 locaux de classe, 20

locaux spécialisés dont six gymnases, 18 laboratoires et 32 ateliers pour la formation professionnelle. On y trouvera aussi deux amphithéâtres de 60 places chacun, une spacieuse bibliothèque, un auditorium de 600 places, une café-

téria pouvant recevoir 500 diners à la fois et tous les bureaux nécessaires au bon fonctionnement d'une école polyvalente.

C'est dans le quadrilatère situé entre les rues Boyce, Granby, Hochelaga et Du-

quesne que s'élèvera la future école Edouard-Montpetit. La CECM vient de construire dans l'angle nord-est de cette superficie une école élémentaire de 930 places-élèves qui compte en outre trois maternelles.

L'an prochain à la CECM

Le régime d'options graduées touchera près de 17,000 élèves

par Gilles Gariépy

Environ le quart des élèves du secondaire dans les écoles de la CECM seront soumis l'année prochaine au régime des options graduées. Il s'agit d'une étape importante dans le cheminement des écoles secondaires de Montréal vers la polyvalence généralisée.

Les commissaires ont en effet décidé hier, au cours

de leur séance, d'étendre à 10 autres écoles à compter de septembre prochain le système des options graduées, portant ainsi à 16 le nombre d'écoles touchées par cette mesure.

Le système d'options graduées établit un cours secondaire unique, ne comptant que quelques matières de base auxquelles l'étudiant doit ajouter des matières choisies dans une liste d'options. L'école secondaire ne devient vraiment "polyvalente" que lorsque des cours techniques et professionnels sont inclus dans les options possibles; ceci demande généralement des immeubles conçus à cet effet.

Pour le moment, il s'agit surtout d'établir la polyvalence à l'intérieur des études générales elles-mêmes: décloisonnement (suppression des sections dites classiques, scientifiques, générales, etc.) et établissement des options graduées en sont le moyen principal. Là où c'est matériellement possible, on inaugure aussi quelques spécialités professionnelles.

Six écoles fonctionnent déjà cette année selon cette formule. Il s'agit des écoles secondaires Philippe Perrier, Saint-Luc, Honoré Mercier, Stella Maris, Evangeline et De-la-Dauversière. Ces écoles reçoivent 5,472 élèves cette année et pourront en accueillir 6,368 en septembre prochain. Le régime d'options graduées, faut-il le souligner, augmente la capacité des écoles en permettant une utilisation maximum des locaux.

En autorisant le service de l'enseignement à aménager 10 autres écoles de façon à permettre les options graduées, la CECM estime qu'elle appliquera ce système à quelque 10,000 autres élèves. Environ 17,000 élèves seront donc touchés en 1968-69, soit le quart des effectifs du secondaire. En premier lieu, le système touchera l'an prochain toutes les classes (de la 8e à la 11e inclusivement) dans les six écoles-pionnières, et non plus seulement les 8e et 10e. Et deuxièmement, le régime d'options sera introduit pour la première fois dans 10 autres écoles.

En voici la liste: Saint-Henri, Esther Blondin, Saint-Stanislas, Urgel Archambault, Louise Trichet, Henri-Bourassa et Rivière-des-Prairies.

au niveau de 8e et de 10e; ainsi que Pointe-Saint-Charles, Jacques Marquette et La Jamberrais au niveau de 8e seulement.

Les prévisions fournies aux commissaires par le service de l'enseignement indiquaient que le coût supplémentaire en jeu serait de l'ordre de \$1,095,000; le régime d'options nécessite en effet l'achat de certains équipements et la transformation de locaux, ainsi que l'engagement de secrétaires et d'appareils. Le directeur général de la CECM, M. Gérard Barbeau, a toutefois exprimé la conviction qu'il était possible de réduire d'environ 25 p.c. les achats de matériel prévu, et d'économiser à d'autres postes. Les commissaires ont approuvé le principe du projet, sous réserve que ces compressions soient effectuées.

Une somme de \$37,900 a été dérogée à même les crédits de l'année en cours pour couvrir les frais préliminaires.



Monsieur André Lapointe devient adjoint au recteur de l'université de Montréal. Il remplace M. de Montigny Marchand nommé récemment secrétaire général de l'université. Montréalais de naissance, M. Lapointe a étudié au collège St-Laurent. Il poursuivait ses études à l'université de Montréal où il obtint simultanément en 1957 une licence en droit et une maîtrise en arts en histoire. Il commença par la suite une carrière diplomatique qui le conduisit jusqu'au rang de conseiller d'ambassade. Il était directeur adjoint du personnel du ministère des affaires extérieures à Ottawa, au moment de sa présente nomination.

LE DEVOIR

VENDREDI, 2 FÉVRIER 1968



La SSJB de Montréal à Johnson

Abandonner la "chimère" d'un Canada entièrement bilingue

par Jean-Claude Leclerc

"L'Etat du Québec doit abandonner ses rêves chimériques d'un Canada bilingue d'un océan à l'autre. Comme dans beaucoup d'autres pays, nous devons reconnaître les faits et sanctionner légalement la réalité des deux grandes zones linguistiques au Canada." Telle est l'orientation qu'a proposée au premier ministre Daniel Johnson la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dans un mémoire qu'elle lui remettait le 18 avril 1967 et qu'elle vient de rendre public à la veille de la conférence constitutionnelle d'Ottawa.

Le mémoire, qui a été rédigé par MM. Yvon Groulx, François-Albert Angers, Ronald-E. Laviolette, François Desroches, Jean-Marc Léger, André Dagenais, Gilles Lefebvre et Michel Brochu, soutient que si le français devient la seule langue officielle du Québec "le fédéral, par nécessité pratique devra être de plus en plus bilingue. La structure fédérale réunissant deux zones de langues différentes devra respecter ces deux langues. La théorie d'un Québec bilingue (donc parlant anglais) enlève la principale raison d'un fédéral bilingue. Si tout le monde comprend et parle anglais (au Québec), l'emploi du français devient du charlatanisme, une complication onéreuse et peu utile."

Comme première étape de l'unilinguisme au Québec, le mémoire de la SSJB, qui a reçu l'approbation des dirigeants et membres des 43 sections de Montréal et l'appui d'autres sociétés nationales, propose au gouvernement de reconnaître dans les lois le fait que le français doit être "la véritable langue officielle du Québec".

Après avoir rappelé la mise au rancart du français par la Nouvelle-Ecosse (1864), le Nouveau-Brunswick (1871), l'Île-du-Prince-Édouard (1877), le Manitoba (1890), les Territoires (fédéraux) du Nord-Ouest (1892), l'Alberta et la Saskatchewan (1905), le territoire fédéral du Keewatin (1912), l'Ontario (1915) et le Manitoba (1916), le mémoire fait les recommandations suivantes:

Que le français soit la langue de toutes les écoles publiques au Québec, l'enseignement d'une langue seconde n'étant recommandé qu'à compter du secondaire, pour les francophones.

Partout où vit un groupe important d'une minorité linguistique, le Québec fournira des écoles primaires, à direction francophone, mais d'un type spécial, à l'intention de ce groupe. Dans ces écoles, propose le mémoire, les enfants pourront apprendre leur langue maternelle. Ils devront être progressivement en mesure de poursuivre leurs études en français au niveau secondaire et autres. Toute juridiction actuelle des anglophones sur les écoles des autres minorités linguistiques devra cesser immédiatement."

Les anglophones pourraient conserver leurs institutions, mais pour avoir des subventions gouvernementales, ils ne devraient accorder alors de diplômes qu'à ceux de leurs élèves qui passent avec succès leur examen de français comme tous les autres étudiants québécois.

Pour le moment, la SSJB recommande à M. Daniel Johnson d'offrir à la minorité anglophone du Québec les mêmes avantages qu'offre la loi ontarienne à la minorité francophone de l'Ontario aux niveaux primaire, secondaire et universitaire.

Quant à ceux qui veulent des écoles séparées, ils en supporteront le coût et leurs enfants devraient suivre les mêmes programmes et examens que les autres Québécois.

Le mémoire de la SSJB recommande aussi au gouver-

nement du Québec de "reconnaître le droit des Esquimaux du Nouveau-Québec et des diverses tribus indiennes du Québec à recevoir en plus de l'enseignement du français, un enseignement dans leur langue maternelle" conformément aux désirs de ces populations.

Le mémoire recommande en outre de n'accorder de promotion ou de diplôme qu'aux étudiants qui connaissent leur français parlé et écrit. La SSJB réclame l'application sans délai des recommandations pédagogiques et méthodologiques du rapport Parent au sujet de la langue française.

Au primaire, la priorité devrait aller au français parlé, estime-t-on. Enfin tout devrait être mis en oeuvre pour former des maîtres capables d'être des artisans de la culture canadienne-française.

Toute l'administration provinciale devrait procéder en français et n'accorder de renseignement en anglais que sur demande. Les villes, villages, corporations municipales et scolaires devraient également reconnaître que le français dans tous leurs actes officiels, et tenir dans cette langue toutes leurs réunions, sauf dans les régions de Montréal et de l'Outaouais, où pour le moment, le français ne serait que prioritaire pour donner aux anglophones le temps de se familiariser avec cette langue.

Toute la toponymie devrait également être refrançaisée et tout affichage par des organismes publics de la province devrait être fait uniquement en français, sauf à Montréal et dans l'Outaouais. De même les affiches posées par des entreprises privées devraient être soit en français seule-

ment soit en français et dans une autre langue, mais alors le français serait imprimé en tête d'affiche.

La SSJB estime aussi qu'une loi devrait "obliger tout employeur offrant un service public... à ne garder à son service que les personnes s'exprimant convenablement en français".

Chaque immigrant au Québec devrait être "avisé des son entrée qu'il a choisi un Etat francophone".

Enfin, citant le rapport où le célèbre Lord Durham dit de l'anglais au Canada qu'il "se propage comme le fait tout naturellement la langue des employeurs et des riches", le mémoire de la SSJB affirme que le gouvernement du Québec "doit prendre ses responsabilités et légiférer immédiatement" pour mettre un terme au "despotisme culturel imposé aux travailleurs" par les employeurs francophones.

Le maire Bergeron est à nouveau envoyé à procès

Le maire Maurice Bergeron, de Saint-Michel, a été cité à procès hier midi sous une nouvelle accusation de corruption dans l'exercice de ses fonctions.

Cette fois, il a été cité au club social un "don" de \$3,000 pour faciliter l'émission d'un permis municipal.

M. Fernand Blanchette, président du Canadian Corps, un organisme d'anciens combattants, a témoigné devant le juge Paul Hurdau qu'il avait écrit au conseil municipal de la ville de banlieue le 18 avril 1966. Plutôt qu'une réponse écrite, il aurait reçu un appel téléphonique de l'é-

chevin Louis Patenaude. Il a par la suite rencontré le conseiller, qui le présentait lui-même au maire Bergeron.

Le maire expliqua à M. Blanchette que la ville éprouvait certains ennuis avec un autre club social (L'Army and Navy) et qu'elle espérait n'en pas avoir avec les anciens combattants. Le témoin, dont l'âge se situe autour de la cinquantaine, dit avoir répondu que la plupart des membres étaient du même âge que lui et qu'il n'y avait aucun crainte à avoir au sujet de "troubles" au club.

Le maire lui dit finalement que ça coûterait \$3,000 et de

retourner voir l'échevin Patenaude.

M. Blanchette n'en fit rien. Il fit plutôt rapport à ses membres et les démarches cessèrent, par suite, lit-on dans le procès-verbal du groupement, "de l'attitude du maire et de certains conseillers". Une promesse de location d'un local fut résiliée.

Le permis ne fut jamais émis.

Comme pour les autres accusations, le maire recouvra sa liberté, moyennant cette fois un dépôt de \$300 en argent.

Un jeune politicien, qui ne connaissait apparemment pas la "qualité" de l'accusé, s'en alla, à l'issue de l'audience, pour savoir si l'accusé pouvait fournir le dépôt. Son avocat, Me. Dollars Dansereau, l'assura évidemment que oui.

L'ex-maire Charlie Lafontaine, qui suit avec intérêt toutes les procédures concernant le maire Bergeron, lança alors de sa voix tonitruante: "Il est bien plus capable de faire des dépôts que tous les demandeurs ensemble."

Saint-Léonard va négocier sous la crainte des taxes

La cité de Saint-Léonard est prête à donner à ses employés des salaires compétitifs avec ceux de la région métropolitaine, mais ne saurait, sans une éventuelle augmentation des taxes, se rendre à toutes les demandes salariales formulées par les syndicats.

C'est du moins ce qu'ont déclaré le négociateur principal engagé par la municipalité, Me. Claude U. Lefebvre, et le maire Léo Ouellet, lors d'une conférence de presse à laquelle avaient également été invités les échevins de l'opposition et le représentant syndical, Me. Claude St-Arnaud. Les trois échevins de l'opposition et Me. St-Ar-

naud n'étaient cependant pas présents lors de la conférence.

Les négociateurs patronaux estiment à 10,5 p.c. l'augmentation réclamée par les policiers pour 1968, à 19,4 p.c. celle que demandent les collets blancs, et à près de 20 p.c. celle des manuels. Sans compter les augmentations statutaires.

Or les seules demandes syndicales iraient chercher dans les \$350,000. La première séance de négociations qui devait avoir lieu tout juste avant la conférence de presse n'a pu réunir les deux parties. Me. St-Arnaud étant retenu à la cour, a précisé son confrère de la partie patronale Me. Lefebvre.

Entente à la Chrysler

WINDSOR, Ont. (PC) — La Chrysler Canada Ltd et les Travailliers unis de l'automobile en sont venus à une entente jeudi matin relativement à un contrat de travail de trois ans, a révélé un porte-parole de la compagnie.

Le contrat lie quelque 10,000 travailleurs dont environ 8,700 de Windsor, et le reste à Ajax et à Etobicoke.

Safdie: aucune demande dans dix ans pour des maisons unifamiliales

HALIFAX (PC) — M. Moshe Safdie, âgé de 30 ans, créateur d'Habitat 67, déclare qu'il n'y aura plus de demande au Canada, dans dix ans, pour des maisons unifamiliales.

M. Safdie, qui est actuellement à Halifax où il donne des conférences à l'école d'architecture de la Nouvelle-Ecosse, a déclaré au cours d'une interview, mardi, qu'on a besoin de structures multi-résidentielles, à haute densité, au Canada.

Il a ajouté que le système de construction modulaire, utilisé pour Habitat, est inévitable, et il prévoit que l'on fabriquera à l'avance des parties entières d'édifices, y compris même les intérieurs, si nécessaire.

M. Safdie a expliqué qu'Habitat avait subi les difficultés financières propres à tous les prototypes, mais qu'il pourrait maintenant produire moyennant \$15,000 l'unité pré-moulée, à trois chambres à coucher, qui a coûté \$100,000 dans le complexe de l'Expo.

Plan d'augmentation de la productivité à Canadair

Canadair Limitée et la section d'avionnerie 712 de Montréal, de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéronautique ont signé hier une convention collective d'une durée de 31 mois qui établit des augmentations contractuelles de salaire allant de 51 à 99 cents l'heure. Un des points saillants de cette convention est l'établissement d'un plan d'augmentation de la productivité qui peut signifier des hausses additionnelles allant jusqu'à 12 cents l'heure.

Le président de Canadair Limitée, M. F.R. Kearns, a souligné que ce plan a été conçu afin d'encourager le personnel de fabrication à con-

tribuer à une augmentation de la productivité à Canadair et de le faire participer activement avec le personnel des cadres et des salariés à la réalisation de cette augmentation. Les sommes d'argent payables aux membres de l'unité syndicale en vertu de ce plan leur seront versées sous forme de boni de productivité deux fois par année, soit avant les vacances d'été et avant Noël.

Le montant de chaque boni sera rattaché directement aux réalisations de la compagnie à chaque mois par rapport aux prévisions pour la même période, selon une formule déjà agréée entre la compagnie et le syndicat.

BUREAUX À LOUER
ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU
225 ouest, rue St-Jacques, Montréal
- Station métro Place d'Armes
- Entièrement rénovés
- À l'épreuve du feu
- Air climatisé
- Ascenseur automatique
- Voitures disponibles
TELEPHONE: 288-1221

VIENT DE PARAÎTRE...

UNE LITTÉRATURE EN ÉBULLITION

par GÉRARD BESSETTE

• UN GRAND ÉVÉNEMENT LITTÉRAIRE!

• Une étude sur l'oeuvre et la psychologie d'Émile Nelligan, Anne Hébert, Claude-Henri Grignon, Yves Thériault, Gabrielle Roy

Un fort volume de 320 pages en vente partout à \$4.00 - Distributeur: L'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, Lagauchetière, Montréal Tél. 523-1600

... AUX ÉDITIONS DU JOUR



VIENT DE PARAÎTRE AUX
ÉDITIONS DU JOUR
Dirigé par Jacques Hébert
1411 ST DENIS, MONTRÉAL
V. 9-2728

Le livre blanc sur les droits de l'homme, premières réactions du Québec

Voici le texte remis hier à la presse par le gouvernement du Québec à titre de "première réaction" au livre blanc déposé quelques heures plus tôt aux Communes par le ministre fédéral de la justice, M. Pierre Elliott Trudeau.

QUEBEC — Le gouvernement du Québec est conscient du fait que parmi les travaux accomplis par les Nations unies au cours des vingt dernières années, la déclaration universelle et les deux pactes internationaux des droits de l'homme comptent parmi les contributions majeures de cet organisme au progrès international.

Il est significatif que dans le domaine des droits de l'homme on ne puisse établir de distinctions entre pays développés et pays sous-développés. Il s'agit là de questions où tous les gouvernements sont en quelque sorte en voie de développement.

Au Québec, nous possédons une législation sur la liberté des cultes qui remonte au milieu du siècle dernier. Notre système d'instruction publique respecte le droit des parents à faire instruire leurs enfants dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada et suivant leurs convictions religieuses. Notre code civil possède une longue tradition de protection des droits de l'individu. Cette tradition s'est développée par le truchement des principes de la responsabilité civile et de l'action en dommages-intérêts, en sorte que l'on constate aujourd'hui que le code civil offrait un instrument de protection dont on ne mesurait peut-être pas toute l'importance et l'efficacité. Plus récemment, la législation s'est penchée sur les problèmes plus particuliers soulevés par les distinctions raciales ou autres. Deux lois importantes ont été adoptées qui interdisent la discrimination dans les hôtels et les restaurants, ainsi que l'emploi, pour des motifs tirés de la race, de la religion ou de l'origine ethnique.

Plus récemment notre office de révision du code civil soumettrait un projet de modification du code relatif aux droits civils, sous la forme d'une déclaration des droits civils de la personne, destinée à servir de chapitre pré-

liminaire à notre code civil révisé. Le gouvernement d'ailleurs a l'intention de soumettre à la législature ce projet de déclaration avant d'envisager la refonte de l'ensemble du code.

Les points sur lesquels, dans le passé, il semble y avoir eu divergence entre le Québec et le reste du Canada dans le domaine des droits de l'homme tenaient beaucoup plus à une différence de formulation dans les principes juridiques et dans la méthode de protection qu'à la reconnaissance des droits eux-mêmes.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à faire adopter prochainement par la législature une charte québécoise des droits de l'homme et d'établir un protecteur du peuple. Nous nous sommes penchés très sérieusement sur ces deux questions au cours des derniers mois et nous espérons pouvoir déposer sous peu des projets précis en ce sens devant nos parlementaires.

L'intérêt manifesté par notre population envers les droits de l'homme est considérable non seulement au sein des corps publics chargés du respect de la loi, mais aussi parmi les citoyens eux-mêmes, qui ont mis sur pied une ligue des droits de l'homme.

Quant à un projet de déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, nous avons cru préférable de réserver nos positions pour un ensemble de raisons qui voient.

Les déclarations des droits ont un caractère philosophico-juridique qui en rend la formulation difficile chaque fois qu'on prétend les assortir de sanctions efficaces. Autant on a pu relativement facilement faire l'accord aux Nations

unies en 1948 sur une déclaration universelle des droits de l'homme de caractère général, acceptée par un nombre impressionnant de pays, autant ces pays eux-mêmes ont-ils été extrêmement prudents à cet égard dans le texte de leur constitution respective.

La déclaration universelle des droits de l'homme ne comporte en effet aucune sanction internationale. Quant aux pactes internationaux des droits de l'homme et au protocole facultatif de 1966, leur mise en oeuvre n'est assurée sur le plan international que par dispositions plutôt timides. Au contraire, un texte constitutionnel voté par l'autorité législative d'un Etat est susceptible d'être sanctionné très rapidement par les tribunaux alors que l'opinion publique peut ne pas être encore suffisamment sensibilisée aux problèmes et qu'un commencement de tradition favorable peut ne pas s'être encore manifesté.

Dans un pays unitaire dont la société est homogène, il est possible de concevoir les déclarations de droits comme résumant la philosophie morale acceptée par toute la population, et d'en faire découler tous les droits des citoyens.

Ceci a alors pour résultats de consacrer dans la constitution une tendance à l'homogénéité des conceptions éthiques dont l'application relève des tribunaux. Nous estimons qu'en régime fédéral et principalement dans le cas du Canada ce serait commettre une erreur politique grave que de procéder de cette façon. Les traditions de droit civil du Québec et la manière dont les droits fondamentaux y sont reconnus et protégés, diffèrent en effet considérablement de la

manière de procéder des tribunaux de Common Law. Si donc on envisage une déclaration des droits à ce point fondamentale que le plus haut tribunal constitutionnel canadien doive expliciter ces droits, nous sommes forcés de demander que l'on examine au préalable l'établissement d'un tribunal constitutionnel.

Une troisième difficulté provient encore du caractère fédéral du Canada et de la répartition actuelle des compétences. La propriété et les droits civils y sont de la compétence exclusive des provinces. Nous ne sommes pas prêts à abandonner cette compétence. Notre intention, comme nous l'avons souligné, c'est d'insérer dans la constitution interne du Québec une charte des droits de l'homme. Des travaux préliminaires ont été accomplis en ce sens auxquels ont fait écho non seulement des journaux de notre province, mais aussi certaines revues juridiques. Nous avons pu y constater combien cette matière était délicate de maniement.

Dans un contexte fédératif, il est essentiel que l'autorité chargée de faire respecter les droits fondamentaux soit clairement précisée. Nous avons énoncé plus haut deux possibilités que nous avons rejetées: la première que ce soit le gouvernement fédéral et des tribunaux fédéraux qui se voient chargés de cette mission de façon exclusive, la seconde, que l'on empiète indirectement sur la juridiction provinciale relative à la propriété et aux droits civils, du moins en ce qui regarde le Québec. Il nous semble par conséquent sage de nous abstenir pour le moment de tout ce qui pourrait sembler une attitude préconçue.

De façon générale d'ailleurs, nous inclinons à croire que les déclarations des droits forment la portion de la loi constitutionnelle qui doit y être insérée en dernier lieu. Non pas que cette partie manque d'importance, ni qu'elle ne puisse être discutée dès le début, mais cela nous paraît davantage le soin d'une

commission ad hoc de la conférence dont les recommandations porteront non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme et sur la place de la ou des déclarations en question. Les autres pays qui se sont donné récemment des constitutions offrent à ce sujet des variantes infinies.

Le projet du gouvernement fédéral

Nous venons de prendre rapidement connaissance du projet fédéral déposé sous la responsabilité de M. Pierre Elliott Trudeau aujourd'hui à Ottawa.

Nous n'avons pu, bien sûr, donner à ce texte toute l'attention qu'il mérite, mais nous sommes déjà en mesure de fournir quelques commentaires qui feront mieux ressortir la complexité du sujet.

a) Le projet de M. Pierre Elliott Trudeau indique fort bien que si une charte des droits faisait partie de la constitution, elle posséderait aussi "un caractère de permanence tel qu'il faudrait pour la modifier non pas seulement une décision législative ordinaire, mais la procédure plus rigoureuse d'une modification de la constitution elle-même" (P. 13). C'est l'argument même que nous invoquons à l'appui de notre demande d'une constitution nouvelle avec procédure d'amendement rigoureuse et purement canadienne.

b) Toute matière constitutionnelle intéresse les provinces à titre d'Etats constitutifs de l'état fédéral. Aucune modification constitutionnelle ne saurait donc être effectuée sans qu'elles en soient saisies directement et prioritairement. En d'autres termes, nous n'acceptons pas que le gouvernement fédéral ou celui d'une province, puisse s'adresser directement à la population, soit par le truchement du parlement fédéral seul, soit par voie de référendum, soit par l'intermédiaire d'une commission royale, soit par le moyen d'un livre blanc, sans avoir saisi ou pressenti les provinces, non seulement sur le principe,

mais dans le détail de toutes les propositions. Nous considérons donc ce livre blanc comme un simple document de travail de la conférence dont la publication anticipée ne saurait créer un précédent.

c) Deux des documents produits en appendice, à savoir le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et le pacte international relatif aux droits civils et politiques (comme d'ailleurs le protocole relatif à ce dernier pacte) contiennent une clause à l'effet que "les dispositions du présent pacte s'appliquent sans limitation ni exception aucune, à toutes les unités constitutives des Etats fédératifs". Cette clause va directement à l'encontre de notre droit constitutionnel, et nous ne saurions l'accepter en aucune manière, car elle aurait pour résultat de permettre au gouvernement fédéral de légiférer en matière provinciale sous le couvert de traités internationaux. Il est plus que temps que cette matière des traités et des relations internationales des provinces soit étudiée à fond.

d) Nous avons déjà indiqué à plusieurs reprises que la composition de la cour suprême la rendait difficilement acceptable comme cour constitutionnelle de dernier ressort. Une nouvelle constitution devra prévoir ce point important avant que nous puissions consentir à une déclaration constitutionnelle des droits. Nous croyons devoir souligner à ce propos que les divers pactes indiqués en annexe précèdent tous une cour spéciale pour décider des litiges entre Etats à ce propos.

e) Nous avons noté en page 20, relativement à la liberté de religion, une référence à la loi du dimanche. Nous estimons qu'il s'agit là non de droit criminel, malgré l'opinion de la cour suprême, mais de réglementation d'ordre public, qui doit être classée de compétence provinciale. Cet exemple montre bien que des changements constitutionnels sont devenus nécessaires avant l'adoption d'une déclaration des droits.

f) Le livre blanc ne parle ni des droits des minorités, ni de ceux des groupes. On se serait attendu à plus de précision au chapitre des droits à l'égalité.

g) Parce que les déclarations des droits englobent des catégories très larges, elles donnent souvent naissance, soit à une législation de précision, soit à l'interprétation des tri-

bunaux. Il devient donc extrêmement important que les catégories résiduelles soient clairement établies. Nous aurions beaucoup moins de préoccupation à ce propos si les droits résiduels étaient attribués aux provinces.

Ces quelques remarques suffiront à montrer pourquoi certains spécialistes estiment que ces matières sont les dernières dispositions à insérer dans une constitution après avoir fait l'objet du rapport d'un comité ad hoc.

Attendant aux libertés fondamentales une importance capitale pour l'avenir du Canada, et ayant démontré dans le passé son profond souci des droits des minorités, le gouvernement du Québec donnera à cette question une attention toute particulière. Ne pouvant pour le moment, dépasser une déclaration de principe, nous tenons néanmoins à marquer notre accord avec les motifs qui ont inspiré les diverses déclarations relevées en appendice dans le livre blanc et désirons assurer les autres provinces canadiennes de notre collaboration avec elles et avec le gouvernement fédéral en vue de protéger les libertés et les droits fondamentaux dans le cadre d'une nouvelle constitution.

DOMAINE DES HAUT-BOIS DU MT-BRUNO

★ Un développement des plus prestigieux sur la rive-sud — 10 minutes de la rue Sherbrooke par le pont-tunnel Lafontaine et route Transcanadienne. — 15 minutes du métro de Longueuil par route 3A et Transcanadienne.

★ 25 millions de pieds carrés en versant de montagne, forêt, lacs, altitude 110 à 500 pieds.

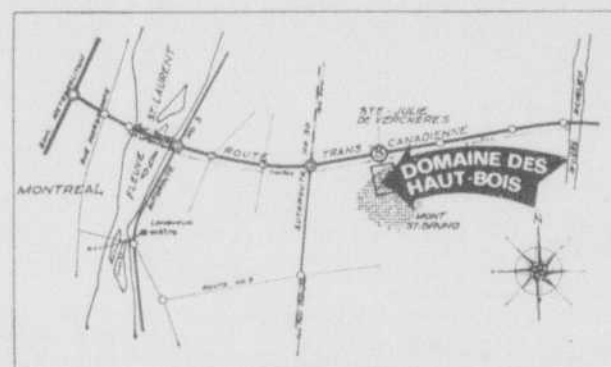
En période d'inflation l'achat d'une valeur s'appréciant avec le temps, telle une propriété au domaine des Haut-Bois, représente une assurance contre l'érosion de vos dollars.

★ Au domaine on peut acheter un grand terrain boisé, et pour quelque temps encore, à des prix aussi bas que 50% de la valeur marchande. Comptant : 10 à 20%, solde 60 versements mensuels. Premiers 12 mois, sans intérêt.

★ On peut acheter son terrain maintenant pour se faire construire plus tard, maintenant signifie un meilleur choix à des prix plus bas.

Obtenez livraison de votre habitation pour le début de l'été en commandant maintenant. Choix de 40 plans, toutes catégories.

OUVERT TOUS
LES JOURS
Y COMPRIS
SAMEDI ET
DIMANCHE
LE SOIR SUR
RENDEZ-VOUS.



STE-JULIE
DE VERCHERES
TEL :
649-1405
1435-1456

FAUT-IL LÉGALISER L'AVORTEMENT?

L'avortement est toujours immoral, mais est-il nécessaire de toujours le déclarer illégal? A cette question capitale, le P. Marcotte apporte une réponse claire, ferme et nuancée dans le livraison de février de RELATIONS.

Chez l'éditeur, dans les librairies et les kiosques: 50 cents
\$5.00 pour un abonnement d'un an.

Si la demande le justifie, des tirés à part de cet article seront offerts aux prix suivants: 12 exemplaires - \$1.20; 50 - \$4.50; 100 - \$8.50; 500 - \$35.00

Prière de commander immédiatement à

RELATIONS

8100, boul. Saint-Laurent
Montréal 11 — 387-2541

lettres

La crise dans nos structures municipales

(...) En principe, le système de l'administration municipale dans la province de Québec s'est beaucoup amélioré. La ville de Montréal a fait des progrès considérables dans son effort pour assurer aux contribuables une administration honnête et efficace. Les municipalités de la rive sud, autant que les municipalités de la région de St-Jean, font preuve de maturité civique en s'engageant dans des négociations afin de se regrouper. Et il faut reconnaître que certaines municipalités de la région du Lakeshore donnent l'exemple d'un bon gouvernement municipal.

Mais il y aurait encore, paraît-il, des municipalités, dont certaines grandes, où aucun permis de construction, règlement de zonage ou permis pour un poste d'essence ne peuvent être émis sans que le maire et son conseil obtiennent des pots-de-vin considérables.

Il est indiscutable qu'une corruption des administrateurs municipaux élus, ou des fonctionnaires civils, contre leurs citoyens et contre les contribuables est un abus du pouvoir public qui constitue un délit criminel.

(...) Un gouvernement démocratique est un système fragile surtout dans une société relativement libre. Il est difficile à sauvegarder; on ne le prend pas pour acquis, il doit être mérité.

En conséquence, c'est le devoir des citoyens concernés de fournir un témoignage et d'apporter des preuves d'irrégularités quand celles-ci se produisent. Autrement ils deviennent complices et ils détruisent les grands privilèges qui découlent d'un système de gouvernement élu démocratiquement à trois niveaux.

Nous avons déjà eu trois commissions d'enquête: la Commission Sylvestre, la Commission Blier et la Commission Lemay. Elles ont conclu que nous avons, au Québec et surtout dans la ré-

gion de Montréal, un système de gouvernement municipal désuet qui est incapable de fournir au contribuable une protection adéquate de police, d'incendie et de santé.

Au nom d'une liberté fictive qui bénéficie à des groupes de pression locaux, de trop nombreuses municipalités rendent une planification régionale et rationnelle impossible.

Si le gouvernement hésite et attend encore, la balkanisation et la mauvaise administration municipale vont continuer.

(...) Le temps est venu pour chaque citoyen concerné de se prononcer et de demander la mise en vigueur des recommandations de ces trois commissions d'enquête et de réclamer une action immédiate et efficace pour remédier à une situation déplorable autant que destructrice.

GEORGE J. WESLEY, F.R.I.
Westmount, 24 janvier 1968

LaSalle

Chef Bruno
vous suggère

aujourd'hui
Coulbiac de
saumon sauce
Xérès
\$1.85

Prix incluant
Potage
Dessert
Café ou
Thé
Servi ce midi
"Le Cavalier"
en bas à

Hôtel de la Salle
1240 Rue Drummond
Téléphone 866-6492
STATIONNEMENT GRATUIT

Hommes d'affaires, professionnels!

Pour vous l'endroit idéal pour vraiment vivre... c'est sur le Mont Bruno! Oubliez vos tracasseries et vivez en banlieue à 20 minutes du centre de la ville.

À VENDRE, COTTAGE COLONIAL

de neuf pièces en briques blanches. Description: salon, salle à dîner, salle de famille avec foyer, cuisine et dinette, lavoir, dépendance froide, nombre considérable de garde-robes, 4 chambres à coucher, chambre des maîtres avec bain, 2 salles de bain, 2 chambres de bain, salle de toilette. Tous les planchers en marquette de chêne. Cuisine complètement en céramique. Intercommunication dans toutes les pièces. Système de chauffage air-chaud ultra moderne avec humidificateur. Toute la tuyauterie en cuivre. Fenêtres en aluminium. Double garage (entretien extérieur réduit au minimum). Entrée et hall d'entrée en marbre blanc. Terrain 15,000 pieds carrés boisés et complètement terrassés. Prix \$46,700. Hypothèque \$30,000 à 7 1/2%. Situé sur le plus beau lotissement de la rive sud, le SOMMET TRINITE, sur le MONT BRUNO. Endroit exclusif, merveilleusement planifié. Ecole anglaise et française. Collège classique. Sports: golf, tennis, ski-doo, patinage, glissades, etc., etc. C'est vraiment la joie de vivre!

COTTAGE STYLE CANADIEN

Aussi à vendre (construction terminée le 15 avril) cottage style canadien, 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, cuisine, dinette, salle de famille, 2 foyers, double garage, terrain boisé et terrassé, 11,500 pieds carrés, prix \$34,700.

Direction: vers St-Bruno, route 9. Le lotissement est voisin des Pères Trinitaires sur le flanc est du Mont Bruno, face à St-Basile le Grand.

INFORMATIONS: 387-2700

121^e Année de Services aux Détenteurs de Polices de la Canada-Vie

En 1967 la première compagnie d'assurance-vie du Canada est venue en aide à un plus grand nombre de familles et de personnes retraitées que jamais au cours de sa longue histoire.

Quelques faits saillants du Rapport Annuel complet qui sera fourni sur demande

Bénéfices	
Prestations de décès et d'invalidité	\$ 41 millions
Prestations de rentes et de pensions	13 millions
Valeurs de rachat et de dotation	38 millions
Augmentation des fonds exigés pour paiements futurs	47 millions
Total des bénéfices	\$139 millions
Primes	
Primes brutes	\$141 millions
Moins réductions de primes (Dividendes de polices)	20 millions
Primes nettes	\$121 millions

Quand est-ce qu'un dividende n'est pas un dividende?

Extrait du discours de M. A. H. Lemmon, Président, prononcé à la 121^e assemblée annuelle:

La Commission Royale d'enquête sur la fiscalité (dans ce que l'on appelle généralement le rapport Carter) a proposé que les détenteurs de polices devraient payer de l'impôt sur les "dividendes de polices" qui sont portés à leur crédit en vertu de polices d'assurance-vie avec participation. Cette recommandation a apparemment été fondée sur l'hypothèse qu'un dividende de police est similaire à un dividende payé à un actionnaire à même les profits d'une corporation.

QU'EST-CE QU'UN "DIVIDENDE DE POLICE"?

Un dividende de police est, à vrai dire, entièrement différent — il sert à déterminer, chaque année, la prime équitable pour chaque détenteur de police. L'assurance-vie comporte des garanties à long terme et, pour pouvoir fixer les tarifs de primes, l'on doit anticiper ce que seront la mortalité, les dépenses et les taux d'intérêt pour bien des années à venir. En ce qui concerne l'assurance mutuelle, la prime indiquée dans la police représente un montant quelque peu plus élevé que celui anticipé pour l'avenir. La prime

véritable à payer chaque année variera d'après l'expérience réelle. La différence entre la prime énoncée dans la police et la prime réellement payée au cours d'une année quelconque a été historiquement appelée un "dividende" — mot qui a entraîné une mauvaise conception de la nature véritable de ces réductions de primes.

FISCALITÉ DIRIGÉE CONTRE LES DÉTENTEURS DE POLICES

Cette méthode mutuelle a énormément protégé les détenteurs de polices contre les risques d'étendre les garanties pendant toute une vie. Elle ne devrait pas être découragée par un impôt non réaliste mis sur la partie de la prime totale qu'il n'est pas nécessaire de payer chaque année.

FONDÉE EN 1847

La Compagnie d'Assurance
du CANADA sur la VIE

Lettre du Proche-Orient

A l'est de Suez, la partie ne fait que commencer...

de notre correspondant, Edouard Saab

BEYROUTH — Que les temps sont changés! La décolonisation est décidée par le colonisateur, sans et, parfois, contre l'avis du colonisé. Comment expliquer, sinon, le dégoût britannique à l'est de Suez, qui arrache, à leurs bienheureux tuteurs, les douze emirats, sultanats et machykhats du golfe Persique? Il y en a qui sont devenus plus ou moins célèbres: Koweït, Qatar, Bahreïn, Abou Dhabi. Il en est d'autres dont on ne se doute même pas de l'existence: Fudjira, Charja, Ajman, Dubaï, Mascate, Oman, Ras el Khaima et Oum el Quwain.

Avec une population autochtone, qui varie entre 6.000 et 200.000 habitants, ces Etats miniatures se partagent et se disputent la rive occidentale du golfe Persique, intéressante par sa position stratégique sur la route des Indes et de l'Extrême-Orient et par les quantités énormes de réserves prouvées de pétrole qu'elle renferme et qui représentent, selon certains experts, 72 pour cent des réserves mondiales.

Autant de tribus sédentaires, autant de protectorats anglais appelés à accéder à l'indépendance. Sombre perspective pour les roitelets du golfe qui doivent, désormais, voler de leurs propres ailes. Et quel remue-ménage aujourd'hui dans les Etats qui ont eu le temps et les moyens de se structurer et de s'imposer, tels Koweït, Qatar, Bahreïn et Abou Dhabi. Voilà que leurs emirs et sultans serrent les coudes et veulent se défendre contre des détracteurs communs. Ceux-ci ne seraient plus nécessairement les nationalistes et les baasistes, en perte de vitesse depuis la guerre de juin, mais les partis progressistes qui émanent du milieu, de la contrée et qui prônent la lutte armée pour renverser les régimes rétrogrades. Ce fut déjà le cas dans le Sud-Arabique. Les nationalistes arabes ont pu profiter de l'aide de la RAU ou de celle de la Syrie mais, contrairement au FLOSY, qui, lui, était entièrement inféodé à l'Egypte, ils ne comptaient, en fait, que sur leurs effectifs locaux pour s'emparer du pouvoir. Telle est la moins la tactique des Harakines qui semblent devoir prendre aujourd'hui la relève des nationalistes et des baasistes.

Une "Sainte Alliance"

Face à ces forces qui montent, les emirs et les cheikhs régnants

essayent d'opposer un front compact. Rien que dans le courant de la semaine dernière, des contacts au plus haut échelon ont été entrepris entre Koweït, l'Iran, Bahreïn et l'Arabie Saoudite. L'objet de ces pourparlers est d'orienter les mesures qui s'imposent pour "immuniser la région contre la subversion". Si les Républicains devaient l'emporter définitivement au Yémen et dans le Sud-Arabique, le statu quo dans le golfe pourrait être compromis et l'Arabie Saoudite serait la première menacée.

Le péril étant commun, il est naturel que les principaux intéressés arabes se concertent et confient à leur suzerain, en l'occurrence le roi Fayçal, le soin "d'organiser, d'ores et déjà, la résistance". L'organisateur contre qui? Telle est la question qui va se poser au souverain wahabite. Car il n'y a pas que les

progressistes qu'il faut neutraliser ou vaincre. La désunion et les convoitises minent de l'intérieur ce groupement d'Etats pré-fabriqués.

Reste l'affaire de Bahreïn. Elle met aux prises un emir arabe et le chah d'Iran, lui aussi intéressé par la sécurité du golfe. Tellement intéressé qu'il a, de tout temps, revendiqué ses "droits historiques sur la principauté" et que deux sièges variants au parlement iranien attendent toujours d'être occupés par les représentants de la "province" de Bahreïn. Sous prétexte de protéger le golfe contre les forces progressistes arabes, le roi Fayçal ne peut l'astreindre à une mainmise iranienne qui risque de le désarmer.

A l'est de Suez, la partie ne fait que commencer.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
No 88459
SALVATORE FABRIZIO, gentilhomme, résident et domicilié au numéro 7595 rue Garnier, dans les cités et district de Montréal.

Demandeur
- contre -
GOUSSOS SARANDIS, autrefois, résident et demeurant dans les cités et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur GOUSSOS SARANDIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 19 janvier 1968
Bernard Figler
Greffier-adjoint

Me Perreault & Duval
7244 St-Denis
Montréal
Avocats du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau sur la Province de Québec au 2350 boul. Manella à Québec.

Demanderesse
- vs -
ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résident au 1738 Terrasse Scheller à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Defendeur
- et -
ME ROLAND DAIGNEAULT, Mis-en-cauise ex-qualité

Par ordre de la Cour
Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968
H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501, Montréal.

Procureurs de la demanderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,808
ROBBIN WILLIAM WATSON, résident et domicilié au CFB Clinton, Adrastral Park, Province d'Ontario.

Demandeur
- vs -
LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, de son vivant, résident et domicilié au 1257 de la rue Pine, Kamloops, Colombie Britannique.

Defendeur
- et -
BRUNO TALLARD, camionneur, résident et domicilié sur la Route Rurale no 1, Ville de Chambly, District de Montréal.

GASTON FONTAINE, résident et domicilié sur la Route Rurale No 40A, Ville de St-Grégoire, district d'Iberville.

Defendeurs

Par ordre de la Cour
Les défendeurs LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montréal, le 29 janvier 1968
H. W. Brodeur
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, Avocats,
155 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureurs du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE
No 97107
HECTOR OUMET, domicilié au 480 boulevard des Mille Îles à Montréal, ville LaSalle district de Montréal, et autrefois faisant affaires sous les noms et raison sociale de OUMET AUTOMOBILE LEE

Demandeur
- contre -
PETER CASWELL, autrefois domicilié au 81, rue Broadview, à Pointe Claire, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur PETER CASWELL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 janvier 1968
Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Dorais & Wurtelle
33 Ouest Blainville
St-Thérèse
Avocats du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-68-10022
pour 10 h. 30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 20 février 1968
Centrale Première-Chute
(Comté de Témiscamingue)
FOURNITURE DU TABLEAU DE
SERVICES AUXILIAIRES
600 208/120 VOLTS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visa ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUÉBEC
75 Ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de SEPT MILLE DOLLARS (\$7.000) chaque visa payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 30 janvier 1968

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau sur la Province de Québec au 2350 boul. Manella à Québec.

Demanderesse
- vs -
ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résident au 1738 Terrasse Scheller à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Defendeur
- et -
ME ROLAND DAIGNEAULT, Mis-en-cauise ex-qualité

Par ordre de la Cour
Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968
H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501, Montréal.

Procureurs de la demanderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,808
ROBBIN WILLIAM WATSON, résident et domicilié au CFB Clinton, Adrastral Park, Province d'Ontario.

Demandeur
- vs -
LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, de son vivant, résident et domicilié au 1257 de la rue Pine, Kamloops, Colombie Britannique.

Defendeur
- et -
BRUNO TALLARD, camionneur, résident et domicilié sur la Route Rurale no 1, Ville de Chambly, District de Montréal.

GASTON FONTAINE, résident et domicilié sur la Route Rurale No 40A, Ville de St-Grégoire, district d'Iberville.

Defendeurs

Par ordre de la Cour
Les défendeurs LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montréal, le 29 janvier 1968
H. W. Brodeur
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, Avocats,
155 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureurs du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 97107
HECTOR OUMET, domicilié au 480 boulevard des Mille Îles à Montréal, ville LaSalle district de Montréal, et autrefois faisant affaires sous les noms et raison sociale de OUMET AUTOMOBILE LEE

Demandeur
- contre -
PETER CASWELL, autrefois domicilié au 81, rue Broadview, à Pointe Claire, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur PETER CASWELL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 janvier 1968
Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Dorais & Wurtelle
33 Ouest Blainville
St-Thérèse
Avocats du demandeur

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 26 janvier 1968 par lequel Libra Import and Distributor Reg'd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre, présentes et futures, à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 29 janvier 1968 sous le No 2040110.

Banque de Montréal,
le 29 janvier, 1968.

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau sur la Province de Québec au 2350 boul. Manella à Québec.

Demanderesse
- vs -
ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résident au 1738 Terrasse Scheller à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Defendeur
- et -
ME ROLAND DAIGNEAULT, Mis-en-cauise ex-qualité

Par ordre de la Cour
Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968
H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501, Montréal.

Procureurs de la demanderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,808
ROBBIN WILLIAM WATSON, résident et domicilié au CFB Clinton, Adrastral Park, Province d'Ontario.

Demandeur
- vs -
LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, de son vivant, résident et domicilié au 1257 de la rue Pine, Kamloops, Colombie Britannique.

Defendeur
- et -
BRUNO TALLARD, camionneur, résident et domicilié sur la Route Rurale no 1, Ville de Chambly, District de Montréal.

GASTON FONTAINE, résident et domicilié sur la Route Rurale No 40A, Ville de St-Grégoire, district d'Iberville.

Defendeurs

Par ordre de la Cour
Les défendeurs LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montréal, le 29 janvier 1968
H. W. Brodeur
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, Avocats,
155 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureurs du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 97107
HECTOR OUMET, domicilié au 480 boulevard des Mille Îles à Montréal, ville LaSalle district de Montréal, et autrefois faisant affaires sous les noms et raison sociale de OUMET AUTOMOBILE LEE

Demandeur
- contre -
PETER CASWELL, autrefois domicilié au 81, rue Broadview, à Pointe Claire, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur PETER CASWELL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 janvier 1968
Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Dorais & Wurtelle
33 Ouest Blainville
St-Thérèse
Avocats du demandeur

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code civil, que M. DAVID BIER, marchand, faisant affaires dans le district judiciaire de Montréal sous la raison sociale de DAVID BIER STUDIOS, a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Royale du Canada, suivant acte daté du 18ème jour de janvier 1968, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 26 janvier 1968, sous le numéro 2037971.

Signé à Verdun,
ce 30ème jour de janvier 1968

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau sur la Province de Québec au 2350 boul. Manella à Québec.

Demanderesse
- vs -
ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résident au 1738 Terrasse Scheller à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Defendeur
- et -
ME ROLAND DAIGNEAULT, Mis-en-cauise ex-qualité

Par ordre de la Cour
Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968
H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501, Montréal.

Procureurs de la demanderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,808
ROBBIN WILLIAM WATSON, résident et domicilié au CFB Clinton, Adrastral Park, Province d'Ontario.

Demandeur
- vs -
LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, de son vivant, résident et domicilié au 1257 de la rue Pine, Kamloops, Colombie Britannique.

Defendeur
- et -
BRUNO TALLARD, camionneur, résident et domicilié sur la Route Rurale no 1, Ville de Chambly, District de Montréal.

GASTON FONTAINE, résident et domicilié sur la Route Rurale No 40A, Ville de St-Grégoire, district d'Iberville.

Defendeurs

Par ordre de la Cour
Les défendeurs LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montréal, le 29 janvier 1968
H. W. Brodeur
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, Avocats,
155 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureurs du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 97107
HECTOR OUMET, domicilié au 480 boulevard des Mille Îles à Montréal, ville LaSalle district de Montréal, et autrefois faisant affaires sous les noms et raison sociale de OUMET AUTOMOBILE LEE

Demandeur
- contre -
PETER CASWELL, autrefois domicilié au 81, rue Broadview, à Pointe Claire, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur PETER CASWELL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 janvier 1968
Claude Dufour
Greffier-adjoint

Me Dorais & Wurtelle
33 Ouest Blainville
St-Thérèse
Avocats du demandeur

AVIS

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 26 janvier 1968 par lequel Royco Steel Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 29 janvier 1968 sous le No 2040024.

Banque de Montréal
le 29 janvier 1968"

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,830
SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corps politique et incorporé par une loi du Canada, ayant son siège social à Ottawa dans la Province d'Ontario et un bureau sur la Province de Québec au 2350 boul. Manella à Québec.

Demanderesse
- vs -
ZENITH A. WITTENBERG, imprimeur, autrefois domicilié et résident au 1738 Terrasse Scheller à Chambly dans le district judiciaire de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

Defendeur
- et -
ME ROLAND DAIGNEAULT, Mis-en-cauise ex-qualité

Par ordre de la Cour
Le défendeur ZENITH A. WITTENBERG, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

Montréal, 26 janvier 1968
H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

Deschênes, de Grandpré, Colas, Godin, Coderre et Lapointe, Avocats,
Place Victoria, Suite 2501, Montréal.

Procureurs de la demanderesse

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 744,808
ROBBIN WILLIAM WATSON, résident et domicilié au CFB Clinton, Adrastral Park, Province d'Ontario.

Demandeur
- vs -
LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, de son vivant, résident et domicilié au 1257 de la rue Pine, Kamloops, Colombie Britannique.

Defendeur
- et -
BRUNO TALLARD, camionneur, résident et domicilié sur la Route Rurale no 1, Ville de Chambly, District de Montréal.

GASTON FONTAINE, résident et domicilié sur la Route Rurale No 40A, Ville de St-Grégoire, district d'Iberville.

Defendeurs

Par ordre de la Cour
Les défendeurs LA SUCCESSION DE WILLIAM MAHONEY, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à leur intention.

Montréal, le 29 janvier 1968
H. W. Brodeur
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes. Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb, Avocats,
155 Ouest, Boul. Dorchester, Montréal, P.Q.

Procureurs du demandeur

Canada
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE
No 97107
HECTOR OUMET, domicilié au 480 boulevard des Mille Îles à Montréal, ville LaSalle district de Montréal, et autrefois faisant affaires sous les noms et raison sociale de OUMET AUTOMOBILE LEE

Demandeur
- contre -
PETER CASWELL, autrefois domicilié au 81, rue Broadview, à Pointe Claire, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Defendeur

Par ordre de la Cour
Il est enjoint au défendeur PETER CASWELL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée

La situation militaire demeure sérieuse sur les hauts plateaux

de l'envoyé spécial de l'AFP, Bob Wildau

(NDLR: Bob Wildau est le premier journaliste étranger à avoir réussi à atteindre Kontum, ville des hauts plateaux occupée à deux reprises par les Nord-Vietnamiens).

KONTUM — Tous les civils vietnamiens ont été évacués hier de Kontum, capitale provinciale située sur les hauts plateaux, tandis que des unités de la quatrième division d'infanterie américaine combattent avec acharnement pour desserrer l'état Vietcong sur la ville.

La vieille route 14 venant de Pleiku, d'une importance primordiale a été coupée sur toute sa longueur pendant quatre jours. Les munitions doivent être parachutées devant l'immeuble de la mission américaine où j'ai pu arriver aujourd'hui jeudi.

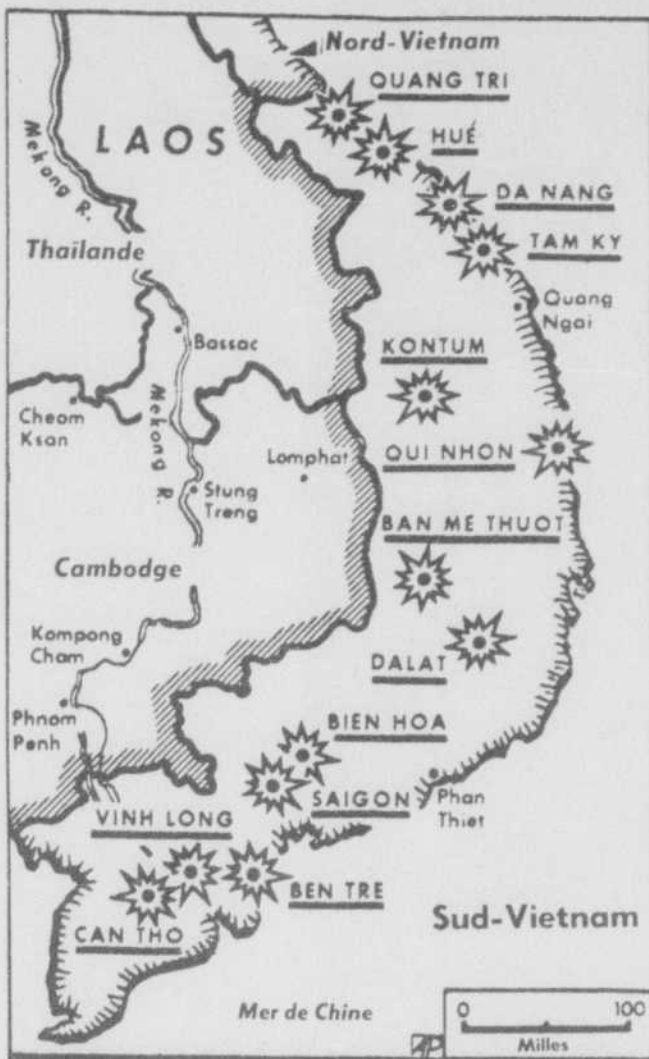
Les Vietcong ont exercé leur pression maximale sur le quartier général de la 24e zone tactique, à l'extérieur de la ville. A cet endroit, les défenseurs seraient à court de munitions. Les familles des militaires ont été rassemblées à la mission, ainsi que six infirmières suédoises, et les familles de trois enseignants du centre linguistique qui traduit la bible en dialecte montagnard.

Les Vietcong se sont emparés d'uniformes de l'armée sud-vietnamienne dans les blanchisseries de Kontum, ce qui rend difficile toute distinction entre les guerilleros et les gouvernementaux. Les autorités locales ont donné l'ordre de tirer à vue sur toute personne portant un uniforme sud-vietnamien mais chaussée de sandales, car les guerilleros n'ont pas trouvé de souliers.

Devant l'immeuble de la mission, deux jeunes soldats américains gardent un nombre considérable de suspects.

Des traces de destruction sont visibles dans toute la ville. Des cadavres Vietcong jonchent les rues. Les officiers américains s'attendent à une longue lutte pour regagner Kontum et ils ne cachent pas leur crainte que les Vietcong mettent ce temps à profit pour gagner à leur cause la population.

Tout indique que l'occupation de Kontum a été longuement préparée. A cent mètres à peine du court de tennis de la mission américaine, on a découvert, sous une baraque, l'entrée d'un tunnel menant au centre de la ville et dans lequel des médica-



ments et des provisions avaient été entreposés.

Les aviateurs américains doivent repousser chaque nuit les assauts des Vietcong armés de roquettes et de mortiers.

A Pleiku, les civils américains habitant la ville se sont repliés hier soir sur la base militaire car des Vietcong et des Nord-Vietnamiens bien armés logent dans la cité. Pendant la journée, Pleiku est apparemment calme, mais on peut lire la tension sur les visages des gens qui se réunissent par petits groupes au coin des rues ou qui regardent furtivement par leurs portes entrebâillées.

Une zone de quelques dizaines de mètres de côté est complètement détruite par le tir des roquettes ou les bombardements aériens. Non loin de là, six véhicules blindés, dont deux tanks, achèvent de brû-

ler, atteints par les roquettes Vietcong.

Au cours des violents combats de mardi, les Vietcong ont utilisé un pousse-pousse pour transporter un grand canon de 75 sans recul. Quand ils furent repérés par les soldats américains, ils s'empres-sèrent de dégager le canon et de disparaître dans un pâté de maisons. Une autre bande de Vietcong a dévalé les rues en scooter tirant au fusil contre une voiture blindée.

Jeudi, vieillards et enfants ont passé en silence devant les corps de plus de 70 Vietcong éparés dans les rues. Le bureau de la guerre psychologique du gouvernement distribue des tracts expliquant que la mort et la destruction semées à Pleiku témoignent que le Vietcong est l'ennemi du peuple.

A quelque 8 km à l'ouest de Pleiku, des traces de véhicules ont été repérées menant vers une position qu'utilisent les Nord-Vietnamiens pour tirer sur la base aérienne américaine avec de puissantes roquettes.

L'ensemble du dispositif américain qui s'étend sur plus de 7 km a été attaqué aux roquettes, au mortier et a subi des assauts de fantassins pendant les trois dernières nuits. Ailleurs, sur le plateau, les Nord-Vietnamiens ont tenté jeudi matin de s'emparer d'une base américaine d'artillerie à près de 20 km à l'ouest de Dak To.

Les Américains ont employé leurs bombes dites "ruches" contre les communistes. Un artiller américain blessé m'a dit que son bataillon avait été attaqué presque constamment depuis la bataille pour la colline 875, en novembre dernier.

La situation à Ban Me Thuot, capitale des montagnards, à 150 km au sud de Pleiku, était toujours sérieuse jeudi après-midi. Le Vietcong est pratiquement en possession de la ville depuis jeudi après-midi. Les avions américains ont attaqué un régiment qui a été aperçu se déplaçant en direction de l'ouest, vers la ville, avec une audace peu commune.

Suites de la première page

UNE CHARTE

des inconvénients de l'adoption de la déclaration de 1960 et de la nécessité d'énoncer une déclaration qui "frappe de nullité toute loi actuelle ou future en contradiction avec elle" ce qui n'est pas le cas du document adopté sous M. Dietsch.

Le chapitre suivant traite des différents droits qui seraient protégés par la déclaration.

Droits politiques

Voici les droits politiques dont le gouvernement tient compte:

1- La liberté d'expression dont une interprétation large n'empêcherait pas que soient interdits la sédition, l'obscénité et qui ne nuirait pas aux lois provinciales concernant la diffamation et la réclamation.

2- La liberté de conscience et de religion, qui met en cause des lois fédérales aussi bien que provinciales.

3- La liberté de réunion et d'association à laquelle les lois fédérales et provinciales posent actuellement des limites, mais des limites qui "semblent cependant respecter le principe de la liberté de réunion et d'association en autant qu'elles visent à préserver la sécurité et l'ordre publics.

Droits juridiques

1- Le droit à la sécurité générale de la vie, à la liberté, à la propriété. "Il serait possible à cet égard, dit le document, de ne faire porter la garantie d'application régulière des lois qu'aux droits concernant la vie, la liberté personnelle et la sécurité de la personne. Les garanties spécifiques assurant des procès équitables formulées ailleurs dans la nouvelle charte continueraient de s'appliquer à toute ingérence dans les questions de contrat ou de biens."

2- Le droit à l'égalité devant la loi; le texte serait formulé de façon telle que l'on ne pourrait parler d'égalité quand une personne est traitée de la même façon que toutes les autres de sa race, sa race étant traitée différemment des autres. Les cours canadiennes ont déjà interprété de cette façon étroite les données de la déclaration Dietsch.

3- Les droits relatifs à l'imposition de peine cruelles et inusitées. Cet article donnerait au tribunal la possibilité d'une conception d'une peine équitale qui irait contre celle d'un corps législatif.

4- Les droits d'une personne mise en accusation. Un article ferait en sorte que les preuves obtenues lorsqu'un accusé n'a pu voir son avocat sont "irrecevables et les condamnations fondées sur ces preuves nulles, si les preuves recevables ne suffisent pas à les justifier."

5- Le droit du témoin à un avocat.

6- Le droit à une audition impartiale.

7- Le droit à la présomption d'innocence.

8- Le droit à l'assistance d'un interprète.

9- Les autres droits juridiques suivants:

— Garantie contre toute loi pénale rétroactive;

— Garantie contre les perquisitions et les saisies déraisonnables;

— Garantie du citoyen contre tout exil, arbitraire ou non.

Droits à l'égalité

A ce chapitre on inscrivait vraisemblablement les critères condamnables servant à la discrimination et on ferait une liste des sphères d'activité où la discrimination doit être interdite.

Droits linguistiques

"Nous proposons, dit le livre blanc, que le droit à l'usage des deux langues soit étendu aux autres organismes du gouvernement et au domaine de l'éducation, ainsi que le préconise la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. A notre avis, une façon sûre de sauvegarder ces droits serait d'incorporer les garanties nécessaires dans la charte des droits dont nous proposons l'adoption."

"Si l'on se contente d'énoncer des droits linguistiques en termes généraux, on fera inévitablement face à de sérieuses difficultés d'application à l'heure actuelle. L'emploi d'une formule fondée sur des unités proportionnelles de population, que la commission royale a recommandé et que nous approuvons ici, permettrait cependant de surmonter la plupart de ces difficultés."

Les droits linguistiques dont parle le gouvernement d'Ottawa sont de deux ordres; ceux qui se rapportent aux communications avec les institutions de l'Etat et ceux qui se rapportent au domaine de l'éducation.

Droits économiques

Quant aux droits économiques, l'accord entre les gouvernements sur la possibilité de les appliquer peut être très long et le livre blanc propose simplement qu'on n'y touche pas.

Les droits économiques sont ceux qui ont rapport avec le droit au travail, la protection contre le chômage, le droit de s'organiser et de s'affilier à un syndicat, le droit à la sécurité sociale, au repos, au loisir et le reste.

Aussi la charte des droits pour plus de clarté — et sans doute de souplesse dans la négociation — serait divisée en trois parties.

La première énumérerait les droits politiques et juridiques.

La seconde porterait sur les droits égalitaires qui nécessiteront des législations au niveau des provinces, législations qui n'existent pas partout à l'heure actuelle.

La troisième porterait sur les droits linguistiques.

L'insertion dans la constitution d'une déclaration des droits de l'homme qui aurait préséance sur l'autorité des parlements amènera presque immédiatement la discussion de deux questions constitutionnelles très controversées.

La première est celle des façons d'amender — et de rapatrier — la constitution canadienne.

La seconde portera sur le tribunal constitutionnel. La suprématie d'une déclaration des droits de l'homme rend d'autant plus cruciale dans un pays fédéral l'interprétation de cette loi fondamentale. Il devient alors presque essentiel de créer un véritable tribunal constitutionnel.

JOHNSON

taire, M. McCloskey a déclaré qu'il laissait la parole aux autorités militaires de Saigon ou bien, dans certains cas, au Pentagone.

Enfin, M. McCloskey a déclaré que le département d'Etat "apprécie" la mission d'un père jésuite et d'un professeur de l'université de Boston qui sont en route pour Hanoi afin d'accueillir les trois pilotes américains dont la mise en liberté a été décidée par le gouvernement nord-vietnamien à l'occasion du Têt. Toute décision éventuelle concernant des mesures légales qui pourraient être prises à leur égard attendra donc leur retour, a dit M. McCloskey. Les milieux officiels américains déclarent de leur côté que le "National Mobilization Committee" auquel appartiennent le révérend Daniel Berrigan et le professeur Howard Zinn a eu des contacts au préalable avec le département d'Etat afin d'expliquer les motifs précis de ce déplacement.

QUÉBEC

peut ne pas s'être encore manifesté.

Dans un pays unitaire, il est possible d'adopter une Déclaration qui consacre dans la constitution une tendance à l'homogénéité.

"Nous estimons, poursuit la Déclaration, qu'en régime fédéral, et principalement dans le cas du Canada, ce serait commettre une erreur politique grave que de procéder de cette façon. Les traditions de droit civil du Québec et la manière dont les droits fondamentaux y sont reconnus et protégés diffèrent en effet considérablement de la manière de procéder des tribunaux de Common Law."

"Si donc, on envisage une Déclaration des droits à ce point fondamental que le plus haut tribunal constitutionnel canadien doit expliciter ces droits, nous sommes forcés de demander que l'on examine au préalable l'établissement d'un tribunal constitutionnel."

En troisième lieu, le document invoque la répartition actuelle des pouvoirs. "La propriété et les droits civils y sont de la compétence exclusive des provinces. Nous ne sommes pas prêts à abandonner cette compétence. Notre intention est d'insérer dans la constitution interne du Québec une Charte des droits de l'homme."

Quatrièmement, la Déclaration du Québec soulève un problème de méthode. "Nous inclinons à croire que les Déclarations des droits forment la portion de la Loi constitutionnelle qui doit être insérée en dernier lieu."

Ce n'est pas qu'elle soit sans importance. C'est que "cela nous paraît davantage le soin d'une commission ad hoc de la Conférence dont les recommandations porteront, non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme et sur la place de la ou des Déclarations en question."

Commentant ensuite le projet de M. Trudeau, le gouvernement de M. Johnson fait ob-

server que la Déclaration proposée par celui-ci aurait un caractère de permanence, qu'une décision législative ordinaire ne saurait la modifier, qu'on ne saurait la changer sans recourir à la procédure plus rigoureuse d'une modification à la Constitution. "C'est l'argument même que nous invoquons à l'appui de notre demande d'une Constitution nouvelle avec procédure d'amendement rigoureuse et purement canadienne."

D'autre part, Québec n'accepte pas que l'un quelconque des gouvernements de la Fédération procède unilatéralement en cette matière "sans avoir saisi ou pressenti les provinces, non seulement sur le principe, mais dans le détail de toutes les propositions". C'est pourquoi le gouvernement du Québec considère le livre blanc publié hier "comme un simple document de travail de la Conférence."

Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et le pacte international relatif aux droits civils et politiques, (reproduits en appendice du livre blanc) contiennent une clause, dit encore le gouvernement québécois, portant que les dispositions de ces pactes "s'appliquent sans limitation à toutes les unités constitutives des Etats fédératifs". Or, cette clause "va directement à l'encontre de notre droit constitutionnel et nous ne saurions l'accepter."

La Déclaration de Québec rappelle à nouveau que la Cour suprême du Canada, dans sa forme actuelle, ne saurait être considérée comme une cour constitutionnelle de dernier ressort. "Une nouvelle constitution devra prévoir ce point important avant que nous puissions consentir à une déclaration constitutionnelle des droits."

La Déclaration s'élève encore contre une référence à la Loi du dimanche dans le projet d'Ottawa, cette question devant relever de la compétence provinciale; contre l'absence dans le livre blanc de toute référence aux droits des minorités et des groupes; contre l'insuffisance de précisions au chapitre des droits à l'égalité.

Québec note aussi qu'il faut établir clairement les "catégories résiduelles" puisqu'une déclaration des droits englobe des catégories très larges. "Nous aurions beaucoup moins de préoccupations à ce propos si les droits résiduels étaient attribués aux provinces."

VIETCONG

district occupé par les Vietcong. Ceux-ci se sont retirés sans combat, durant la nuit.

Dans le tout reste de Saigon, on signalait hier soir après la tombée de la nuit des "tirs isolés sporadiques". Plusieurs petits groupes de Vietcong sont encore dans l'agglomération. L'hôtel américain des "Cinq Océans" à Cholon a été pris sous le feu Vietcong pendant plusieurs heures. L'hôtel militaire américain "Capitol" a lui aussi essuyé le feu de tireurs vietcong.

Enfin on apprend que les Vietcong ont pu, hier soir, s'approcher suffisamment du quartier général de la police militaire américaine pour toucher de plusieurs balles le bureau même du commandant du bataillon de la police militaire.

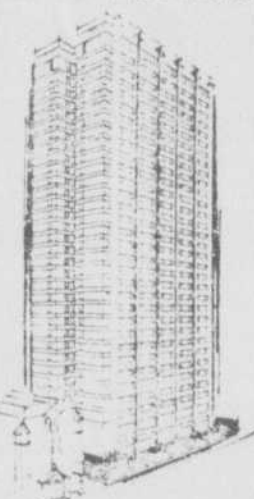
En province les derniers rapports reçus au quartier général américain signalent une intensification des combats à Dalat, occupé depuis hier matin par les Vietcong.

D'autre part, le ravitaillement des trois millions d'habitants de Saigon est au premier plan des préoccupations du gouvernement vietnamien et des autorités américaines. Depuis cinq jours aucune denrée n'est parvenue dans la capitale et les boutiques sont fermées depuis dimanche.

Meilleures chandelles

COURTENAY, C.B. (PC) — Les chandelles de fabrication domestique sont meilleures parce qu'elles durent plus longtemps, qu'elles ne coûtent pas et sont plus originales, déclare Lily Perrin, qui dirige une école du soir dans l'art de fabriquer les chandelles.

Une visite attendue La vôtre... PORT-ROYAL 1455 ouest, rue Sherbrooke



Disponibles fin février 1968 seulement, 5 studios - Type "A" - Superficie totale 603 p.c. chacun.

Convient pour Suites d'hospitalité: Corporations, professionnels.

LOYER MENSUEL: \$220.00
MEUBLE: \$250.00

Sur rendez-vous: Angèle Sale, F.R.I.
Bureau de location sur les lieux
937-9511 et 937-3709

Appartements Modèles Ouverts: 10 A.M. à 5 P.M.
Sam. et Dim. 2 P.M. à 6 P.M.

L'ANGLAIS



MÉTHODE PRATIQUE ET EXCLUSIVE

LABORATOIRE ULTRA-MODERNE
RÉSULTATS GARANTIS
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS.

384-0400

ÉCOLE AUDIO-VOCALE INC.

367, est, Henri-Bourassa, (près du métro)
Affiliée à la Fédération des Écoles privées du Québec

La CEQ emporte le CEGEP d'Ahuhtsic

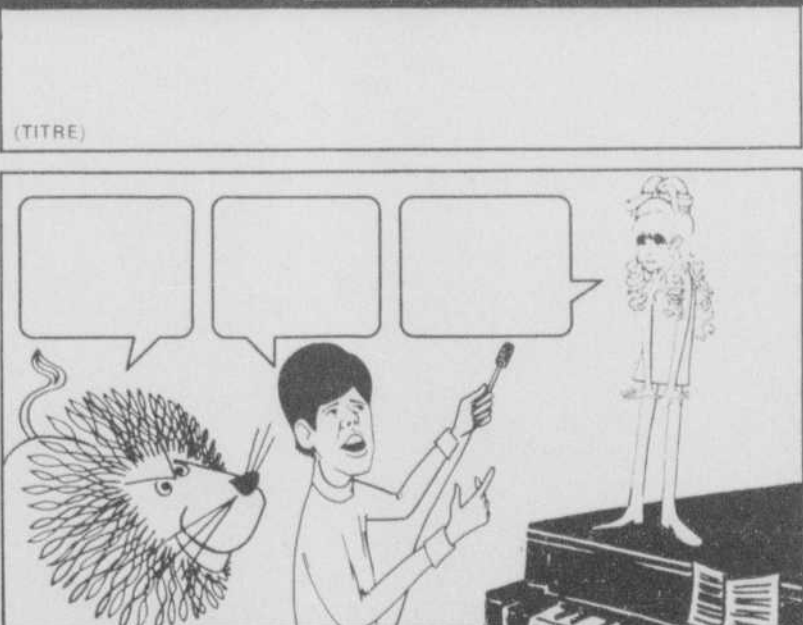
Les professeurs du CEGEP d'Ahuhtsic ont décidé de s'affilier à la Corporation des enseignants du Québec (C.E.Q.), au cours d'une assemblée générale tenue ces jours derniers.

La décision, précise un communiqué de la CEQ, a été prise à la quasi-unanimité de l'assemblée.

Les membres du syndicat ont également décidé de demander leur accréditation à la Commission des relations de travail. Le syndicat des professeurs du CEGEP d'Ahuhtsic, affirme la CEQ, est assuré de la majorité des professeurs du CEGEP.

Ce CEGEP formé du regroupement de l'Institut de technologie Laval et du Collège St-Ignace est actuellement le plus important de la province. Il compte 240 professeurs dont la majorité enseignent dans le secteur professionnel.

CONCOURS 28 JOURS-JEUNESSE OBLIGE

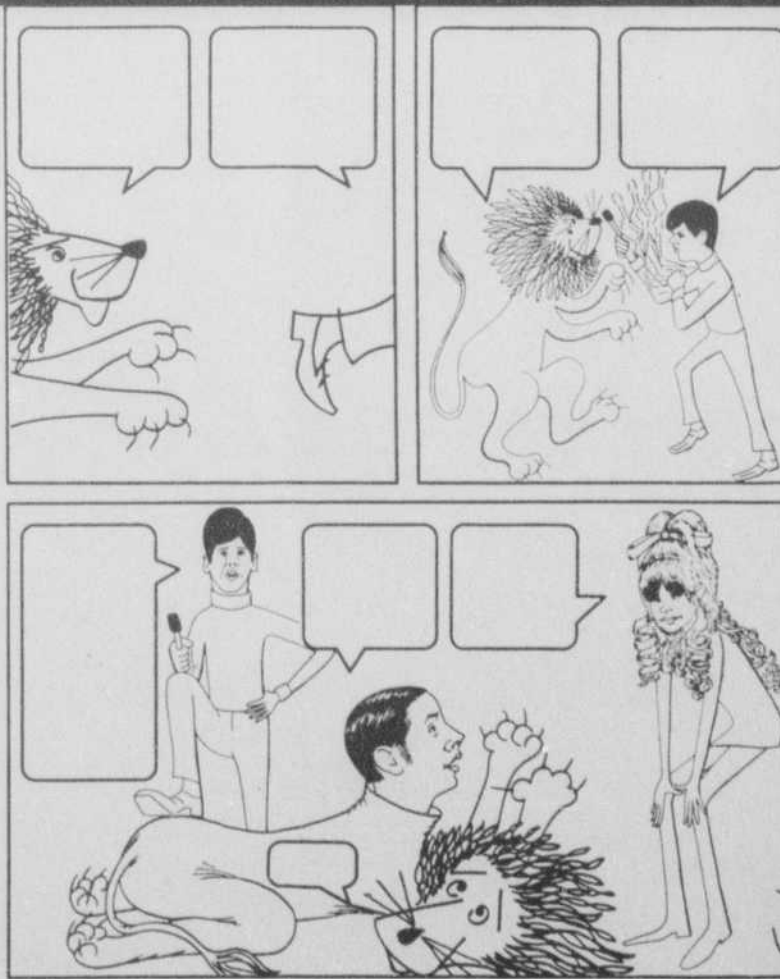


Un risque

Les bandes dessinées constituent la quatrième catégorie du Concours 28 jours (Règlements, sur demande). Trouvez un titre, imaginez un dialogue que vous écrirez dans les bulles des 5 dessins reproduits dans cette annonce, en suivant l'ordre numérique.

Après avoir rempli clairement le bulletin de participation, expédiez le tout à:
Concours 28 jours,
Catégorie "bandes dessinées",
Radio-Canada,
C.P. 6000,
Montréal, Qué.

Si votre dialogue est jugé le meilleur, vous courez le "risque" d'être l'un des dix gagnants qui se mériteront un des grands prix du concours de cette année: un voyage en Martinique! Bonne chance à tous et... que le meilleur gagne!



Expédiez cette annonce au complet. Écrivez en lettres moulées.

NOM: _____
ÂGE: _____ VILLE: _____
ADRESSE: _____ TEL: _____

RADIO-CANADA

VENTE! VENTE!



BONDI
MEUBLES
SCANDINAVES
CONTEMPORAINS
9240, ST-LAURENT
381-7619

3 DERNIERS JOURS
JUSQU'AU SAMEDI 3 FÉVRIER

(FERMÉ LE MERCREDI)

Les concessionnaires Pontiac-Buick vont vous prouver que leurs voitures sont loin en tête!

FAITES UN ESSAI SUR ROUTE
DÈS AUJOURD'HUI!

GAGNEZ UNE FIREBIRD



Le prix:
Un coupé hardtop Firebird
équipé ainsi:
moteur 6 cylindres à arbre
à cames en tête,
transmission automatique,
servo-direction,
servo-freins, radio à
boutons-poussoirs,
ceintures et baudriers de luxe,
immobilisation et toutes
taxes fédérales et
provinciales comprises.

**[VOUS POUVEZ ÊTRE L'UN DES
6 GAGNANTS DE MONTRÉAL]**

LES CONDUIRE, C'EST SE CONVAINCRE. VENEZ DONC VOUS CONVAINCRE. METTEZ UNE
PONTIAC, BUICK, BEAUMONT, FIREBIRD, ACADIAN OU VIVA À L'ÉPREUVE PENDANT



L'ESSAI SUR ROUTE DE L'EXCELLENCE

OFFRE DE PRIX
VALABLE PENDANT
FÉVRIER SEULEMENT

Le plus beau prix de votre vie—une magnifique Firebird 1968—et la plus agréable façon de le gagner. Qui dit mieux? Voyez plutôt. Pour participer au concours, il suffit de rendre visite à un concessionnaire Pontiac-Buick. Rien de plus facile. Faites un essai dans une des voitures de démonstration 1968. Peu importe la voiture qui vous intéresse: Pontiac, Buick, Firebird, Beaumont, Acadian ou Viva, vous avez autant de chances de gagner.

En même temps, vous aurez l'occasion de vous prouver à vous-même que les voitures General Motors sont loin en tête devant toutes les autres 68. Vous y trouverez en effet plus de caractéristiques avantageuses et plus d'équipements que vous pouvez en souhaiter. Vous constaterez de plus cette qualité totale, concrétisée par le Symbole d'Excellence, qui fait des voitures GM le meilleur achat possible.

Une fois que vous aurez conduit la Pontiac, vous comprendrez pourquoi autour de vous, tant de gens préfèrent la Pontiac, sa voie large, sa suspension, sa tenue de route. Du côté de la Buick et de la Buick Special, il existe un modèle exactement fait pour vous, dans une gamme de prix très étendue. Tous ces modèles possèdent la réputation bien établie de voitures de luxe. Quant à la Beaumont et à l'Acadian, leur style radicalement nouveau et les perfectionnements qu'elles ont reçus leur valent chaque jour de nouveaux admirateurs. Vous vous en rendrez compte en les voyant. De son côté, la Viva possède tous les avantages que les constructeurs d'autres voitures économiques souhaiteraient donner à leurs véhicules. Et la Firebird? Vous la connaissez... et il se pourrait fort bien que vous soyez parmi les gagnants d'une de ces magnifiques voitures. Passez sans tarder chez le concessionnaire Pontiac.

**Soyez un gagnant chez l'un des
CONCESSIONNAIRES PONTIAC-BUICK DE MONTRÉAL ET SA BANLIEUE**

CONCESSIONNAIRES AUTORISÉS "PONTIAC-BUICK" DANS LE MONTREAL METROPOLITAIN

GARAGE BERTRAND LIMITÉE,
15538 ouest, boul. Gouin,
Ste. Geneviève de Fierrefonds, 626-3981

HARLAND AUTOMOBILE LTÉE.,
955 boul. Montréal-Toronto,
Rond-Point de Dorval, 631-2051

JARRY AUTOMOBILE INC.,
1068 boul. des Laurentides,
Ville de Laval, 669-2681

OMER BARRÉ VERDUN LIMITÉE,
5987 avenue Verdun, Verdun, 768-2551

VAILLANCOURT PONTIAC BUICK LTÉE.,
375 boul. Labelle,
Chomedey, 681-2533

ABIAS PÉPIN AUTOMOBILES LTÉE.,
155 ouest, rue St. Charles,
Longueuil, 674-4924

GOHIER AUTOMOBILES LTÉE.,
3333 est rue Jarry,
Ville St. Michel, 376-8465

BOULEVARD PONTIAC BUICK LTÉE.,
7085 boul. St. Laurent, 279-7321

MID-TOWN MOTORS LIMITED,
1395 ouest, boul. Dorchester, 866-9961

MONTRÉAL BUICK LTD.,
4026 ouest, rue Ste. Catherine, 937-6342

GRANT HAMILTON PONTIAC-BUICK LTD.,
3500 ouest, rue Jean-Talon, 735-3792

ROCHELEAU AUTOMOBILE LTÉE.,
11251 est, rue Notre-Dame, 645-1651

SANGUINET AUTOMOBILE LTÉE.,
1965 rue Lafontaine, 524-3761

WILHELMY AUTOMOBILES LTÉE.,
4833 boul. St. Laurent, 288-0186

France: baisse ininterrompue de la natalité depuis 1964

PARIS (AFP) — La France a enregistré depuis 1964 une baisse ininterrompue de la natalité, le nombre des naissances ayant diminué de 3,5% entre 1963 et 1967.

C'est ce que révèle l'étude sur l'évolution démographique en France au cours des dernières années que publie la revue "Études et conjonctures" de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Si l'on tient compte également de l'évolution de la structure par âge de la population féminine française (notamment l'arrivée à l'âge de la fécondité des filles nées après la guerre) et du taux de nuptialité des années antérieures (celui-ci a marqué une

croissance régulière jusqu'en 1964), on obtient la vraie mesure de la baisse de la fécondité qui a été en quatre ans de 12,2%. On constate que la baisse la plus forte a été enregistrée sur la dernière année (presque la moitié pour 1967) et que c'est surtout le passage du deuxième au troisième enfant et du troisième au quatrième qui s'est ralenti.

Cette baisse de la natalité n'est pas un phénomène propre à la France: entre 1963 et 1966, le taux brut de la natalité a baissé de 0,5% en Italie, de 3% au Royaume-Uni, de 4% en France et en Allemagne fédérale, de 7% en Belgique, de 8% aux Pays-

Bas, de 15% aux États-Unis et de 21% au Canada.

La nuptialité, qui avait augmenté assez régulièrement entre 1955 et 1964, a diminué de 4% entre 1964 et 1965 et de 7% entre 1965 et 1966. En revanche le nombre des divorces a augmenté, passant de 274 pour 100.000 femmes mariées en 1963 à 320 pour 100.000 en 1966, soit 15% d'augmentation.

La mortalité a été peu élevée en 1966: 525.000 décès, ce qui correspond au taux brut le plus faible jamais enregistré en France (10,6 pour 1.000 habitants). Ce taux a légèrement augmenté en 1967 (10,8 pour 1.000, soit 538.000 décès).



Le Dr Christian Barnard a déclaré à la télévision de Londres que le Dr Philip Blaiberg, seul survivant au cœur greffé, pourra probablement reprendre son travail de dentiste. Il a aussi révélé que l'on projette une troisième transplantation cardiaque au Cap dans une couple de mois. Il se peut cependant que d'autres chirurgiens soient appelés à pratiquer cette opération, a-t-il ajouté. Ici, on voit le Dr Barnard essayant, à Rome, un chapeau d'étudiant. Ce chapeau lui fut présenté à l'hôpital catholique Policlinico Agostino Gemelli où il prononça une conférence à la demande du pape Paul VI. (Photo PA)

Lamontagne propose Québec comme terminus pour les navires naviguant l'hiver

QUÉBEC (PC) — Le maire de Québec, M. Gilles Lamontagne, a suggéré aux autorités du port de Québec de tout mettre en œuvre pour transformer le havre de Québec en un port pour les navires qui sillonnent le Saint-Laurent pendant l'hiver.

Parlant devant un auditoire formé de marins et d'hommes d'affaires à l'occasion de la remise de la canne à pommeau d'or au capitaine E.F. Aikman, du cargo britannique Beaverpine, le premier citoyen de Québec a dit que l'absence relative de glaces dans la région fluviale a valu au port de Québec, ces derniers jours, une recrudescence dans le nombre d'arrivages de navires.

Selon lui, il n'en va pas de même à Trois-Rivières et à Montréal où l'activité mari-

time fut complètement paralysée à la suite des embâcles qui se sont formés en amont du pont de Québec en janvier.

Il est très rare, de souligner le maire Lamontagne, qu'un navire ne puisse venir à Québec et on ne peut en dire autant pour Montréal. Et, a-t-il poursuivi, il me fait plaisir que le Beaverpine ait du connaître à Québec, plutôt que dans la métropole, une activité commerciale qui lui vaut la canne à pommeau d'or.

viser une extension de son commerce maritime et il a dit souhaiter que la ligne du Canadien Pacifique, qui est l'armateur du Beaverpine, régularise ses horaires à Québec afin de favoriser l'économie portuaire.

De son côté, le directeur du port de Québec, M. Paul Bousquet, a déclaré que le port était l'affaire de tous les Québécois, sur les quais ou ailleurs dans la région.

Il importe, a-t-il dit, faisant une allusion à peine voilée à la baisse de productivité qui affecte le port depuis la mise en application du rapport Picard sur la productivité, le 5 novembre dernier, de voir les débardeurs faire preuve de plus de bonne volonté au travail, tant dans leur intérêt que dans celui du port.

Le port de Québec, a-t-il conclu, offre des perspectives intéressantes pour le marché international et pour cette raison, a-t-il précisé, il ne faut pas en ralentir la productivité et porter atteinte à sa réputation.

Extension commerciale

Ce trophée est remis annuellement au capitaine du premier navire océanique à mouiller dans le port de Québec, au début de l'année sans avoir visité d'autres villes.

Les armateurs du Beaverpine ont décidé de faire arriver leur navire à Québec plutôt qu'à Montréal en raison des embâcles qui obstruaient encore le chenal lundi dernier.

Le maire de Québec estime que le havre de la capitale dispose de facilités pouvant fa-

Coopération franco-québécoise visant l'exploitation des ressources minières du Québec

PARIS (Reuter) — Le ministre québécois des ressources naturelles, M. Paul-Émile Allard, s'est entretenu, hier soir, avec des banquiers français sur la possibilité d'une coopération franco-québécoise visant l'exploitation des ressources minières du Québec.

Il s'est également rendu à une réception offerte en son honneur par des représentants d'industries minières non ferrugineuses.

M. Allard a déjà rencontré le ministre français de l'Industrie, M. Olivier Guichard, et le secrétaire d'État à l'économie et aux finances, M. Roland Nungesser, et a participé à des séances d'étude avec divers dirigeants de services gouvernementaux. Il est arrivé à Paris samedi.

Souffrant d'une légère grippe mercredi, M. Allard a dû contremander son voyage à Orléans où il devait visiter le centre de recherche minière et géologique de France.

Il y a délégué à sa place ses conseillers, soit MM. André Marrier, directeur de la Commission de planification; Guy Poitras, sous-ministre des mines, et Fernand Girard, conseiller personnel de M. Poitras.

M. Allard doit avoir d'autres entretiens avec les dirigeants des départements du gaz, de l'électricité, des mines et du pétrole du ministère de l'Industrie, et doit rencontrer également des représentants du ministère des affaires étrangères chargés de la coopération.

Papiers d'A.-R. Angers versés aux archives

QUÉBEC (PC) — Les archives du Québec viennent de faire l'acquisition des papiers d'Auguste-Réal Angers, homme politique québécois qui vécut de 1839 à 1919.

C'est à la suite d'un échange avec les archives publiques du Canada que les archives du Québec, un service du ministère des affaires culturelles, ont pu grossir ainsi leur documentation sur l'histoire politique du Québec au XIXe siècle.

M. Angers échangea plusieurs lettres avec les premiers ministres du Canada, John A. Macdonald et J. J. C. Abbott. Le fonds d'Auguste-Réal Angers se compose de deux volumes de lettres échangées alors qu'il était lieutenant-gouverneur de 1887 à 1892.

Une requête formelle en Saskatchewan pour l'obtention d'écoles françaises

REGINA, Sask. (spécial au Devoir) — L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, la voix de la minorité francophone de cette province, a présenté ces jours derniers un long mémoire au premier ministre Thatcher et au ministre de l'éducation dans lequel elle réclame l'institution d'écoles françaises pour les élèves francophones de la première à la douzième année inclusivement.

Actuellement, la loi ne permet en Saskatchewan qu'une heure environ de français par jour. L'anglais est la seule langue d'enseignement reconnue.

Le mémoire préconise pour les jeunes francophones un enseignement entièrement en français au niveau du jardin d'enfance et de la première année. En deuxième et troisième année, l'enseignement serait donné en français dans une proportion de 85 pour cent, la part réservée à l'anglais passerait de 20 à 40 pour cent entre la 4e et la 6e année; en 7e, 8e et 9e année, l'enseignement se ferait moitié en français et moitié en anglais; enfin, pour les 10e, 11e et 12e années, le pourcentage d'enseignement en anglais atteindrait 60 pour cent.

L'Association culturelle franco-canadienne demande aussi que cet enseignement soit dispensé, autant que possible, par des instituteurs francophones. A cet effet, elle suggère que la Saskatchewan pourrait s'entendre avec les autres provinces des Prairies pour l'établissement d'une école normale française qui serait appelée à fournir des professeurs pour toute cette région du pays.

L'Association culturelle est

consciente que de tels changements supposent de profondes transformations au niveau des structures et des programmes. Aussi reconnaît-elle qu'ils ne peuvent être apportés du jour au lendemain. On devrait toutefois, dit-elle, s'y acheminer graduellement au cours des prochaines années en adoptant des maintenant une sorte de programme intérimaire.

Ce à quoi il faut viser en tout cas selon l'association c'est d'accroître l'usage du français comme langue d'enseignement dans les classes des écoles bilingues où le programme idéal ne pourra pas être mis en vigueur immédiatement.

Les écoles bilingues

D'après l'Association culturelle franco-canadienne on devrait voir à instituer des écoles ou des classes bilingues là où les francophones sont particulièrement nombreux. Il s'agirait des unités scolaires de Wood River, Oxbow, Borden, Arcola, Assiniboia, Shaunavon, Moose Jaw, Wakaw, Prince-Albert, Shell Lake, Medstead, Wadena, Tisdale, Humboldt, North-Battleford, Turtleford et Meadow Lake.

Les écoles où l'instruction en français, en première année, pourrait être donnée dès septembre de cette année, sont, entre autres, celles de Gravelbourg, Willow Bunch, Ferland, Saint-André (North Battleford), Debdon, Saint-Isidore-de-Belleuve, Ponteix, Lisieux, Zenon Parc, Domremy, Saint-Louis et Bellegarde.

On pourrait aussi mettre en vigueur un programme intérimaire pour toutes ou quelques-

unes des autres classes dans ces mêmes écoles.

Ecoles spéciales

L'Association franco-canadienne a aussi attiré l'attention du premier ministre sur le cas particulier du collège de Gravelbourg où l'on pourrait, selon elle, mettre en vigueur, au niveau secondaire, le programme idéal d'enseignement en français qu'elle préconise dès cet automne. Avec quelques modifications, tel serait aussi le cas du collège Notre-Dame de Saint-Louis.

Pour ce qui est de l'enseignement exclusivement en français en première année du cours primaire dans les écoles fréquentées également par des anglophones, l'Association voudrait qu'on ait des classes séparées pour les francophones.

Dans le cas des écoles secondaires à options multiples que l'on trouve dans les villes, on pourrait prévoir, là où il en est besoin, l'extension de ces options de façon à organiser des classes où l'enseignement pourrait se faire en français comme on l'a déjà proposé pour les collèges de Gravelbourg et de Saint-Louis. On éliminerait ainsi, pour le présent et même pour l'avenir immédiat, la nécessité d'établir des écoles secondaires bilingues dans les villes de cette province.

Toujours pour ce qui est de l'enseignement en général dans les villes, l'Association estime que là où suffisamment de parents réclament le droit d'envoyer leurs enfants à une école ou à une classe bilingue (et cela dans la ville prise dans son ensemble et non au seul niveau d'une école donnée) les commissions scolaires publiques ou séparées devraient être obligées de désigner telle école ou telle classe comme étant une institution bilingue devant suivre le programme bilingue énoncé plus haut.

L'Association fait remarquer, d'autre part, que si la mise en vigueur définitive d'un tel programme nécessite des modifications à la législation

En Ontario: des classes de conversation française

TORONTO (PC) — Des classes de conversation française s'organisent actuellement dans les écoles élémentaires de l'Ontario, aussi rapidement que le permet l'embauche de professeurs pour ces classes, a fait savoir le ministre de l'éducation, M. William Davis.

M. Davis a affirmé que la recommandation de la Chambre de commerce de l'Ontario stipulant que le français oral devrait être obligatoire dans toutes les écoles élémentaires n'est pas réaliste.

"Nous n'avons pas actuellement de professeurs en nombre suffisant, a-t-il dit. Il y a environ 1.300.000 élèves dans les écoles élémentaires de l'Ontario, à l'heure actuelle. Si vous comptez cinq ou six périodes par professeur, chaque jour, pour environ 20 enfants par classe, vous verrez le nombre de nouveaux professeurs qu'il faudra embaucher."

En effet, cela demanderait environ 10.000 professeurs

parlant couramment le français.

Le ministère de l'éducation, dans ses rapports, a démontré que 259.805 élèves d'écoles élémentaires, en Ontario, étudiaient le français, en septembre 1966.

Cours d'été

"Nous accélérons ce programme, dit M. Davis. Actuellement, ce sont plutôt des élèves de 7ème et 8ème années. A mesure que nous aurons plus de professeurs, le français sera enseigné dans les classes élémentaires."

Afin d'encourager plus de gens à devenir professeurs de conversation française, le ministère offre un programme spécial aux personnes qui ont une 13ème année ou l'équivalent, et qui parlent couramment le français. Ils pourront suivre des cours d'été et obtenir des certificats leur permettant d'enseigner le français parlé sans avoir d'autre formation pédagogique.

DUPUIS
POUR

LUI



park hall
INC.

PANTALON EN TISSU TOUT LAINE
CONFECTIONNÉ PAR "PARK HALL"

Pantalon 100% laine fini worsted de flanelle. Coupe experte, finition soignée. Choix de 2 modèles: A - Avec pattes réglables à la taille (28 à 38) - B - Avec passants de ceinture (30 à 46). Pour les deux modèles: gris, bleu, brun, bronze, vert olive.

PRIX DUPUIS
22⁹⁵

Composez: 842-6171
Dupuis - Rex-de-chaussée - Rayon 610
Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.

Montréal-Québec

par le Rapido
vous voyagez
en toute quiétude

à quatre pieds
d'altitude!

- 3 Rapidos par jour — aller-retour
 - Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon.
 - Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
 - A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.
- Le tarif Rouge est de retour!
Billet simple de voiture coach, \$4.20
les jours de tarif Rouge:

CN

COURS DE CONVERSATION

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO РУССКИЙ 日本語 Deutsch FRANÇAIS

Berlitz

Langues Vivantes

Bénéficiez de nos
90 années d'expérience
de recherches et d'expansion.

MONTREAL -	288-3111	REPENTIGNY -	288-3111
CHATEAUGUAY -	288-3111	STE-THERESE -	288-3111
QUEBEC -	529-6161	TROIS-RIVIERES -	378-2811
SHERBROOKE -	569-9179	CHICOUTIMI -	549-7474
RIMOUSKI -	723-1944	SHAWINIGAN -	537-0416
ST-HYACINTHE -	773-7022	DRUMMONDVILLE -	478-7000
GRANBY -	378-8787	ST-JEAN -	346-6100
ST-JEROME -	436-1398	VALLEYFIELD -	371-3010
JOLIETTE -	756-0438	SOREL -	743-4679
ROUYN -	762-0281	OTTAWA -	232-5343

EGALEMENT - TORONTO - CALGARY - EDMONTON - VANCOUVER

Arts et spectacles

LES DISQUES DE VARIÉTÉS

• PIERRE CALVE: "Fallait-il que je vous aime", "Pendant que tu dors", "Chez Rosita", "Casse-tête", "A ciel ouvert", "Quand vous êtes partis", "Dans la grand'ville", "Julie connaît la musique", "Le bal des passants" et "Quand je m'ennuie"; Orchestration: Paul de Margerie; Stéréo-FS-655 COLUMBIA

Caractéristique: 8 compositions originales. Prise de son: très claire, technique stéréophonique impeccable.

Notre chansonnier québécois en est à son troisième microsilon chez Columbia. Il est de ceux qui inspirent confiance et qui persistent avec courage. Ils y a quelques années, on l'écoutait au coin du feu, on anticipait (imaginait) le velours de sa voix. Aujourd'hui, il a perdu quelques fidèles parce qu'il est resté ce qu'il était parce que sa voix n'a pas mûrie, ne s'est pas améliorée techniquement. Reste de belles chansons, des accompagnements judicieux, des textes parfois un peu faibles, du soleil et des promenades sur l'eau.

• CARAVELLI: "Un tout petit pantin", "Ces mots stupides", "Fille sauvage", "Adieu à la nuit", et 8 autres; HFI-8043 HARMONIE COLUMBIA

Caractéristique: une pochette agréable à regarder. Prise de son: bonne. Voilà le fond de la poubelle desbert kaempfert, et de tout ce qui tourne autour du mot "thousand strings" (défense de traduire!). On ose à peine croire que ces microsilons sont encore donnés en pâture. J.T.

Anne Sylvestre au Patriote

Dès le vendredi 2 février prochain, Anne Sylvestre sera sur la scène du "PATRIOTE" où elle présentera son tour de chant et ce jusqu'au 11 février inclusivement. Auteur-compositeur, Anne Sylvestre interprète ses chansons tantôt gaies, tantôt tristes, tantôt amusantes, dédiantes comme une cabriolette d'enfant.

Concours Prix d'Europe ouvert

L'Académie de musique de Québec a annoncé hier la tenue du concours "Prix d'Europe 1968" qui donnera lieu à la remise de deux bourses d'études musicales à l'étranger de \$5.000 chacune aux lauréats des catégories: instruments à clavier et classe de chant.

Le concours est placé sous le patronage du ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Jean-Noël Tremblay.

La date ultime pour les inscriptions a été fixée au 1er avril 1968. L'Académie de musique de Québec a fait savoir qu'elle commencera dès aujourd'hui à accepter les inscriptions à ses bureaux de Québec et de Montréal.

La catégorie "Instruments à clavier" comprend le piano, l'orgue et le clavecin.

Ce soir

Campus Concert

Au cours de sa série des "Campus Concert", la Faculté de musique de l'Université McGill présente quelques-uns de ses élèves: John Adams, violoniste, Veronica Milton, altiste et Karen Melvor, violoncelliste.

Le troisième concert à être présenté dans la série des "Campus Concert" aura lieu ce soir à 20h30 à la salle Redpath. Les mêmes instrumentistes joueront le Trio à cordes opus 9 no 3 de Beethoven, Carole Irvine, flûtiste et Robert Mayerovitch, pianiste, interpréteront "Introduction et Variations sur un thème des "Muellerlieder" opus 160 de Schubert. Des extraits des "Noces de Figaro", de "La flûte enchantée", de "Don Giovanni" de Mozart seront chantés par Renée Hawkin, soprano et James Hutchinson, baryton, tous deux élèves du McGill Opera Workshop dirigé par Edith et Luciano Della Pergola.



Il a suffi d'une seule chanson, "La Manie", pour rendre son auteur célèbre: Georges Dor, qui sera à l'affiche de la Comédie-Canadienne, du 12 au 18 février prochain.

Ceux qui n'auraient jamais fredonné la "Manie" ne sont pas légion. Jamais une chanson aura-t-elle été endossée si vite par le public, peut-être parce qu'elle s'identifie à une réalité québécoise — le barrage de la Manicouagan —, peut-être aussi parce que les paroles sont empreintes d'une poésie quotidienne et familière. La poésie de Georges Dor touche ce qu'il y a de plus intime en nous, fait irruption dans notre vie quotidienne sans rien y bousculer. Georges Dor est le porte-parole d'un peuple hermétique, d'un peuple qui a longtemps été opprimé et qui aujourd'hui se retrouve à travers les chansons de Dor, chansons dont la poésie lui est familière.

Georges Dor le naïf, le tendre, le primitif. Georges Dor le peintre de la vie quotidienne et urbaine. Georges Dor ou l'amour de l'homme. A la Comédie, Georges Dor interprétera la "Manie", chanson qui a représenté le Québec au dernier "Concours International de Sopot", "Le vent", "Aimé Giron", "Chanson pour ma femme", "Le Chinois", etc. Georges Dor inscrira également au programme plus d'une demi-douzaine de chansons nouvelles.

QUATUOR GABORA À LA SMCO

A l'occasion de son Xe Concert depuis sa toute récente fondation, la Société de musique contemporaine du Québec présente, le jeudi 8 février à la Salle Claude Champagne, trois quatuors à cordes — ceux de Clermont Pépin (Variations), d'Anton Webern (opus 28) et de François Morel (le No 2) — ainsi qu'une œuvre pour piano-électre, percussion et mezzo-soprano de Serge Garant.

A l'exception du Quatuor de Clermont Pépin qui fut créé à Montréal en 1957 par le Quatuor de Montréal, les autres œuvres seront des premières auditions à Montréal et la pièce de Serge Garant sera, en fait, entendue en concert pour la première fois; elle fut créée en version ballet, en septembre dernier au pavillon de la Jeunesse.

A cette présentation participent des artistes qui se préoccupent de la diffusion de la musique contemporaine. Ce sont les membres du Quatuor Gabora, le mezzo-soprano Fernande Chiochiro, le percussionniste Guy Lachapelle et, bien entendu, le compositeur et pianiste Serge Garant.

Citizen Kane à la Cinémuse

"Citizen Kane" sera à l'affiche de Cinémuse, au Musée des Beaux-Arts de Montréal, le mercredi 7 février.

Il y aura deux représentations, l'une à 18h, 15 et l'autre à 20h, 30. Le public est cordialement invité et l'entrée est libre.

Le film, qui met en vedette Orson Welles, fut réalisé aux Etats-Unis en 1941. La distribution comprend aussi Joseph Cotten, Agnes Moorehead et Ruth Warrick.

Welles aborde deux grands thèmes dans ce film: la dégradation de la vie privée au profit du personnage public et le poids écrasant du matérialisme.

LES CHEVAUX DE CIRQUE
Jean Guy SABOURIN
JEU VEND. SAM. 8 h. 30 P.M.
DIM. 7 h. 30 P.M.
METRO: STATION PAPINEAU 523-1211

Blue Bonnets
LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS À 7h.45
DIMANCHES À 2h.00

CE SOIR ET DEMAIN
Festival BOGART
2e partie: "THE MALTESE FALCON"
à 6.40-9.30
"KEY LARGO"
à 8.30

TRIOMPHE
CATHERINE DÉNEUVE
BELLE DE JOUR
BUNUEL
RESERVE AUX ADULTES 18 ans
12.45, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30
VENDOME
PLACE VICTORIA TEL. 878-1431

UNE ŒUVRE PLEINE DE L'ÉCLAT ET DE FASCINATION
V.O. SOUS-TITRES ANGLAIS
MEILLEUR FILM AU FESTIVAL DE BERLIN
2e SEM.
Nikos Koundouras
RESERVE AUX ADULTES 18 ans
YOUNG APHRODITES
Sur semaine 6.15 7.50-9.45
Som. et dim.: 1.00-2.45-4.30-6.15-7.50-9.45

RESNAIS
Haydn POLITOFF
Daniel POMMERELLE
Patrick BAUCHAU
Mounou BARDOT
d'ERIC ROHMER
- EASTMANCOLOR -
PRIX SPECIAL BERLIN 1967
UNE FILLE "POP"
SEDUISANTE,
SATANIQUE,
QUI COLLECTIONNE
LES GARÇONS
14 ans et plus
La Collectionneuse

ANNE SYLVESTRE
AU PATRIOTE
DU 2 au 11 FÉVRIER
1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666
à compter de 11 h. a.m.

théâtre du rideau vert
Du lundi au samedi à 20 h. 30
Dimanche matinée à 14 h. 30. Soirée 19 h. 30
Drôle de couple
comédie de Neil Simon
édap. franç. de Albert Husson mise en scène: Jean Feucher
avec: PAUL BÉRAL - BENOÎT MARLEAU
André Cailloux - Patricia Nolin - Isabelle Jean
André Montmorcency - Louis Aubert - Serge Turgeon
Au Stella - Tél. 844-1793 4664 St-Denis Métro Laurier credico

SUGGESTIF... ÉLÉGANT... OUTRAGEANT!
HAUTE INFIDÉLITÉ
MONTECALM 2338, MASSON TEL. 727-5213
CHARLES AZNAVOUR
MONICA VITTI
MICHELE MERCIER
AUSI: LA NOUVELLE VERSION EN COULEUR DU GRAND ROMAN LES DEUX ORPHELINES

7e semaine
D'après l'œuvre de ALBERT CAMUS
MARCELLO MASTROIANNI dans L'ÉTRANGER EN COULEURS AVEC ANNA KARINA
Horaire: 1.05 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.00
Dernière représentation complète à 9.00
Adultes et adolescents 14 ans et plus
*Version originale en français avec sous-titres en anglais
LE TOUT NOUVEAU CINÉMA BONAVENTURE
NCC CINEMAS LTD. PLACE BONAVENTURE TEL. 861-2723

IL Y A UN MOMENT OÙ LE MONDE CÈSSE D'EXISTER!
SANG RÉSERVÉ (WALSUNGENBLUT)
UN FILM DE ROLF THIELE
d'après l'œuvre de THOMAS MANN
EN ALLEMAND AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS EN COULEURS
L'AMOUR ILLICITE TRAITÉ AVEC UNE GRANDE DÉLICATESSE ET UNE HAUTE QUALITÉ ARTISTIQUE!
— Stern
RESERVE AUX ADULTES — 18 ANS
En semaine: 7.15-9.15
Dimanche: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15
5025, SHERBROOKE O. — 489-0821

elysée
35 MILTON / 842-6053
le POUR TOUS
règne du jour
de Pierre Perrault
14 ans et plus

VOLUPTUEUSE! PASSIONNÉE!
EN COULEURS
ANNA KARINA
Lamriel
ROBERT HOSSEIN
cinéma fleur de lys
288-3303 STATION BERRI 858 EST, STE-CATHERINE

"UN FILM D'UNE BEAUTÉ VISUELLE EMOUVANTE!"
en COULEUR
EN SUÉDOIS S.T. ANGLAIS
THE ROYAL TRACK (KUNGSLEDEN)
LE FILM LE PLUS FASCINANT DU FESTIVAL DE SAN FRANCISCO!
CINÉMA festival
SUR SEMAINE: 7.30 - 9.30
DIMANCHE: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
525-8600 1206 EST, RUE STE-CATHERINE

indomptable ANGÉLIQUE #4
TECHNICOLOR
MICHELE MERCIER
ROBERT HOSSEIN
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
QUAND LES PARENTS DORMENT
CANADIEN PLAZA
STATION BEAURY, 1204 est, Ste-Catherine STATION BEAUBIEN, 6505 St-Hubert

UN ÉCLAT DE RIRE À TOUT CASSER!
LOUIS de FUNÈS
Le film qui mérite l'OSCAR du rire!
SCOPE-COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME ELKE SOMMER
TOUTE L'INSOUCIANCE ET LA CUAUÉTÉ DE LA JEUNESSE D'AUJOURD'HUI
LE GANG DESCEND SUR LA VILLE
RESERVE AUX ADULTES 18 ans et plus

Maisonneuve
CENTRE COMMERCIAL MAISONNEUVE
3019 EST, SHERBROOKE, PRÈS FRONTENAC
525-2174 — STATIONNEMENT GRATUIT
JEAN-TALON
SUR SEMAINE: 3.40 - 7.00
8.35 - 10.00 DIMANCHE
12.00 - 1.30 - 2.50 - 4.00 - 5.40 - 7.00 - 8.35 - 10.00

Une histoire d'amour... pas comme les autres!
la fuga
VERSION ORIGINALE SOUS-TITRE FRANÇAIS
En Vedette
ANOUK AIMEE GIOVANNA RALLI
HORAIRE: SAMEDI-DIMANCHE
1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
SUR SEMAINE: 7.30 - 9.30
RESERVE AUX ADULTES 18 ans et plus
LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS IBERVILLE 721-6060

Arts et spectacles

Aux Beaux dimanches

A. Barrière et "la Fleur de l'âge"

Si sa voix fait un peu penser à Charles Aznavour, si les poèmes qu'il écrit et chante rappellent un peu Verlaine, il n'en demeure pas moins qu'Alain Barrière est avant tout et uniquement Alain Barrière, un troubadour à la personnalité unique, à la carrière foudroyante.

Ses chansons captivent, émerveillent! Qui ne connaît pas Elle était si jolie, Marie, Marie-Joconde? Ces chansons, d'autres encore, aussi belles, aussi tendres, aussi une entrevue de Jacques Boulanger avec Alain Barrière, voilà ce que vous présenteront les Beaux Dimanches, à 20 heures le 4 février, alors que durant une demi-heure on fera Fête aux chansons d'Alain Barrière. Une fête qui vous permettra de l'entendre dans ses plus grands succès.

On les voit danser, s'amuser, porter les "jeans" ou la mini-jupe. Elles étonnent! Elles prêtent énormément à la critique!

Ce sont les adolescentes et c'est sur elles, sur leur comportement, sur leurs problèmes que s'est penché le film la Fleur de l'âge, coproduction canado-franco-italienne qui vous sera présentée aux Beaux Dimanches, le 4 février à 20 h 30.

Les trois épisodes de ce long métrage ont été réalisés par Michel Brault, pour l'O.N.F.; Jean Rouch, pour la France, et Gian Vittorio Baldi, pour l'Italie. Pierre Juneau disait à ce sujet: "Je trouve formidable que de jeunes cinéastes puissent ainsi se connaître et collaborer avant que leur talent soit consacré, et progresser ensemble".

La Fleur de l'âge nous fait découvrir des jeunes filles et nous révèle un peu du mys-

tère de leur personnalité encore ambiguë. Ce film nous fait voir que, aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde, il n'est pas facile d'être jeune. "La jeunesse n'est pas faite pour le plaisir, elle est faite pour l'héroïsme", écrivait J. D'Arroux, et c'est un peu peut-être discrètement, sans prétention, ce que nous fait comprendre la Fleur de l'âge.

La Fleur de l'âge, c'est tout d'abord cette jeune fille de quatorze ans, Fiammetta. Une adolescente déchirée par la solitude, pleurant la mort de son père, essayant de s'attacher irrévocablement à l'affection de sa mère.

Une réalisation attachante. Une œuvre humaine qui nous frappe droit au cœur. La Fleur de l'âge, c'est aussi l'histoire de Geneviève et de son amie, Louise; c'est l'histoire douce-amère de leur randonnée au Carnaval de Québec, de leur aventure, de leurs émotions, de leur premier amour, de leurs inquiétudes et de leur confusion devant la vie.

En vedette dans le rôle-titre: Geneviève Bujold, dont la carrière fulgurante et le talent prodigieux ne cessent d'étonner tous et chacun; dans ce rôle de son amie: Louise Marleau.

Un film qui vous fera redécouvrir Québec et son Carnaval.

La Fleur de l'âge, c'est enfin Marie-France et Véronique, deux jeunes Françaises à la recherche de l'amour, de la vérité. Deux jeunes Françaises qui prennent chacune une option différente devant la vie.

Un film-enquête qui illustre avec réalisme mais sans complaisance l'adolescence telle que la vivent les jeunes filles d'aujourd'hui.

Condition féminine

Sondage sur l'égalité des femmes au Canada

NDLR — Au moment où la commission royale d'enquête sur la situation des femmes au Canada prend le pouls de la population féminine du pays, un journaliste de la Presse Canadienne, Jean Sharp, a parcouru le Canada et fait ici un relevé de ses observations.

L'opinion de chacun mise à part, la loi sur l'égalité des femmes au Canada varie considérablement d'une province à l'autre, parfois à l'avantage, mais souvent au détriment des femmes.

Un relevé trans-canadien, indique la variété de la législation que l'on discutera aux réunions de la commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada.

Quelques-unes des législations indiquent, avec profusion de détails, les standards, minimums qui font songer à l'époque, pas si lointaine, où les femmes ne pouvaient se prévaloir d'aucun droit.

Les Canadiennes ont droit de vote depuis 50 ans au fédéral. Au Québec ce droit leur est acquis depuis 28 ans. D'autre part, les femmes ne bénéficient pas d'un salaire minimum uniforme dans toutes les provinces. En 1968, A Terre-Neuve, elles n'ont pas le droit de faire partie d'un jury.

Au Québec, la législation accorde encore à l'épouse le contrôle complet de ses biens personnels, mais seulement si son mari et elle ont un contrat de mariage stipulant que mari et femme vivent en séparation de biens, précision qui n'existe que depuis 1964. Sans contrat de mariage, les biens dit "immeubles" de l'épouse sont sujets au bon vouloir du mari, dont les droits prévalent généralement.

Un film qui vous fera redécouvrir Québec et son Carnaval.

La Fleur de l'âge, c'est enfin Marie-France et Véronique, deux jeunes Françaises à la recherche de l'amour, de la vérité. Deux jeunes Françaises qui prennent chacune une option différente devant la vie.

forme légale de l'Ontario, qui étudie des recommandations pour éventuellement les soumettre au gouvernement, le quel les étudiera à son tour.

On a noté que la femme qui gagne un salaire soit tenue de se porter garante de son mari et de ses enfants.

Une autre recommandation suggère qu'on reconnaisse le fait que l'épouse contribue à la richesse familiale, ce qui pourrait amener des amendements aux lois sur les impôts à la propriété.

En somme, la recommandation demande qu'à la mort d'un des conjoints, le survivant obtienne la moitié des biens totaux de l'immeuble, moins les biens personnels distincts. Si une veuve a \$5,000 et son mari \$25,000, elle a droit à \$15,000 au total. La même mesure s'appliquerait en cas de divorce, selon les modalités déterminées par le juge.

Aucun des conjoints ne pourrait se départir d'immeubles ou d'importantes sommes d'argent sans le consentement de l'autre.

Dans la plupart des provinces, la loi garantit à la veuve le droit d'utiliser ou de retirer des revenus d'un immeuble. Elle doit accepter par écrit d'abandonner ce droit si l'immeuble est vendu.

Le testament

Dans plusieurs provinces, un droit à peu près similaire existe pour le mari.

Si le mari meurt sans laisser de testament, le lot de ses biens allant à la veuve varie d'une province à l'autre.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, elle peut recevoir jusqu'à \$8,000. Au-dessus de ce montant, la moitié lui revient et l'autre moitié est accordée

à ceux qui hériteraient s'il n'y avait pas de veuve.

En Ontario et en Colombie-Britannique, la veuve obtient les premiers \$20,000, et en Nouvelle-Écosse, les premiers \$25,000. Dans les autres provinces, elle obtient une certaine fraction du montant et, à l'exception du Québec, il est entendu qu'elle doit partager ce qui reste avec ses enfants ou leurs héritiers. Au Québec, le partage se fait avec les enfants ou père et mère et collatéraux du conjoint.

Dans la plupart des provinces, la veuve peut en appeler d'un testament qui ne lui accorde pas suffisamment, à elle-même ou à ses enfants.

Toute propriété, selon sa valeur, peut être soumise à l'impôt des gouvernements fédéral et provincial.

Tant qu'il vit, l'homme doit pourvoir aux besoins de sa femme, mais elle ne peut légalement exiger plus que le nécessaire. L'épouse détient une "autorité implicite" pour se prévaloir du crédit de son mari en cas de besoin extrême. Le mari peut y faire objection, à moins qu'il ait laissé sans argent.

Retrouver le disparu

En cas de séparation ou de divorce, le mari peut éviter de devoir soutenir son épouse en élisant domicile en un endroit choisi.

Des ordres de pourvoir peu-

vent être émis contre les époux démenagés dans une autre province, à quelques exceptions près. La Colombie-Britannique est la seule province faisant état d'une entente réciproque avec chacune des autres provinces sur ce sujet. L'Alberta et la Nouvelle-Écosse, par exemple, ont toutes deux des ententes réciproques avec toutes les provinces à l'exception du Québec. Mais même lorsqu'existent de telles ententes, il faut d'abord retrouver le mari et le traduire en cour dans sa nouvelle province d'adoption.

Avant les récents amendements à la loi sur le divorce, une femme pouvait poursuivre son mari pour divorce seulement dans la province où il avait élu domicile. Après l'amendement, elle peut maintenant le poursuivre où qu'il soit au Canada.

Au Manitoba, un mari ne peut obtenir une séparation légale que dans un cas d'ivrognerie d'habitude de son épouse.

Dans cette même province, un homme marié vivant avec sa femme ne peut engager son salaire futur sans le consentement écrit de l'épouse.

En Ontario, une épouse ne peut être reconnue coupable d'avoir volé son mari, si elle vit avec lui.

Demain: Dans les questions monétaires, les femmes sont inégales.



Les arts plastiques sont l'une des nombreuses activités au programme de la maternelle du Centre Immaculée-Conception. Les inscriptions pour l'an prochain se font dès maintenant nous avertissent les autorités de ce centre. En plus, le centre offre tous les jeudis après-midi, de 3 hrs à 3 hrs.45 un cours intitulé "aclimation à l'eau mère enfant" à l'intention des petits de 2 à 3 ans. Il s'agit d'une initiation à la piscine ou à la natation. Des cours de natation pour les 3 à 5 ans sont donnés une heure par semaine, les lundis après-midi, mercredis avant-midi et jeudis après-midi. Pour les écoliers de six ans, le centre offre des cours du samedi en gymnastique, jeux et chant, folklore, natation, de 9h.15 à 11hrs.30. Pour tous renseignements, communiquer avec Mme Laure Gratton ou Mme Denise Phaneuf à 527-1256.

Chronique du consommateur

M. René Eschenlohr, hôtelier bien connu de Montréal, préside le comité du 31e salon culinaire du Québec qui aura lieu, cette année, du 7 au 9 février, à l'hôtel Windsor. M. Eschenlohr remplace M. Albert Desjardins qui avait occupé ce poste pendant de nombreuses années. M. Gabriel Loubier, ministre québécois du tourisme, de la chasse et de la pêche, a été nommé patron d'honneur.



RENÉ ESCHENLOHR président Grand Salon Culinaire de la Province de Québec

Environ 350 chefs, cuisiniers et pâtisseries représentant quelque 60 hôtels, restaurants, pâtisseries, etc., participeront à cet événement. Le salon, un des plus réputés en Amérique du nord, a été inauguré en 1913 afin de faire connaître au grand public l'excellent travail de création accompli dans le domaine de l'art culinaire.

Le lait en sac

Dans les essais actuels en cours au Québec, l'emballage "Pitcher-Pak" de Du Pont donne d'excellents résultats, apprenons-nous. Utilisé de pair avec le pot à lait en plastique spécialement conçu pour recevoir le sac, ce nouvel emballage très durable et hermétiquement scellé, en pellicule de polyéthylène "Sclairfilm" présente maints avantages reconnus.

Cours d'artisanat pour jeunes et adultes

A la gamme d'activités créatives qu'offre le service des parcs de la métropole, l'artisanat est une spécialité à la portée non seulement des talents manifestes, mais des personnes tentées par la mosaïque, la pyrogravure, le cuir ciselé et les émaux sur cuivre, l'éclat et le cuivre repoussé, et le tissage.

Les tout-petits, les mamans, les adolescentes, enfin tous les adultes ont leurs cours, leurs monitrices, leur matériel. On compte même parmi les habitués du centre N.D.G. un groupe d'handicapés.

Pour tout renseignement supplémentaire quant aux heures et aux endroits où se donnent ces cours, on peut communiquer avec le service des parcs de Montréal, tél. 872-2556.

On pourra obtenir le lait en "Pitcher-Pak" (pourquoi ne pas être donné la peine de trouver une appellation bien française pour le Québec) d'une pinte à la fois ou par groupe de trois pintes doublement scellé. Le lait demeure ainsi frais plus longtemps car les sacs restent scellés jusqu'au moment de s'en servir.

La conservation au réfrigérateur est plus commode car trois sacs prennent moins de place qu'une cruche de trois pintes. Une fois le sac vide, on n'a qu'à le jeter à la poubelle: pas de bouteille à nettoyer, pas de danger de bris. Autres avantages pour la livraison à domicile: pas de contenant en consignment, pas de bouteille à transporter qui risque d'éclater à la porte par temps de gel.

Offert au comptoir des produits laitiers, le "Pitcher-Pak" serait commode également pour les limonades, jus de fruits et autres boissons qu'on présente actuellement en boîtes de carton (qui coule bien souvent) en bouteilles ou en couches.

Pourquoi certains aliments rendent-ils malades?

Si certains aliments rendent malades, c'est parce que les consommateurs manquent des connaissances suffisantes quant à la bonne façon de manipuler, d'entreposer et de préparer les aliments, surtout les aliments périssables qui sont préparés ou congelés.

Une ménagère ne se rend pas toujours compte de l'importance à donner aux étiquettes sur les paquets d'aliments: par exemple, denrée périssable, gardez au réfrigérateur. Conformément aux règlements sur les aliments et drogues, les lois gouvernementales établissent des conditions régissant la production, la fabrication et la distribution des aliments, mais c'est la ménagère qui est responsable des aliments dans sa cuisine.

Le dépliant "Pourquoi certains aliments rendent-ils malades?" publié par la direction générale des aliments et drogues, a été récemment mis à jour: il explique comment les bactéries peuvent provoquer des intoxications alimentaires et il contient quelques conseils sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire afin de diminuer, au foyer, le risque de maladies dues aux aliments. Pour obtenir gratuitement des exemplaires de ce dépliant, il suffit d'en faire la demande à la section des consommateurs, direction générale des aliments et drogues, Tunney's Pasture, Ottawa 3, Ont.

Salade de fruits... dans un arbre

Le jardin botanique de Montréal recevra prochainement de la Californie un petit oranger connu en anglais sous le nom de "fruit salad tree". En fait, il ne produit pas seulement des oranges, mais quatre autres variétés de citrons: citron, mandarine, pamplemousse et une orange connue sous le nom de orange navel. Ces résultats inusités ont été obtenus à l'aide de greffe que les botanistes de la Sunkist Growers ont pratiquées sur cet arbre. Comme les oranges et les citrons croissent durant toute l'an-

née, les visiteurs du jardin botanique de Montréal apprécieront chez cet arbre une floraison permanente.

La recette de la semaine

Pavlova aux pêches et à la noix de coco

6 blancs d'œufs
1/4 c. à thé sel
3 c. à table de noix de coco desséchée
1/4 c. à thé de crème de tartre
1 1/2 tasse de sucre
2 bits de 15 onces de pêches tranchées, crèmes fouettées et noix de Grenoble.

Batte les blancs d'œufs en neige, puis ajouter la crème de tartre et le sel et continuer de battre jusqu'à ce que le mélange se tienne. Ajouter graduellement le sucre et battre jusqu'à ce que le mélange soit ferme et glacé. Ajouter la noix de coco à la préparation. Déposer à l'aide d'une cuillère sur un papier brun en

formant une grande coquille ou six petites. Rouler la meringue sur les côtés jusqu'à une hauteur de 1 à 1 1/2". Cuire dans un four de 275° pendant environ 40 minutes ou jusqu'à ce que la meringue soit légèrement brunie et que la surface soit sèche. Retirer du four et la glisser du papier pendant qu'elle est encore chaude. Laisser refroidir. Remplir avec les pêches tranchées et la crème fouettée. Garnir avec des noix de Grenoble. Six portions.

RENEE R.

VIAU, MORISSET
DECORATION
747-9921 - 878-3328

En un clin d'œil

● AFFAIRES PUBLIQUES: canal 2, à 22h 15—VIVRE "La Ségrégation". Meneur de jeu: Gilles Pelletier. Animateur: Camille Laurin. 22 h 45—LES AFFAIRES DE L'ÉTAT Le Parti progressiste-conservateur.

● LITTÉRATURE: radio d'Etat, à 21 h 00—DOCUMENTS Hommage à Jonathan Swift, auteur des "Voyages de Samuel Gulliver", mordante satire de la société anglaise; des "Lettres du drapier" qui devaient lui donner la gloire. Interprètes: Gilles Pelletier et François Rozet. Texte: Pierre Villon.

● CINÉMA: canal 2, à 20 h 30—PREMIER CHOIX Les Cavaliers. Episode de la guerre de Sécession réalisé par John Ford, avec John Wayne, William Holden et Constance Towers. Un général à 23 h 35—CINÉMA Attaque à l'aube. Western de Byron Haskin, avec Joel McCrea, Felicia Farr et Wallace Ford.

Horaires-TV

VENDREDI		
Le sigle C marque une émission en couleur		
CBFT 2		
9.55	Aujourd'hui à CBFT	
10.00	Television scolaire	
10.30	Monsieur Surprise présente	
10.45	La souris verte	
11.00	La grande aventure	
11.30	Long métrage: "L'Espagne en fête" (#2).	
	Documentaire.	
1.15	Cinefeuilleton	
1.30	Long métrage: "Le moulin des amours" - Comédie - France-Espagne.	
3.00	Femme d'aujourd'hui	
4.00	Bobino	
4.30	La boîte à surprise	
5.00	Rocket belles oreilles	
5.30	Skippy le Kangourou	
6.00	Jeunesse oblige	
6.25	Nouvelles du sport	
6.30	Téléjournal	
6.45	Aujourd'hui	
7.30	Age tendre	
8.30	Premier choix: "Les cavaliers" - Drame - E.U. (1958).	
10.15	Vivre	
10.45	Les affaires de l'état	
11.00	Téléjournal	
11.20	Supplément régional	
11.30	Nouvelles du sport	
11.35	Cinéma: "Attaque à l'aube" - E.U. (1956).	
1.15	Téléjournal	
CFTM 10		
7.15	Mire et Musique	
7.30	Les p'tits bonshommes	
7.45	Méto-Matin	
8.45	36-24-36	
9.00	Toast et café	
10.00	Voix de femmes	
10.35	Edith Serej	
10.45	L'école du bonheur	
11.00	Voix de femmes	
11.30	Eternel amour: "Le secret de Sœur Angèle" (#2).	
12.15	Cine-romari: "Pas de vacances pour M. le Maire" (#1).	
12.30	Cine-midi: "Nous avons gagné ce soir" - Drame - E.U.	
2.00	Cine-vendredi: "Process à la ville" - Drame - Italie.	
3.30	A vous de jouer	
4.00	Fusee XL5	
4.30	Zoo du capitaine bonhomme	
5.30	Super héros	
6.00	Télé-méto	
6.40	Sports-images	
6.50	Télé-méto	
7.00	Dernière heure	
7.15	Télé-méto	
7.30	En première: "Le port des passions" - Aventures - E.U.	
9.15	L'école du bonheur	
9.30	Adam ou Eve	
10.00	Monsieur Bonco	
10.30	Toute la ville en parle	

10.45 Dernière heure et météo. 11.00 La ronde des sports. 11.15 Cinéma: "L'agonie des aigles" - Drame - France. 12.45 Dernière édition. 12.55 Fermeture

CBMT 6

8.15 Test Pattern and Music. 9.09 Today on CBMT. 9.15 Montreal Notebook. 9.30 Quebec School Telecast. 10.00 Canadian Schools. 10.30 Friendly Giant. 10.45 Chez Hélène. 11.00 Mr. Dress-Up. 11.26 Pick of the Week. 11.55 CBC TV News. 12.00 Serial Six. 12.30 Search for Tomorrow. 12.45 The Guiding Light. 1.00 Mid-Day Report. 1.04 Calendar. 1.30 As the world turns. 2.00 Love is a many splendored thing. 2.30 Coronation Street. 3.00 Take Thirty. 3.30 Edge of Night. 4.00 Bonnie Prudden. 4.30 Upside Down. 5.00 Shazzan. 5.30 Let's Go. 6.00 Fine and Dandy. 6.31 Evening Report. 7.00 Seven on Six. 7.24 Sports. 7.30 21st Century. 8.00 Get Smart. 8.30 Tommy Hunter. 9.00 Friday Night Movie: "The Informers". 11.00 CBC National News. 11.29 Viewpoint. 11.26 Night Report. 11.35 Sports Final. 11.47 Late-Friday Movie: "The Days of Wine and Roses". 1.15 Final Report.

CFCF 12

9.00 Sound of 12. 9.15 Sign on News. 9.30 University of the Air. 10.00 Romper Room. 10.30 Magic Tom. 11.00 Mike Douglas Show. 12.30 Little People. 1.00 It's a match. 1.30 Mr. and Mrs. 2.00 In Town. 2.30 People in conflict. 3.00 Magistrate Court. 3.30 It's Your Move. 4.00 The Buddies. 4.30 Family Theatre. "Flood Time" - Drame. 6.00 Pierre Berton Show. 6.30 Pulse. 7.00 Off the See the Wizard. 8.00 Friday Night Movie: TBA. 10.00 The Big Valley. 11.00 National News. 11.18 Pulse. 11.43 Rejoice Playhouse. "The Girl He Left Behind" - Comédie.

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT TREMBLAY ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal -- 937-9324

ADRIEN BERTHIAUME B.A., A.A.P.Q., C.U.G.
ARCHITECTE-URBANISTE

1224 ouest, rue Ste-Catherine, suite 805
Montréal - Tél: 861-5350

LOUIS CARRIER ARCHITECTE

2835 Chemin Gomin
Québec 10 - 653-9359

DAVID & BOULVA ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes Longpré, Marchand, Goudreau

Dobush, Stewart, Bourke

506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24, - 842-9528

Madame, Mademoiselle, SUIVEZ

du 26 fév. au 15 mai

LES COURS DE FINE CUISINE

Familiale de M. Henri BERNARD chef et Professeur bien connu par ses Cours et par la TV

Vous apprendrez Les BASES-PRACTIQUES et les RAFFINEMENTS de l'Art culinaire avec de FINES RECETTES équilibrées et économiques

Pour tous renseignements, et Prospectus gratuit

Adressez vous à:

INSTITUT D'ART CULINAIRE

Ecole détenant un Permis en vertu de la Loi des Ecoles Professionnelles privées

2015 de la Montagne

Tél. 843-6481

Encouragez nos annonceurs

Une déclaration du président du C.P.R., en rapport avec un contrat de \$650,000,000.

potins financiers

Après 8 séances consécutives à la baisse, la Bourse de Toronto s'est comportée hier encore lourdement. La Bourse de New York paraissait hier souffrir un peu moins des réalisations et, en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 5.89 points plus haut, au regard d'une perte de 4.10 points la veille. A la Bourse de Londres, le leaders paraissent plus soutenus hier, tandis que sur la Bourse de Paris, la séance a paru hier assez terne. Sur la Bourse de Montréal, la réaction continuait de se faire sentir hier.

Le relèvement tardif de Wall Street hier est dû à des facteurs techniques, vu que maints stocks avaient été survendus récemment. Comme la séance d'aujourd'hui précède le congé de fin de semaine, point de loi emballement, même si la menace de la hausse des exigences de marge à 100%, à New York ne persiste plus.

Alcan Aluminium Ltée a gagné \$1.94 l'action en 1967 vs \$2.41 en 1966 selon le rapport préliminaire que nos publiions demain, faute d'espace aujourd'hui.

Les comptes d'épargne personnel dans les banques canadiennes s'élevaient à \$11,760,000,000 à la fin de décembre 1967 vs \$10,248,000,000 à la fin de 1966. Comme ils ont, aussi, augmenté de beaucoup aux E.-U., voilà donc autant de fonds disponibles pour profiter des occasions actuelles décollant d'une moins-value de \$21,000,000,000 le mois dernier sur la Bourse de N.Y. et de pertes au fort considérables sur les Bourses de Montréal et Canadienne.

Desjardins, Couture Inc. recommande, dans son dernier bulletin, une trentaine de valeurs mobilières, rapportant entre 5.45% et 7.50%, soit donc des rendements conformes au loyer actuel de l'argent.

La Banque du Canada a adjugé, hier, \$125,000,000 de billets du Trésor, à 91 jours, à un prix signifiant un rendement de 6.29 p.c. vs 6.19 p.c. la semaine dernière, soit une preuve

que les taux monétaires continuent d'être élevés.

Pour rectifier certains renseignements fournis récemment au sujet des bénéfices marginaux, le ministre du Revenu du Québec tient à préciser que les primes d'assurance-vie, d'assurance-hospitalisation ou de services médicaux payées en partie ou en totalité par les employeurs pour le compte de certains de leurs employés sont des bénéfices marginaux imposables, sauf s'il s'agit de primes versées pour un régime d'assurance collective, d'assurance-groupe) accessible à tous les employés.

William Beverly Scott, membre honoraire à vie de la Section technique de l'Association canadienne des Producteurs de Pâtes et Papiers, est décédé à Montréal lundi, le 29 janvier à l'âge de 72 ans.

Rev Scott, tel qu'il était connu à travers l'industrie papetière, devint membre de la Section technique en 1922. Il fut actif au Conseil exécutif de cette section de 1938 à 1941 et fut président du Comité d'Etude sur le Papier Journal en 1940.

Bethlehem Steel Corp. a vu son profit net durant le 4e trimestre de 1967 augmenter de 23 p.c. au regard de 1966. Par contre, pour toute l'année dernière la réduction représente le même pourcentage, soit des recettes équivalentes à \$2.84 l'action, comparativement à \$3.72. Ce qu'il y a d'étonnant cependant, c'est que ses administrateurs ont autorisé un dividende trimestriel de 40 cts l'action, payable le 9 mars aux actionnaires inscrits le 13 février, soit donc 2-1-2 cts de plus par action.

A l'assemblée spéciale générale des actionnaires tenue le 23 janvier 1968, le fractionnement du capital-action de la compagnie Canadian Salt Co. Ltd sur une base de trois pour un, a été sanctionné.

A une assemblée subséquente du conseil d'administration, un dividende de .10 cents par action a été déclaré sur les nouvelles actions, payable le 28 mars, 1968 aux actionnaires enregistrés en date du 14 mars, 1968.

NOMINATION A CKAC



JACQUES-M. GOULET

M. Jean Parisien, vice-président exécutif, est heureux d'annoncer l'élection de M. JACQUES-M. GOULET au conseil d'administration de CKAC Limited. Monsieur Goulet conserve son titre et ses prérogatives de directeur général de la station.

M. Parisien annonce également que la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée a obtenu une nouvelle charte pour l'exploitation de la station radiophonique sous le nom de CKAC LIMITEE et que dorénavant la station opérera sous cette nouvelle raison sociale.

A la première réunion des actionnaires, M. Paul Desmarais a été élu président, M. Jean Parisien, vice-président exécutif, Me Gaston Meloche, secrétaire, M. Edmond Deslauriers, C.A., trésorier et M. JACQUES-M. GOULET, ADMINISTRATEUR et DIRECTEUR GENERAL.

Le pionnier des stations françaises d'Amérique entend poursuivre les mêmes politiques qui ont assuré le succès de la station au cours des quarante-cinq dernières années. Un programme d'expansion est à l'étude.

Le siège social, les studios et le service commercial de la station sont situés au 1400, rue Metcalfe à Montréal.

La nouvelle compagnie sollicitera du Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion, la ratification de ce changement.

Pour du charbon

Le président du Canadien Pacifique, M. Ian D. Sinclair, a fait hier la déclaration suivante au sujet de la signature d'un contrat de charbon de \$650,000,000 entre la Kaiser Steel Corp. et des aciéries japonaises:

"Nous faisons bon accueil à l'annonce relative au charbon publiée par Kaiser Steel Corporation et des aciéries japonaises.

"Le Canadien Pacifique est à conclure une entente avec Kaiser pour transporter le charbon de la mine à Natal, C.B., à la côte du Pacifique, sur une route ferroviaire entièrement canadienne au coût de \$3.50 la tonne courte.

Après avoir obtenu un contrat de la Kaiser, nous serions prêts à mettre nos trains en circulation au début de 1970.

"Nos dessins, déjà bien avancés, comportent des trains-groupes dynamiques. Nous proposons d'affecter trois trains-blocs à ce service, chacun composé de 100 wagons-trémie, conçus et construits spécialement pour le transport du charbon de la Kaiser.

"Les trains-groupes projetés pour le transport du charbon constitueront une des opérations ferroviaires les plus efficaces en Amérique du Nord pour le transport régulier des produits en vrac lourds."

Déclaration de M. Guy-L. Hudon

Président de la Bourse de Montréal pour 1967, sortant de charge hier

L'assemblée générale annuelle de la Bourse de Montréal a eu lieu hier; à cette occasion, le président sortant du comité des gouverneurs, M. Guy L. Hudon, a présenté aux membres son rapport pour l'exercice 1967. M. Hudon a signalé qu'au cours de l'année, les milieux financiers ont mis en oeuvre de nombreuses innovations importantes. Bien que des capitaux considérables aient été placés en valeurs mobilières américaines, cette concurrence n'a pas empêché les résultats d'être encourageants. En 1967, le volume des transactions a augmenté de 24% et leur valeur, de 32%.

Parmi les nombreux changements importants qui ont eu lieu pendant l'année, l'un de ceux qui a soulevé le plus d'intérêt, spécialement de la part de la Commission royale d'enquête sur les droits de la femme, a été le fait que les femmes sont maintenant admises à devenir membres de la Bourse. Jusqu'à présent, aucune candidate ne s'est présentée, mais M. Hudon a déclaré que la Bourse espère qu'une candidature intéressante sera bientôt posée et que la Bourse de Montréal inaugurera une ère nouvelle au Canada en acceptant son premier membre féminin.

Une autre innovation importante de 1967 a été la nomination de trois gouverneurs honoraires au comité des gouverneurs de la Bourse de Montréal. Les trois personnes choisies qui représentent le public au comité à titre d'observateurs, sont MM. Dana T. Bartholomew, vice-président d'Alcan Aluminium Limitée, Roger H. Charbonneau, doyen de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Montréal, et Marcel Vincent, président de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

M. Hudon a précisé que cette décision avait été prise dans le but d'accroître la confiance du public en la Bourse, en admettant au sein de l'organisme des observateurs ayant à coeur le bien public. Ces personnes parlent au nom de la population, et elles ont déjà eu et continueront à avoir de nombreuses occasions d'offrir des suggestions, de donner des conseils aux membres de l'organisme et du comité des gouverneurs et de leur transmettre les griefs qui pourraient se présenter.

Au cours de l'année, dix compagnies nouvelles ont été inscrites à la Bourse, sans compter les nouvelles émissions de compagnies déjà inscrites. D'autre part, cinq inscriptions ont été refusées.

Les indices des industrielles ont baissé de 1.47 à 155.91; celui des pétroles de 1.58 à 200.76; celui des aurifères, de 4.40 à 213.2 et celui des métaux de base, de 83 à 102.10.

Les baisses ont dépassé les hausses dans une proportion de 293 à 160 tandis que 221 valeurs demeuraient inchangées. Les pétroliers ont mené la baisse des industrielles, alors que Imperial a baissé de 1-5-8 à 65-3-8, BA et Texaco ont perdu chacune 1-1-4 passant à 40-3-4 et à 29 et que Home A et Murphy ont perdu 5-8 chacune passant à 22-1-2 et à 8-1-4.

Inco a baissé de 1-1-2 à 116-1-2, Falconbridge, Noranda et Walkers, de 3-4 chacune à 99, 47 et 31-3-4 respectivement, et Dominion Stores a perdu 1-1-8 passant à 15-3-4 et CPR, 1-2 passant à 53-1-2.

Crows Nest Industries a monté de 5 à 33 à l'annonce de la nouvelle que les sidérurgies japonaises achèteront pour \$650,000,000 de charbon provenant des nouilles de Crows Nest le long de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Chez les pétroles de l'Ouest, Canadian Superior a baissé de 1-1-4 à 39-1-2 et Hudson's Bay Oil et Husky, de 1-2 chacune passant à 57-1-8 et à 22. Great Plains et Great Canadian Oil Sands ont monté chacune de 1-2 à 19-1-2 et 11-3-4 respectivement.



M. P.A. Turcot a été élu président du conseil des gouverneurs de la Bourse de Montréal lors de l'assemblée annuelle qui a eu lieu hier sur le parquet de la Bourse de Montréal. Né à Saint-Jean au N-B, M. Turcot a fait ses études au Trinity College à Port Hope en Ontario, puis à l'Université McGill à Montréal, où il a obtenu une licence en commerce en 1947. Après avoir rempli diverses fonctions auprès de plusieurs maisons de courtage de Montréal, M. Turcot s'associa en 1960 à la société Turcot Wood Power & Cundill Ltd., dont il est maintenant président et membre du conseil. M. Turcot succède à M. Guy L. Hudon, qui a occupé le poste de président du conseil des gouverneurs au cours de l'exercice précédent.

NOMINATIONS CHEZ MOIRS LIMITED



W.H. JACK



C.H. IVEY



F.T. BARTER

Voici quelques hauts fonctionnaires élus lors de la récente assemblée du Conseil d'Administration de Moirs Limited: ce sont Messieurs W.H. Jack, Vice-président et Gérant général, C.H. Ivey, Gérant général adjoint et Secrétaire-trésorier, et F.T. Barter, Vice-président département des ventes. Monsieur W.H. Jack, qui dirige toutes les opérations de la compagnie est aussi un membre du Conseil.

Bourse de N. Y.

Le marché a enregistré une reprise technique qui s'est, d'abord, manifestée parmi les "blue chips". Elle s'est donc traduite par une remontée de l'indice des industrielles et s'est étendue plus tardivement à l'ensemble de la cote. En clôture le nombre des baisses l'emportait encore sur celui des hausses, mais ces dernières étaient plus actives, dans l'ensemble, que les premières.

Les déclarations du président Johnson sur les mesures envisagées pour faire face à l'aggravation de la situation en Asie ne semblent pas avoir influencé le marché dont le raffermissement a été constant depuis l'ouverture. L'activité est demeurée élevée, compte tenu du fait que la clôture a toujours lieu 90 minutes avant l'heure habituelle. Un raffermissement avait été prévu par certains spécialistes, en raison de la proximité du cap de 899.7 qui avait marqué pour l'indice des industrielles un point bas le 8 novembre dernier. La plupart des compartiments ont présenté

une majorité de hausses, notamment les aéropatiales, les ordinateurs, les matériaux de construction, les caoutchoucs, les banques d'épargne et les aciéries. General Motors a réagi par une baisse fractionnelle à la diminution de 9% dans les bénéfices de la firme en 1967. Pennsylvania Central Railroad, résultant de la fusion de Pennsylvania Railroad et de New-York Central a été en hausse pour la première séance où la valeur était traitée.

PLACE D'ARMES
**BUREAUX
A LOUER**
Prix à compter de \$3.00 p.c.
Strictement réservés
aux professionnels
S'adresser: 212, St-Jacques
849-7723

Cuisine rapide
nourriture délicate
service au client
fado
RESTAURANT
423 ST-CLAUDE
878-3559

**STEINBERG
LIMITÉE**
Avis de Dividende
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de neuf cents (9c) l'action sur les actions communes et classe "A" de la compagnie a été déclaré payable le 1er mars 1968 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 février 1968.
D'ordre du Conseil d'administration
JAMES N. DOYLE
le secrétaire
Montréal, le 26 janvier 1968.

La Bourse de Montréal, fondée en 1874, a tenu hier sa 94e assemblée annuelle

M. P.A. Turcot a été élu hier président du Conseil des gouverneurs de la Bourse de Montréal

M. P.A. Turcot a été élu président du conseil des gouverneurs de la Bourse de Montréal lors de l'assemblée annuelle tenue hier après-midi sur le parquet de la Bourse de Montréal. C'est son 41ème président. M. Turcot, président de Turcot Wood Power & Cundill Ltd., occupait, au cours de l'exercice précédent, le poste de vice-président du conseil des gouverneurs. Il succède à M. Guy L. Hudon, président du conseil de Morgan, Ostiguy & Hudon Inc. M. Hudon reste membre du conseil des gouverneurs.

Les 80 sociétés membres de la bourse la plus ancienne du Canada se réunissent pour la troisième fois à la place Victoria sur le parquet ultra-moderne de la Bourse. Des allocations ont été prononcées par le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier sortant de charge, ainsi que par le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne.

M. F.R. Whittall, vice-président de C.J. Hodgson & Co. Inc., a été élu vice-président du conseil des gouverneurs. Il occupait, au cours de l'exercice précédent, le poste de secrétaire-trésorier du conseil.

Plusieurs des nôtres ont été élus ou réélus gouverneurs de la Bourse de Montréal, à l'assemblée d'hier

En outre des membres précités de la Bourse de Montréal élus hier aux fonctions ci-dessus mentionnées, les personnes suivantes furent aussi élus ou réélus comme gouverneurs du marché local pour le terme 1968-69. Ainsi, M. Jacques Goulet a été élu secrétaire-trésorier. Il est vice-président administratif de L.G. Beaubien & J.L. Lévesque Inc., et il est membre du conseil des gouverneurs depuis cinq ans.

Un nouveau membre a été élu: M. George Deveney, administrateur de MacDougall, MacDougall & MacTier Limited.

Quatre membres du conseil ont été réélus: M. Guy Hudon, ancien président du conseil des gouverneurs de la Bourse de Montréal, M. H.A. Wheeler, vice-président de Pittfield, Mackay, Ross & Company Limited et président du comité de régulation de la Bourse Canadienne, M. P.F. McDonald, président de Grant Johnston & Company Limited, et M. G. Falardeau, vice-président de J.T. Gendron Inc.

M. F.R. Graham, vice-président d'Oswald Drinkwater & Graham Limited et M. T.G. Burke, administrateur de Greenshields Limited, ont été réélus conseillers de la Bourse de Montréal.

Un nouveau conseiller a été élu: M. Claude Guy, vice-président de Brault, Guy, Chaput Inc., et ancien vice-président du comité de régulation de la Bourse Canadienne.

Il n'y a qu'une seule institution boursière bilingue dans le monde et c'est la Bourse de Montréal

Il ressort de l'énumération ci-dessus que quelques-uns des nôtres ont obtenu des postes importants au Comité des gouverneurs de la Bourse de Montréal, grâce au véritable esprit de bonne entente, montré par ses quelque 80 membres ou firmes membres, en grande majorité anglo-saxons, puisque sur ce total l'on ne compte que 14 membres ou firmes membres de la Bourse locale, appartenant à notre groupe ethnique. En grande majorité anglo-saxons, les membres de la Bourse de Montréal ont élu, à plusieurs reprises, certains des nôtres à la présidence de cet organisme financier, soit Sir Rodolphe Forget, le Sénateur L.J. Forget et MM. L.G. et A.S. Beaubien, Jacques Forget et Guy-L. Hudon. Ils auraient, même, dans le passé, offert le poste de président à salaire à M. Gérard Gingras, qui aurait refusé. En marge de ces données, nous n'hésitons pas à répéter que l'institution financière précitée est "l'unique bourse bilingue dans le monde entier". Il y a quelques mois, elle nommait directeur des Relations publiques, M. Jean-P. Branchaud, petit-fils de M. C.H. Branchaud, l'un des fondateurs de l'importante maison L.G. Beaubien & J.L. Lévesque Inc. Incidemment, M. Jean-P. Branchaud s'acquie pu bien de ses nouvelles fonctions qui sont loin d'être une sinécure. En outre, en plus de publier une revue mensuelle, renfermant maints articles en français, la Bourse précitée fait parvenir, chaque jour, aux journaux et périodiques des communiqués en anglais et en français et ses nouvelles à la radio et à la télévision sont, aussi, bilingues.

Si les autorités de la Bourse de Montréal n'ont cessé de montrer une sympathie de plus en plus évidente envers notre groupe ethnique, les nôtres se doivent, de leur côté, de transiger davantage sur la place locale, d'autant plus qu'il y va de l'intérêt économique de la province de Québec que cette dernière soit plus active — il serait à souhaiter qu'elle récupère son titre de "première ou plus importante Bourse du pays". Nul doute que nos corps publics, tels que les Chambres de Commerce, le Board of Trade, la Chambre d'Immeuble, les diverses organisations professionnelles ou encore, les sociétés et Clubs sociaux du Québec n'hésiteront pas à inviter des membres de la Bourse locale pour leur parler du placement mobilier, afin que cette dernière soit plus achalandée. Il va sans dire que l'économie québécoise est appelée à profiter de tout relan d'activités boursières à Montréal et notre province ne peut que bénéficier de sa renommée comme ayant "le plus beau parquet au monde". C'est pourquoi, nos autorités gouvernementales et municipales se doivent d'encourager l'expansion des activités de la Bourse locale par tous les moyens possibles.

Marcel Clément

Points saillants du 98^e rapport annuel de La Mutual Life du Canada

Ventes portées à plus de \$619,000,000

Paiements aux assurés et aux bénéficiaires: plus de \$101,000,000

Nouveaux sommets dans tous les domaines

Postes importants

	1967	1966
Nouvelles ventes d'assurance-vie ordinaire	467,301,000	428,773,000
Nouvelles ventes d'assurance-vie collective	151,912,000	121,691,000
Total des nouvelles ventes d'assurance-vie	619,213,000	550,464,000
Assurance-vie en cours	5,627,311,000	5,153,021,000
Revenu total	174,437,000	166,172,000
Total des paiements aux assurés et aux bénéficiaires	101,834,000	96,437,000
Surplus	28,575,000	26,486,000
Dividendes aux assurés	23,038,000	21,032,000
Actif	1,070,385,000	1,005,760,000
Taux net d'intérêt sur placements	5.92%	5.78%

Depuis sa fondation en 1869 la Compagnie a toujours visé à offrir aux Canadiens l'assurance-vie la meilleure au prix net le plus bas.



La Mutual Life

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA
FONDÉE EN 1869 / SIÈGE SOCIAL: WATERLOO, ONT.

NOMINATION
BANQUE D'EXPANSION
INDUSTRIELLE

INDUSTRIELLE



M. Pierre Bourassa

La Banque d'expansion industrielle annonce la nomination de M. Pierre Bourassa au poste de directeur adjoint de la succursale 901, carré Victoria, Montréal.

Avant cette nomination, M. Bourassa était préposé au crédit à cette succursale.

MONTREAL

ESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.

Lambert A	600	300	300	300	
Laur Fin	600	230	230	230	-10
Levy Ind	200	\$30 1/2	30 1/2	30 1/2	-
Loblaw A	100	\$6 1/4	6 1/4	6 1/4	-

Maclean A	1140	15	14	14
Maclean M	900	11	17	17
Maclean H	205	66	66	66
Mar Tel	285	19	19	19
Mavis F	4210	15	15	15
Melmore	190	30	30	30
Merchets	190	30	30	30
Met Stores	50	32	32	32
Milton 6 Sh	206	290	290	290
Morse B	900	11	17	17
Morse B	900	11	18	18
Murphy Oil	100	88	8	8
N. Sea	1115	8	8	8
Night Light	3100	88	8	8
Noranda	1085	148	47	47
Nor Can	100	112	12	12
N. P.	1115	58	8	8
Oilvine	8986	120	20	20
Pac. Pete	250	119	19	19
Pacific Corp	3200	9	9	9
Pike Ph	1970	59	9	9
Price Inc	100	114	14	14
Procter Corp	100	114	14	14
Rio Algom	1022	32	32	32
Rio Algom	50	96	96	96
Robinson	1200	16	16	16
Roithams	500	116	16	16
Rothmans	75	125	25	25
Royal Bk	2710	15	15	15
S. B. Corp	100	114	14	14
St. Corp B	25	177	77	77
Sealed Fr	100	105	10	10
Shelburne	100	114	14	14
Shell Can	75	131	31	31
Shell Int	1125	32	32	32
Southam	100	150	50	50
St. John's	1135	48	48	48
Stenbea A	5079	116	16	16
Tecan Can	3571	130	29	29
Tecan Can	1414	14	14	14
T. Grp A	200	57	7	7
T. Corp	2825	37	7	7
T. Corp	100	114	14	14
T. M. Pl.	1290	116	16	16
Triad	400	260	260	260
T. Grp C	1190	32	77	77
Unicorp	100	114	14	14
Versid	100	114	14	14
Viau	300	112	12	12
W. K. P.	1250	112	31	31
Wing Knp	100	160	15	15
W. C. Tr	1185	254	24	24
W. C. Pac	100	114	14	14
W. C. Pac	300	114	14	14

Zeller S	325	1.19%	39%	39%	-
Zeller pr	25	\$41%	41%	41%	

Cours du dollar

Le dollar canadien était à la baisse hier de 1-32 et valait 93-31-32 en valeurs américaines comparativement à 92-5-64 la semaine dernière.

La livre sterling était à la baisse de 3-64 et valait \$2.41 13-64.

Le dollar américain était inchangé hier et valait \$1.08 3-4 en valeurs canadiennes.

La livre sterling était à la baisse de 1-8 et valait \$2.62 1-4.

Jetez ce coupon à la
poste dès maintenant pour
être pleinement renseigné.
Adhérez au Fonds collectif
d'épargne-retraite du
Montreal Trust. Ce sera là
une sage décision.

☐ Veuillez me faire parvenir
de plus amples renseignements
sur votre Fonds collectif d'épargne-
retraite.

☐ J'aimerais obtenir un
rendez-vous.

Nom _____

Adresse _____

_____ App. _____

Ville _____

No de téléphone _____



Montreal Trust

Montreal Place Ville-Marie
Tél.: 861-1681

Pointe Claire Centre-Fairview
Tél.: 695-3330

111

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

\$,000 en bourses pour les rallyes de la série des 31

Cinq clubs automobiles de la région métropolitaine unissent leurs efforts sous la bannière CHAMPIONNAT DE RALLYES Molson et mettent en commun leurs calendriers de rallyes automobiles pour la saison 1968 à-t-on appris, lors d'une conférence de nouvelles. Il s'agit du Club Auto Sport Métropolitain (C.A.S.M.), du Club Auto Sport La Licorne (C.A.S.L.L.), du Club Auto Sport Les Nomades (C.A.S.L.N.), du Club Automobile Triangle d'Or (C.A.T.O.) et du Club Automobile Tacot (C.A.C.O.).

Seulement 31 des 48 rallyes de ces cinq différents clubs compteront pour le CHAMPIONNAT DE RALLYES. Certains événements sont exclus du calendrier conjoint car ils comptent déjà

pour le championnat de la province de Québec alors que d'autres sont fondamentalement des événements à caractère social ou non compétitif. Les rallyes s'échelonneront de février au 10 décembre 1968.

Modalités et règlements

A chacun des 31 rallyes, un certain nombre de points seront accordés à chaque participant dépendant de sa position au classement final. D'autres considérations, telles que le nombre de compétiteurs et la longueur du rallye entreront aussi en ligne de compte.

Chaque participant pourra inscrire les deux meilleurs résultats obtenus dans les compétitions de chacun des cinq clubs organisateurs, soit 10 au total, et le classement final sera déterminé dans l'ordre des points mérites par chacun.

Un total de \$1,000.00 en bourses et trophées sera offert aux vainqueurs. Les prix seront remis au gagnants lors d'une réception qui se tiendra à la Brasserie Molson du Québec Limitée à la fin de la saison 1968.

Seuls les membres des cinq clubs organisateurs seront éligibles au CHAMPIONNAT DE RALLYES MOLSON.

Ligue Jr Ontario

Le port du casque est facultatif

TORONTO — L'Association de hockey de l'Ontario a annoncé que le port du casque protecteur par les joueurs de hockey junior A ne serait pas rendu obligatoire.

Les 1,000 membres, 2,162, l'Allemand Franz-Joseph Kemper à Hanover, le 21 septembre 1966. Les 440 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

Les 400 verges à relais, 38,6, l'Université de Southern California à Provo, Utah, le 17 juin.

Les 100 verges, égalé en 10 secondes par l'Américain Jim Hines, à Modesto, Californie, le 27 mai, et le Cubain Enrique Figueroa, à Budapest, le 17 juin.

131 millions parés au Québec

Le plus gros total jamais paré sur la scène canadienne de courses sous harnais a été réalisé à Blue Bonnets le 27 août dernier, lors de la présentation de l'ambule du centenaire.

L'événement avait attiré 27,040 personnes, qui ont paré un total record de \$1,061,858 dans ce seul programme.

Le grand total de paris au Québec, en ce qui concerne et les courses sous harnais et sur le plat, s'est chiffré à \$153,179,079, incluant le montant de \$21,745,826 paré à Blue Bonnets durant la réunion de 56 jours de courses sur le plat.

Ces figures, qui complètent celles publiées par Ottawa mardi, ont été révélées par la direction de Blue Bonnets et du Parc Richelieu.

CANADA TCHÈQUES

PRAGUE — Le Canada a battu la Tchécoslovaquie par 4 à 2 (1/2 3/0 0/0) dans le second match amical de hockey sur glace qui s'est déroulé hier soir à Prague. Mercredi les Tchécoslovaques avaient gagné par 2 à 1.

Les inscrits à Blue Bonnets

Première Course - Trot - A réclamer \$1500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out

Deuxième Course - Amble - A réclamer \$1500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out

Troisième Course - Amble - A réclamer \$2500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out

Quatrième Course - Trot - A réclamer \$1500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out

Cinquième Course - Amble - A réclamer \$2500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out

Sixième Course - Amble - A réclamer \$2500 - Allocations pour l'âge et le sexe	Bourse \$1100
1. Kelly Song	De bonne écurie
2. Sabrina Marie	Un aspirant
3. Prince de J.	Ben player
4. Knight Air	Miner part, mais...
5. Honest Pete	De loin
6. Darius	Des merites
7. T. Me	Passons celui-là
8. Marty's Last B.	Pas mieux que l'autre
9. Darius	Out
10. Darius	Out



Le charme canadien est un des plus importants produits d'exportation du pays comme en témoigne ici la présence de Lyndsay Cowan, à Grenoble, représentant le Canada dans les épreuves de patinage artistique aux prochains jeux olympiques d'hiver. Mlle Cowan est de Vancouver. (Telephoto PA)

Elaine Tanner en vedette

AUCKLAND — Lors de la première compétition de natation, à laquelle a pris part l'équipe canadienne qui effectuait une tournée en Nouvelle-Zélande, la jeune Elaine Tanner a battu deux records de Nouvelle-Zélande.

Elle a d'abord nagé le 110 verges-dos en une minute neuf secondes et six dixièmes, améliorant l'ancien record de six dixièmes de seconde qui appartenait à l'Américaine Judy Humbarger depuis 1966.

Par la suite elle a également amélioré d'une seconde et neuf dixièmes le record néo-zélandais du 220 verges quatre nages qui appartenait également à mademoiselle Humbarger en deux minutes 36 secondes et trois dixièmes.

Roach, promu à la tête de la Fondation

Un ancien pisteur de l'organisation des Red Wings de Détroit et ancien publiciste de la défunte ligue professionnelle de l'est, Paul Roach, vient d'être promu à la tête des relations publiques de la Fondation nationale canadienne du hockey.

Cette fondation a été créée par un groupe d'hommes d'affaires désireux de venir en aide à l'équipe Nationale de hockey du Canada et à l'intention de créer un fond qui disposerait de 100 bourses d'études chaque année à des jeunes joueurs susceptibles de renforcer l'équipe Nationale et qui servirait aussi à assurer le financement des équipes Nationales de Winnipeg et de Hull.

Jack Hargreaves, le secrétaire-gérant de la fondation, a déclaré que tous les efforts seraient faits pour constituer ce fond le plus rapidement possible mais que les effets de ces bourses ne se feraient pas sentir avant cinq ou même dix ans.

"Ellis est mon choix"

LOS ANGELES — Lors d'une entrevue télévisée Cassius Clay, le champion du monde déchu des boxeurs poids lourds, a déclaré qu'il favorisait Jim Ellis pour remporter le tournoi éliminatoire des boxeurs poids-lourds organisé par l'association mondiale de la boxe.

Il a cependant ajouté que tant qu'Ellis ne l'aurait pas battu sur le ring, il ne pourrait être considéré comme le véritable champion du monde. Cassius Clay a dit qu'avant de s'emparer du titre, il avait dû vaincre Sonny Liston à deux reprises.

Les E-U voteront demain sur l'open

CORONADO (Californie) — C'est au cours de son congrès annuel qui aura lieu samedi et dimanche à Coronado que la fédération américaine de tennis sera amenée à se prononcer pour ou contre l'open.

On pense également que la vague des "progressistes" à la tête desquels se trouve le président Robert Kelleher parviendra finalement à faire admettre le principe des compétitions ouvertes aux amateurs et professionnels malgré les efforts déployés récemment par les "conservateurs" emmenés par Alex Guerry, membre du comité directeur de l'U.S.L.T.A. et ex-président des associations du sud.

La fédération américaine se ralliera donc vraisemblablement à son homologue australienne pour soutenir les Britanniques dans leur épreuve de force contre la fédération internationale opposée à l'open.

Comme les Australiens, les Américains "conseilleront" à la fédération internationale de reconsidérer sa position lors de la réunion extraordinaire qu'elle convoquera prochainement à cet effet, afin de ne pas aggraver la situation et de rester en possession du contrôle du tennis mondial.

La fédération des Etats-Unis qui doit aussi permettre à ses joueurs de prendre part au prochain tournoi de Wimbledon, le premier "Wimbledon Open", se refusait par contre certaine de supprimer toute distinction entre amateurs et professionnels.

Selon M. Robert Kelleher, la fédération devrait pouvoir créer des statuts spéciaux aux professionnels qu'elle engloberait au même titre que les amateurs.

Les délégués des associations des 50 Etats se prononceront sur les trois questions suivantes:

1- Doit-on abolir toute distinction entre amateurs et professionnels?

2- Doit-on administrer les professionnels ou leur rechercher une forme quelconque de juridiction?

3- Les joueurs affiliés à l'U.S.L.T.A. peuvent-ils participer au prochain tournoi de Wimbledon?

Auckland — Nouvelle-Zélande — Le Montréalais Mike Belkin a franchi la deuxième ronde du tournoi international de tennis de Nouvelle-Zélande qui se déroule à Auckland, en disposant du Néo-Zélandais Kevin Woolcott 6-2, 6-1 et 6-3.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUÉBEC

-- Établi en 1880 -- C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacochetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE

159 o. rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS

3785 ouest, Jean-Talon RE 1-7601 Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE

7073 St-Denis, Montréal 10 272-8751

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

620 ouest, rue Dorchester Montréal 866-5886

BENOIT, DIRY & CIE

3300 Parc Lafontaine, suite 506 Montréal 24, Qué. 527-2463

LORENZO BELANGER & ASSOCIÉS

1980 ouest, rue Sherbrooke 937-4238

BESNER, TREMBLAY BOURDELAIS & CIE

426 ouest, rue St-Jacques 389-5995

PAUL E. BONNIER

360 St-Jacques, Montréal 1 842-4691

CLARKSON, GORDON & CIE

822 est, rue Mont-Royal 527-1314

COURTIS, FREDRICK, CHARTRE & CIE

507 Place d'Armes (suite 1100) 514-842-6651

DECARUEL, DECARUEL & L'ESPERANCE

50 ouest, Place Crémazie 381-8101

DENIS, DESMARIS, HOLE ET ASSOCIÉS

57, rue Saint-Jacques 845-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ

1411 Crescent, Montréal 23 845-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS

561 est, boul. Crémazie 381-8101

GLENDINNING, JARRETT GOULD & CIE

715 Carre Victoria 844-3307

MAHEU, NOËL, ANDERSON VALIQUETTE & ASSOCIÉS

360 o. St-Jacques, loc. 1223 842-9131

KENDALL, TRUDEL & CIE

1015 Côte Beaver Hall 866-8563

GÉRARD LABELLE

80 est, boul. Henri-Bourassa 384-9945

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE

110 ouest, Place Crémazie 381-9323

LACOURSE ET LAMARRE

2235 est, rue Sherbrooke 523-3189

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASSON, LUSSIER, NOISEUX, SENEAL

215 rue St-Jacques, Mt. 849-7791

LEBLANC & CIE

436 est, rue Laurier 276-2638

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU

360 St-Jacques, Suite 567 849-8331

MAHEU, NOËL, ANDERSON VALIQUETTE & ASSOCIÉS

507 Place d'Armes (suite 1100) 514-842-6651

MALLETTE, NORMANDIN & CIE

630 ouest, boul. Dorchester 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE

3500 Parc Lafontaine 526-0828

MCDONALD, CURRIE & CIE

630 ouest, boul. Dorchester 875-5140

COOPERS & LYBRAND

360 o. St-Jacques, loc. 1223 842-9131

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER SAINT-DENIS & CIE

360 o. St-Jacques, loc. 1223 842-9131

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASSOCIÉS

30 Place Crémazie 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE

1420 ouest, Sherbrooke, ch. 850 842-6812

NADON, NADON & ASSOCIÉS

215 ouest, rue St-Jacques 845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.

5 Place Ville Marie 866-9701

PROULX, D'ORSONNENS & CIE

360 ouest, Saint-Jacques 2004 VI 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE

La Tour de la Bourse 878-2691

RIDDELL, STEAD, GRAHAM & HUTCHISON

630 ouest, rue Dorchester 866-7351

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWLEY

Place Ville Marie 861-8531

THORNE, GUNN, HELLWELL & CHRISTENSEN

4926 ave. Verdun 769-3871

VIAU & ROBIN

4926 ave. Verdun 769-3871



Ski à "trois pattes!" Un garçonnet de neuf ans, Matthew Holdaway, de Longmont, Colorado, reçoit ci-haut quelques conseils du capitaine Ron Morrison, 28 ans, de Fort Atkinson, Wisconsin qui participent tous deux à un programme de réadaptation dispensé par l'hôpital Fitzsimons. De la technique du ski sur "trois pattes" ces deux handicapés savent déjà beaucoup après quelques semaines de rééducation. Le jeune Koldewey a perdu l'usage de sa jambe droite lors d'un accident subi sur la ferme de son père tandis que le capitaine Morrison fut pour sa part amputé après avoir été blessé au Vietnam. (Telephoto PA)

Records homologués

LONDRES — Les records mondiaux de 3:51.1 sur la distance d'un mille et de 3:31.1 sur la distance de 1,500 mètres, établis par l'Américain Jim Ryan, ont été reconnus officiellement à fait savoir hier la Fédération internationale athlétique amateur.

Le jeune athlète du Kansas a établi son record du mille à Bakerfield, Californie, le 23 juin et celui des 1,500 mètres à Los Angeles le 8 juillet.

Les autres records mondiaux ratifiés par la FIAA hier-ont tous été établis en 1967 à moins d'indication contraire.

Hommes: 100 verges, égalé en 9.1 secondes par les Américains Jim Hines le 13 mai à Houston, et Charlie Green, à Provo, Utah, le 15 juin.

Élections à Sherbrooke

SHERBROOKE — Les Castors de Sherbrooke de la ligue senior provinciale de hockey ont élu un nouveau bureau de direction en vue de la prochaine saison.

Monsieur Léandre Mercier, une personnalité en vue de la région, a été porté à la présidence et succèdera à Maitre Camille Messier qui termine son deuxième mandat. Monsieur Réal Veilleux a été élu premier vice-président et monsieur Guy Roy, second vice-président; monsieur Omer Giguère conserve son poste de secrétaire ainsi que monsieur Gérard Beaulieu qui demeure trésorier.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion 2100, rue DRUMMOND Montréal, 25 288-2152

Sam Goldwater Avocat 31 St-Jacques O., suite 400 845-3231 Bureau 739-2167 du soir

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RY

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

SUR LA SCÈNE
DES AMATEURS

"Petit Jean" et "Grand Jean"

Les autorités de la Canadian Arena et la direction des "Canadiens" avec l'approbation du président de la N.H.L., Clarence Campbell, renchéiront samedi soir, le succès de la semaine du hockey mineur qui vient de se terminer.

En effet, comme préliminaire au match entre les Canadiens et les Kings de Los Angeles, les amateurs pourront assister à compter de 7.00 p.m. à une joute entre deux professionnels, opposant "Les Jeunes Sportifs d'Hochelega" aux "Loisirs St-Vincent-Marie Strambi".

On imagine facilement la joie de ces petits bons hommes de pouvoir évoluer sur la même glace que leurs idoles. Cette joute sera d'ailleurs accrue puisque la fin de leur joute correspondra avec l'arrivée sur la patinoire des professionnels qui pourront côtoyer pendant quelques instants.

Les joueurs des deux jeunes équipes seront ensuite spectateurs à la rencontre régulière inscrite au calendrier de la Ligue Nationale.

Curling universitaire

Aujourd'hui et samedi se tiendra au Curling du Centre Sportif de l'Université de Montréal, le championnat interuniversitaire de Curling féminin.

La compétition débutera ce matin à 11h 00 pour se poursuivre jusqu'à 21h 00. Samedi, la journée débutera à 11h 00 et sera clôturée par un banquet à 17h 30.

Six équipes représenteront les universités Carleton, York, Waterloo, Montréal ainsi que le Collège MacDonald et le Rensselaer Polytechnic Institute.

Un tournoi à la ronde est prévu et la compétition promet d'être des plus intéressantes.

L'équipe de l'Université de Montréal sera composée de: Huguette Dupuis; Nursing I, Christiane Deslauriers; Réhabilitation II, Sylvie Tremblay; Réhabilitation II, Lise Pistono; H.E.C. II, Lise.

La récréation à Rivière-des-Prairies

Un coup d'oeil au programme des activités récréatives dans le district de Rivière-des-Prairies nous incite à souligner l'étroite collaboration entre les directions d'écoles et services paroissiaux de loisirs.

Quant aux commodités physiques, nous comptons des salles d'écoles et d'une paroisse, du gymnase et de la piscine du Scolastic Central où les adultes ont accès tous les mercredis soir.

D'intéressantes activités pour les enfants, adolescents et adultes apparaissent à l'horizon. Le hockey demeure un sport populaire pour les jeunes de ce district. On enregistre vingt et une équipes de hockey qui occupent plus de 250 adeptes. Le sport du hockey est mis sur pied grâce au travail bénévole d'une quarantaine de personnes de famille qui agissent comme instructeurs et des comités de loisirs St-Vincent et Sainte-Marthe.

Le programme: Dans chacun des centres, de 4h 30 à 6h 30, tous les jours, un programme est préparé à l'intention des enfants de 10 à 13 ans. D'autres activités spéciales se déroulent certains après-midi.

19e anniversaire des Chevaliers sportifs

Cette année le CLUB DES CHEVALIERS SPORTIFS INC. célébrera son 19e anniversaire avec brio. En effet, pour marquer cet événement, il y aura soirée récréative samedi à 20h30 à la Salle de Bal de l'hôtel ROYAL EMBASSY.

A l'occasion de cette réjouissance, il y aura couronnement de la REINE, laquelle sera choisie parmi les duchesses aspirantes à ce titre.

Le CLUB DES CHEVALIERS SPORTIFS a depuis 19 ans apporté sa contribution aux loisirs et au conditionnement sportif chez les jeunes de la métropole et des environs. N'ayant aucun but lucratif, le Club ne reçoit aucun octroi. C'est grâce au dévouement et au dynamisme de ses Directeurs et Moniteurs, qui sont d'ailleurs tous bénévoles, que le CLUB DES CHEVALIERS SPORTIFS a progressé si merveilleusement.

L'équipe Renault gagne

Le SAM Rally est généralement considéré comme le rallye des mises au point. On y rode le matériel et les hommes afin d'aborder le rallye international avec toutes les chances.

L'équipe Renault en remportant les 1ère et 3ème places de ce rallye, en plus du classement par équipe fait preuve de sa ferme résolution de remporter le championnat national.

Ce difficile rallye de 170 milles à travers les Laurentides était organisé par Ron Patterson et Jerry Tereny du Lower Canada Motor Club.

38 voitures étaient au départ - 20 à l'arrivée. Avec les première et troisième places allant aux Renault Gordini 1300 cc de Hart Gee - Doug Bland et Henri Biard - Guy L'Esperance, l'équipe Renault remportait par la même occasion la victoire d'équipe grâce à l'excellente performance de M. et Mme McElvin avec qui ils faisaient équipe.

6 Renault seront au départ du Winter Rallye d'hiver le 7 février.

Le Canadien ne fait qu'une
bouchée des Rangers, 5-2

par Jean-Paul Cofsky

Les Canadiens de Montréal ont atomisé les Rangers de New York hier soir au forum au compte de 5-2 pour porter le total de leurs victoires consécutives à onze et afficher ainsi une marque de 15 parties d'affilée sans défaite dans la ligue Nationale, division est.

Le Tricolore a consolidé son emprise en première place du classement de la division est dans la lutte torride actuelle à la course au championnat.

Cette série de onze victoires consécutives n'est que trois victoires de moins que le record de tous les temps établi par les Bruins de Boston il y a 38 ans.

Les Rangers ont été surclassés dans tous les départements de la joute: vitesse, technique, attaque, défense.

Si le Canadien avait voulu pousser les choses plus loin, il aurait réussi hier à déclasser les Rangers au casino, aux puces, au parchési, aux

échecs, aux dames ou encore au "poker". Au choix!

Un Canadien opportuniste

Le Canadien s'est montré des plus opportunistes en comptant deux buts rapides des le premier vingt, grâce à Dick Duff, sur un jeu précis de Béliveau et à Yvan Cournoyer, également sur un autre jeu du capitaine du Tricolore.

Huit punitions ont "décoré" cette première période, dont cinq aux Rangers.

À la deuxième période, les Rangers ont semblé connaître un regain de vie alors que Rod Seiling a réduit l'avance du Canadien à 2-1 mais les 15.000 spectateurs du forum en sont venus plutôt à la conclusion que la défensive de leurs favoris venait tout juste de s'accorder un petit brin de répit, l'ennuyance les tenailant.

L'omni-présent Provost

Claude Provost, qui rajoutait de joute en joute, a réveillé les siens à la fin de la seconde reprise et à compter de ce moment les Rangers étaient cuits.

Provost s'est emparé du disque à deux pas de Rogatien Vachon et s'est dirigé en trombe sur Giacomin à l'autre bout de la patinoire, qu'il a déjoué en rentrait dans le filet "puck and all".

Le coup de mort

Avec le compte à 3-1 en leur faveur, les Canadiens ont re-

trouvé leur ardeur du début de la joute. Sur un beau relais de Harper, Jacques Laperrière a foudroyé Giacomin d'un boulet pour porter le compte à 4-1, scellant le sort des New-Yorkais.

Camille Henry a bien déjoué Vachon moins d'une minute plus tard, mais il a dû profiter pour ce faire d'un autre instant d'inattention des

joueurs de Toe Blake. Trop peu, trop tard.

Avec le gardien de buts Giacomin retiré de son filet avec encore deux minutes de jeu à faire, Jean Béliveau a glissé paresseusement le disque dans la cage déserte des Rangers, à 19:37. Samedi le Canadien recevra la visite des Kings de Los Angeles au forum; un autre massacre en perspective.

LIGUE NATIONALE CLASSEMENT										
(DIVISION EST)										
	PJ	G	P	N	Bp	Bc	Pts			
Montréal	48	25	14	9	145	103	59			
Chicago	50	22	15	13	146	139	57			
Boston	49	24	18	7	174	144	55			
Toronto	48	23	17	9	138	106	54			
New York	48	22	18	8	140	131	52			
Détroit	49	19	22	8	156	162	46			
(DIVISION OUEST)										
Philadelphie	48	21	19	8	117	110	50			
Los Angeles	48	21	23	4	123	151	46			
Minnesota	47	18	20	9	113	139	45			
Pittsburgh	48	18	23	7	120	137	43			
St-Louis	47	17	22	8	100	115	42			
Oakland	50	10	29	11	99	142	31			



Premier but: Ci-haut, on assiste au premier but marqué par Dick Duff, hier soir, dans le triomphe de 5 à 2 encaissé par les Canadiens sur les Rangers de New York. Harry Howell (3) met Jean Béliveau (4) en échec mais c'est déjà trop tard, comme en fait foi la vignette.

HOCKEY

Hier
LIGUE NATIONALE
New York 2 Canadiens 5
Chicago 4 Boston 4
Los Angeles 8 Détroit 6
Oakland 3 Philadelphie 3
St-Louis 0 Pittsburgh 2

LIGUE AMERICAINE
Aucune partie
Aujourd'hui
LIGUE NATIONALE
Aucune partie

LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore
Springfield à Cleveland
Buffalo à Rochester
Québec à Phoenix
Hershey à Vancouver

CHICAGO
BOSTON

SOMMAIRE:
Première période:
1 - Boston, Hodge (14) 1:08
2 - Chicago, C. Maki (4) 2:21
3 - Chicago, D. Hall (13) 3:24
Punitions - Springfield 7:18 Philo 10:36
Deuxième période:
4 - Boston, Stanfield (16) 11:34
5 - Chicago, Mikita (28) 11:39
Punitions - Sanderson 2:06 R. Hall 5:09
McKenzie, Martine 5:48, Philo 11:27, Martin 17:00
Troisième période:
6 - Boston, Westfall (8) 8:50
7 - Boston, Orr (10) 13:01
8 - Chicago, D. Hall (14) 19:00
Punitions - D. Hall 6:09, Martine 11:08
Minor: mauvaise conduite

OAKLAND
PHILADELPHIE 3

Première période:
1 - Philadelphie, Kennedy (6) 2:49
2 - Oakland, Brennan 4:15
Punitions - Van Impe 5:05, Laforce 7:16
Brennan 7:36, Baum 13:28
Deuxième période:
3 - Oakland, Baum 1 6:26
4 - Oakland, Baum 15 11:45
Aucune punition
Troisième période:
5 - Philadelphie, Sutherland 15 9:11
6 - Philadelphie, Blackburn 5 14:48
Punitions - Dornhoefer 2:18, Hoekstra 3:46, Kennedy, Boyer 4:17

VU
DES
GRADINS

Le KITCHENER de WALLY KULLMAN est présentement à son meilleur et le CANADIEN JUNIOR ne devra pas perdre bien des parties d'ici la fin du calendrier s'il désire les devancer au premier rang.

Le confrère CLAUDE MOUTON se défend bien comme instructeur du club ROSEMONT de la ligue Métropolitaine.

EMILE COUTURE du THETFORD MINES prétend que son club remportera encore les éliminatoires de la ligue junior "A" du Québec. "Nous allons réserver des surprises aux RANGERS de DRUMMONDVILLE qui viennent de remporter le championnat de la ligue", de déclarer EMILE au Forum dimanche dernier.

EMILE était venu voir à l'oeuvre ses anciens du THETFORD qui sont au nombre de 6 avec le "p'tit" CANADIEN. Ce sont REJEAN HOULE, GILBERT PERRAUD, ANDRE GAUDETTE, MARC TARDIF, PAUL LESSARD et MICHEL JACQUES.

Un excellent joueur de hockey à surveiller, ce soir, au Forum, dans le camp des MARLBOROS sera le rapide TERRY CAFFERY, incidemment le frère de JACK CAFFERY.

Le rapide STEVE ATKINSON du Niagara Falls n'a pas joué une mauvaise partie contre le Canadien junior cette année. Seulement au FORUM en 3 parties, il a compté 6 buts et mérité plusieurs assistances.

YVAN PRUDHOMME, éclaircur des Rangers dans la province, déclare à qui veut l'entendre que MARCEL DIONNE va devenir un autre RODRIGUE GILBERT, un joueur qu'il avait découvert avec JEAN RATELLE il y a une dizaine d'années.

Le CANADIEN JUNIOR tentera de poursuivre sur son élan victorieux, ce soir, alors qu'il recevra la visite des MARLBOROS de TORONTO de GUS BODNAR un club qui vise lui aussi le premier rang. Le club ferme des Leafs de Toronto n'est plus qu'à 6 points de la tête, détenue par les Rangers de KITCHENER.

On sait que lors de la dernière partie entre les MARLBOROS et le CANADIEN JUNIOR on était venu près d'assister à une bagarre générale à la fin de la partie alors que l'as défenseur des MARLBOROS, BRAD PARK, était sauté sur REJEAN HOULE pour lui faire un mauvais parti. HOULE qui à cette période souffrait d'une fracture de la mâchoire avait vu par PIERRE BOUCHARD se porter à son secours. Ce dernier avait obligé PARK (qui pleurait de rage) à se calmer. PARK avait perdu 6 dents plus tôt dans la partie sur un coup de HOULE.

Le FORUM ne sera pas assez grand une autre fois dimanche soir alors que TURK BRODA et son LONDON seront en ville pour la dernière fois de l'année. LONDON qui a toujours favorisé le hockey rude, a toujours donné du fil à retordre à l'équipe de Montréal. On sait que pas moins de 5 joueurs du club de BEDARD ont été blessés lors de la dernière joute contre cette équipe. Le tout s'est d'ailleurs terminé avec une bagarre générale avec 7 secondes à jouer.

Selon les plus vieux au Forum, même à l'époque des BELIVEAU, GEOFFRION et MOORE, on a jamais enregistré une assistance de 15.680 personnes aux parties du junior comme à l'occasion de la joute de dimanche dernier contre NIAGARA FALLS.

Compteurs
de la LHN

SECTION EST			
	B	A	Pts
S. Mikita, Chi.	28	28	56
B. Hull, Chi.	35	20	55
Esposito, Bos.	25	28	53
G. Howe, Del.	23	26	49
Stanfield, Bos.	16	32	48
Devecchio, Dét.	15	33	48
J. Ratelle, N.Y.	17	30	47
Wharram, Chi.	16	31	47
R. Gilbert, N.Y.	18	28	46
J. Bucyk, Bos.	21	24	45
N. Ullman, Dét.	24	19	43
J. McKenzie, Bos.	16	27	43
P. Goyette, N.Y.	17	25	42
J. Béliveau, Mtl.	19	22	41
Williams, Bos.	15	25	40

SECTION OUEST			
	B	A	Pts
Bathgate, Pit.	17	23	40
L. Angotti, Phi.	10	30	40
R. Cullen, Mi.	11	19	38
Hampson, Oak.	11	25	36
Stratton, Pit.	16	19	35
Rochefort, Phi.	14	20	34
Boudrias, Mi.	10	23	33
Connolly, Mi.	18	14	32
Schinkel, Pit.	12	20	32
Dornhoefer, Phi.	10	22	32
Hoekstra, Phi.	14	16	30

LOS ANGELES 8
DETROIT 6

Première période:
1 - Détroit, Devecchio 15 5:30
2 - Détroit, Smith 12 8:18
3 - Los Angeles, Platt 17 8:43
Punitions - White 7:01, 12:32, Jarrett, Mcneil 15:58, Douglas 18:55
Deuxième période:
4 - Los Angeles, R. Lemieux 7 5:09
5 - Los Angeles, R. Hughes 7 6:19
6 - Los Angeles, Platt 17 7:15
7 - Détroit, Smith 13 7:47
8 - Los Angeles, Irvine 11 8:14
9 - Los Angeles, White 6 12:20
Punitions - Watson 2:06, Anderson 4:55, White 15:43
Troisième période:
10 - Détroit, Howe 23 1:18
11 - Détroit, Smith 14 1:58
12 - Los Angeles, Platt 18 8:17
13 - Los Angeles, R. Lemieux 8 16:09
14 - Los Angeles, Lemieux 8 19:48
Punitions - R. Hughes 3:29, Mcneil 11:53, Anderson 15:29

CONTACT

Roger LABONTÉ

Chantigny est-il allé trop loin?

Le confrère Louis Chantigny de "La Patrie" a choqué de chastes oreilles et quelques purs "apôtres" du sport amateur au Québec en disant leur fait à plusieurs associations de bénévoles à la tribune du Club Médaille d'Or (de la Palestre Nationale) mercredi soir. Sur bien des points, celui qui est actuellement le président de l'Association cycliste canadienne avait droitement raison! En effet, affirmer que dans notre milieu canadien-français du sport amateur, nous avons la suffisance facile n'est certes pas fausser la vérité.

Le plus drôle de toute l'affaire, c'est que cette cause-choc, que personne n'attendait, a produit des effets qui donneront à penser sur la philosophie de "certains apôtres", philosophie que justement Chantigny voulait dénoncer par son réquisitoire en faveur d'une sensibilisation accrue des Québécois pour tout ce qui touche l'olympisme, l'athlétisme tout court.

Quant on songe que n'ayant su plaire à son auditoire parce qu'il s'est refusé les mots faciles et élogieux, Chantigny s'est vu mettre en demeure de retirer certaines de ses expressions; que l'on a même défendu au technicien de la station CKVL de quitter l'endroit en possession de la bobine sur laquelle les propos du conférencier étaient enregistrés, c'est à pleurer... ou à pouffer de rire.

Venant de personnes que l'on dit sérieuses, dévouées depuis de nombreuses années au sport amateur par l'entremise de la Palestre Nationale, des réactions aussi enfantines laissent perplexes!

Le conférencier a eu un tort. Il s'est montré un peu injuste envers la Palestre Nationale et les 13 anciens présidents qui assistaient à ce dîner en négligeant de faire état des réalisations nombreuses de cette organisation. Toutefois, s'il l'avait fait longuement, c'eût été sans doute une nouvelle occasion d'ajouter à la suffisance qu'il voulait précisément dénoncer.

Chantigny n'a dit aucun mal de la Palestre Nationale laquelle lui-même appartient à titre de membre-directeur. Il s'est borné à généraliser, sans doute un peu trop, des propos qu'il voulait explosifs dans le but d'éveiller son auditoire au problème que pose l'apathie générale vis-à-vis l'athlétisme, en regard des olympiques que le maire Jean Drapeau tente d'obtenir pour Montréal.

Qu'on ait pris les propos de Chantigny au pied de la lettre, qu'on se soit senti visé par sa dénonciation de banquets qui, trop souvent, a-t-il qualifié de "beuveries", il fallait s'y attendre. Mais il eût été plus important de passer outre, "d'enregistrer" le tout sans brocher, en songeant que la Palestre était loin d'être la seule organisation mise en cause.

La faute en est au "comptoir aux illusions"

Au risque d'ajouter à ce qui fut dit, quand donc les organisations sportives réaliseront-elles que journalistes reporters de la radio, cameramen et photographe n'ont pas que leur unique réception à couvrir; qu'il leur faut constamment lutter contre la montre pour assurer leurs reportages. Quand on annonce la tenue d'un banquet pour 5 hr 30, il ne devrait pas forcément débuter à 6 hr 45. Tous commentent la même omission et ne semblent pas réaliser que le "comptoir aux illusions" sera toujours là pour les accueillir une fois le souper terminé.

Somme toute, il est rare que de telles "vérités" soient dites à la tribune de nos mouvements sportifs. Chantigny a indéniablement fait preuve d'un certain courage en parlant de la sorte, bien qu'il eût peut-être été préférable de choisir une meilleure occasion, un auditoire plus réceptif! Que ceux qui veulent continuer à se voiler la face puissent le faire mais on reconnaîtra qu'il devient de plus en plus urgent de sensibiliser le Tout-Québec à l'athlétisme si un jour prochain nous voulons être les hôtes de la manifestation sportive la plus éblouissante entre toutes: les jeux olympiques.

les MOTS-CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- Petite pièce de monnaie - Négation - Branche de palmier
- Fatiguée et amaigrie - Puits vertical où l'on dépose les grains
- Coup de baguette - Meuble pour dormir - Patriarcale biblique
- Triage - De la queue
- Comm. de Seine-et-Marne - Bruts, ce qui frappe l'oeil - D'un verbe gai
- Un des trois groupes d'oiseaux du Tout - Et le reste
- Genre de poisson téléostéen - Part. passé du verbe rire - Voyelles jumelles - Note de musique
- Sert à encourager - Horloge d'appartement
- Oncle américain - Double stade
- Matière gluante - Pas beaucoup
- Aisée à porter - Post
- Facilité sentiment
- Comm. de Belgique - Incinération, déclivité

Solution d'hier

- 1 - CAPDESABLE V
- 2 - ACRIOMIEUSE
- 3 - NAIS UNISIL
- 4 - ARTODE M SU
- 5 - RIETADAR M
- 6 - DARDANELLAS
- 7 - ITE STIPITES
- 8 - ERINEREITE
- 9 - RENOMESON V
- 10 - ETYETTRONE
- 11 - ENOLORALES
- 12 - USINES ENEE

Lombardi abandonne!

GREEN BAY, Wisconsin (PA) - Vince Lombardi a abandonné hier son poste de pilote des champions mondiaux Packers de Green Bay et a nommé son assistant de longue date Phil Bengtson comme successeur.

Lombardi demeurera toutefois gerant général des champions.

FORUM

CE SOIR à 7 HEURES P.M.

(PROGRAMME DOUBLE)

HOCKEY - LIGUE JUNIOR

DEL'ONTARIO

TORONTO vs CANADIENS

Ligue Intercollegiale

COLLEGE LOYOLA vs

SIR GEORGE WILLIAMS

PRIX: SIÈGES RÉSERVÉS: Loges, Promenade et Mezzanine: \$2.00 - Amphithéâtre: \$1.00 - ADMISSION GÉNÉRALE: \$1.00 - ENFANTS: 50 sous DANS LES SECTIONS NON RÉSERVÉES SEULEMENT.

Billets MAINTENANT en vente.

PITTSBURGH
ST-LOUIS

SOMMAIRE:
Première période:
1 - Pittsburgh, Rivard (1) 6:40
2 - Pittsburgh, Rivard (2) 18:07
Punitions - McCallum 1:22,

Washington étudie la prolongation éventuelle du service militaire

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a révélé hier soir que la question d'une prolongation éventuelle du service militaire obligatoire, d'une durée actuellement fixée à deux ans, entre dans le cadre des mesures spéciales que le président Johnson pourrait émettre pour faire front à la situation en Asie.

Le porte-parole de la présidence, M. George Christian, a reconnu que cette question est actuellement à l'étude, bien qu'aucune décision n'ait encore été prise à ce sujet.

Il a toutefois précisé qu'une décision de ce genre, si elle était prise, serait directement liée elle aussi à la crise coréenne qui, a-t-il dit, "demeure extrêmement sérieuse" plutôt qu'à la situation au Vietnam.

M. Christian a indiqué à ce propos que la question d'un éventuel renforcement des effectifs américains au Vietnam n'a pas été évoquée jusqu'à présent au cours des délibérations du président Johnson avec les responsables de son administration.

M. Christian avait déjà indiqué au début de la journée que le rappel sous le drapeau d'un certain nombre de techniciens et spécialistes figure également au rang des pouvoirs plus étendus que M. Johnson pourrait émettre à demander au Congrès. Mais il a refusé de fournir de plus amples précisions sur les nombreuses autres mesures qui sont actuellement débattues au sein de l'Administration.

L'URSS a doublé le nombre de ses fusées nucléaires

WASHINGTON (AFP) — Le nombre des missiles nucléaires intercontinentaux situés sur des plates-formes en territoire soviétique et capables d'atteindre les Etats-Unis a plus que doublé en un an, a déclaré M. Robert McNamara, dans un rapport au Congrès qui marque le terme de sa mission de sept années à la tête du département de la défense.

Au premier octobre dernier l'Union soviétique disposait de 720 ICBM alors qu'elle n'en possédait que 340 en 1966.

En outre, a-t-il ajouté, nos services de renseignements signalent que les Soviétiques disposent aussi de 130 autres missiles balistiques dont trente sont embarqués à bord de sous-marins nucléaires et destinés à des objectifs aux Etats-Unis et une centaine à bord de sous-marins conven-

tionnels et qui sont vraisemblablement destinés à l'Europe.

Les Etats-Unis ont 1.054 ICBM à terre et 656 autres à bord de sous-marins nucléaires.

"Nous estimons que la puissance soviétique en matière d'ICBM s'accroît encore au cours des prochaines années mais à un rythme bien moindre que ces derniers mois", ajoute M. McNamara.

"Notre force stratégique est supérieure à celle des Soviétiques, mais il reste que l'Union soviétique peut détruire les Etats-Unis même après avoir reçu tout le poids de notre première intervention.

Le rapport de M. McNamara au Congrès ne compte pas moins de 35 pages consacrées à la défense stratégique à longue portée et aux ripostes soviétiques éventuelles.

Rapport économique de la Maison-Blanche

1968 sera une année d'expansion soutenue pour les Etats-Unis

WASHINGTON (AFP) — 1968 sera une année d'expansion soutenue pour les Etats-Unis mais, même si le relèvement des impôts demandé par le président Johnson est approuvé rapidement par le Congrès, les prix augmenteront d'un peu plus de trois pour cent, prévoient les conseillers économiques de la Maison-Blanche dans leur rapport annuel transmis hier au Capitole.

"A la fin 1967, l'économie était dans une forte position pour s'engager dans sa huitième année d'expansion ininterrompue", déclarent les conseillers. "En assumant que le programme fiscal du président sera adopté au début de la session législative actuelle, le produit national brut devrait atteindre environ 846 milliards de dollars en 1968 — sur la base de l'estimation de 785 milliards pour 1967", ajoutent-ils. "A-

près ajustement pour une augmentation globale des prix prévue à quelque peu au-dessus de 3 pour cent, l'estimation moyenne impliquerait une augmentation d'un peu plus de 4 pour cent du produit national brut", poursuivent-ils.

Le rapport précise que l'expansion pourrait se développer à un rythme un peu trop rapide au début de 1968. Mais, ajoute-t-il, le relèvement des impôts devrait assurer un rythme adéquat ensuite.

Dans le message au Congrès qui accompagne le rapport, le président Johnson déclare que sa politique économique 1968 vise cinq objectifs: 1) remettre en ordre les finances publiques; 2) ralentir la course des prix et des salaires; 3) progresser vigoureusement vers le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements; 4) traiter efficacement les problèmes urbains; et 5) accroître les possibilités d'amélioration sociale des citoyens des Etats-Unis, surtout des plus défavorisés. Les moyens qu'il expose pour atteindre ces buts sont dans l'ensemble ceux qui avaient déjà été annoncés dans les messages sur l'état de l'Union et sur la balance des paiements. Le principal est la surtaxe de 10 pour cent sur les impôts qui doit à la fois réduire le déficit budgétaire, freiner les pressions inflationnistes et par contre-poids aider la balance des paiements.

Mao et les billards

PEKIN (AFP) — Les employés "révolutionnaires" de l'hôtel Hsinchiao ont décidé de fermer le bar de cet établissement que fréquentent tous les étrangers résidant à Pékin ainsi que les visiteurs de passage.

D'autre part, le comité révolutionnaire de l'hôtel a jugé incompatible avec l'esprit animant cette période révolutionnaire le maintien de trois billards installés dans ce même bar.

Une affiche indique que l'espace occupé jusqu'à présent par les billards sera employé à la diffusion de la pensée de Mao Tse tung.

Johnson lance un appel pour une modération des prix et salaires et pour la surtaxe

WASHINGTON (AFP) — Le président Johnson a lancé hier un nouvel appel au Congrès pour qu'il relève rapidement les impôts aux Etats-Unis et aux syndicats et au patronat pour qu'ils fassent preuve de modération dans le domaine des prix et des salaires.

Au cours d'une allocution prononcée à l'occasion de la signature du message économique transmis au Capitole, le chef de l'exécutif a déclaré que "même dans une période de prospérité continue et sans égale des défis se dressent qui demandent des sacrifices que certains semblent peu désireux de faire". Il a demandé au Congrès d'adopter d'urgence la surtaxe de 10 pour cent sur les impôts qui ne coûtera aux Américains qu'un cent sur chaque dollar qu'ils gagnent. Il a pressé les leaders syndicaux et les chefs d'entreprises de ne pas se laisser tenter par "l'appât trompeur de prix en hausse et d'augmentations de salaires excessives".

L'affaire du "Pueblo" et l'offensive communiste au Sud-Vietnam pourraient faciliter l'adoption par le Congrès

du relèvement de 10 pour cent des impôts demandé par le président Johnson, estime-t-on dans les milieux économiques de Washington. Elles risquent néanmoins de compliquer les problèmes financiers auxquels fait face l'Administration.

Certes, souligne-t-on dans ces milieux, on ne pourra juger de l'impact de la crise asiatique actuelle sur l'économie américaine que lorsque le président Johnson aura fait connaître les mesures qu'il entend prendre pour y parer. Il est évident toutefois que les décisions qui, selon les milieux informés, seraient envisagées par le chef de l'exécutif — augmentation de l'aide militaire à la Corée du Sud, rappel de nouveaux réservistes sous les drapeaux, possibilité d'un renforcement des troupes américaines en Corée — entraîneront, si elles sont prises, une augmentation des dépenses du département de la défense. En outre, remarque-t-on, le budget du Pentagone, à 79 milliards de dollars, a été calculé au plus serré et sur la prévision d'un relatif plafonnement de l'activité militaire au Vietnam.

Suez: l'ONU multiplie son effort de médiation

JERUSALEM (AFP) — Le Dr Gunnar Jarring, envoyé spécial de M. Thant au Moyen-Orient, quittera Israël ce matin pour rejoindre son quartier général de Nicosie.

Au début de la semaine prochaine, le Dr Jarring se rendra successivement au Caire et à Jérusalem pour tenter d'une part de trouver une solution au problème du dégagement du canal de Suez et d'autre part de mener à bien la mission qui lui a été confiée par la dernière résolution du Conseil de sécurité sur le règlement du conflit israélo-arabe.

Dans les milieux politiques israéliens, on se refuse à préciser l'objet de l'entretien qu'a eu hier le Dr Jarring avec M. Abba Eban, ministre des affaires étrangères, mais on souligne que le problème des navires bloqués dans le canal de Suez a simplement été évoqué dans le cadre d'une discussion générale.

"C'est maintenant à l'Egypte de jouer", dit-on à Jérusalem, en affirmant qu'Israël ne rejette nullement les termes de la résolution britannique, contrairement aux allégations égyptiennes.

Cette résolution, ajoute-t-on, n'exige en effet aucune mesure d'évacuation israélienne des

territoires occupés comme condition préalable à l'ouverture de négociations.

Les efforts de Thant

NATIONS UNIES (AFP) — Dans un rapport consacré à la genèse de l'incident israélo-égyptien du 30 janvier ayant abouti à la cessation des opérations d'évacuation de la quinzaine de navires bloqués dans le canal de Suez U Thant a fait état des efforts diplomatiques qu'il a déployés pour convaincre le gouvernement israélien que le projet de la République arabe unie de procéder à une prospection de débouchés nord du canal outre celle des débouchés sud était "raisonnable" et comporterait d'autant moins de risques pour la sécurité d'Israël qu'il serait sous la surveillance constante des observateurs de l'ONU.

Ce rapport précise que, le 26 janvier dernier, le secrétaire général a prié le représentant permanent d'Israël de transmettre à son gouvernement son vœu que celui-ci ne maintiendrait pas son insistance que les travaux de prospection envisagés par la République arabe unie portent uniquement sur les débouchés sud du canal.

Nixon pose sa candidature

NEW YORK (AFP) — M. Richard Nixon a officiellement annoncé hier qu'il briguerait l'investiture du parti républicain en tant que candidat à la présidence aux élections de novembre.

Dans une lettre aux citoyens du New Hampshire, Etat où il devra bientôt affronter M. George Romney, gouverneur du Michigan en cours d'élection primaire, M. Nixon déclare que "la paix et la liberté du monde et celle de l'Amérique dépendra des décisions que prendra le prochain président des Etats-Unis. L'Amérique a besoin d'un nouveau chef pour ces années critiques", ajoute-t-il.

M. Nixon est âgé de 55 ans. Avocat, il fit ses débuts dans la politique nationale en 1946 en tant que délégué de Californie à la Chambre des représentants. Il devint sénateur en 1951 et fut le coéquipier du président Eisenhower de 1953 à 1961.

Il tenta de succéder au général Eisenhower en 1960 mais fut battu de justesse par M. John F. Kennedy.

M. Nixon voulut faire sa rentrée politique en 1962 en tant que gouverneur de Californie mais il fut battu dans

son Etat natal par M. Pat Brown, un démocrate, qui dut, à son tour, s'incliner l'an dernier devant l'ancien acteur, républicain, Ronald Reagan.

Après son humiliante défaite en Californie, M. Nixon avait annoncé avec amertume aux journalistes qu'il se retirait définitivement de la vie politique. "Vous n'aurez plus de Nixon à prendre pour tête de turc, Messieurs. Vous assistez, en ce moment, à ma dernière conférence de presse", dit-il.

Il se rétracta deux ans plus tard au cours d'un dîner politique à Washington. "J'espère, dit-il, que l'on peut pardonner à un homme de se mettre en colère une fois tous les 16 ans."

Il appuya la candidature de M. Barry Goldwater (extrême droite) en 1964.

Dans l'éventail politique républicain, M. Nixon se situe actuellement entre les "super-égyptiens" tels que M. Ronald Reagan et les "semicolombes" telles que M. George Romney, gouverneur du Michigan.

Il s'oppose, par exemple, à la doctrine du "droit de suite" de l'ennemi au Cambodge ou au Laos.

CAMARO À GAGNER!

FAITES UN



ESSAI SUR ROUTE DE L'EXCELLENCE

Passez aujourd'hui même chez un des concessionnaires CHEVROLET-OLDSMOBILE du MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN



Le prix: Un coupé hardtop Camaro équipé ainsi: moteur 6 cylindres, transmission automatique, servo-direction, servo-freins, radio à boutons-poussoirs, ceintures et baudriers de luxe, immatriculation et toutes taxes fédérales et provinciales comprises.

VOUS POUVEZ ÊTRE L'UN DES 6 CHANCEUX QUI GAGNERONT UNE CAMARO DANS LE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

*** CE MOIS-CI SEULEMENT * AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT * GRATIS ***
ESSAYEZ UNE DE CES MAGNIFIQUES VOITURES:
CHEVROLET • CHEVELLE • CHEVY II • CORVAIR •
CAMARO • OLDSMOBILE • EPIC •
LA DIFFÉRENCE EST GRANDE... NOUS ALLONS LE PROUVER! ET N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS POUVEZ GAGNER UNE CAMARO

Passez aujourd'hui chez le concessionnaire Chevrolet-Oldsmobile. Faites un Essai sur route de l'excellence General Motors et remplissez un bulletin de participation. C'est tout. Mais ne manquez pas cette occasion pour découvrir ce que le Symbole d'Excellence veut dire sur la route. Il vous suffira de quelques minutes. Alors, regardez bien, écoutez bien, et vous constaterez la supériorité évidente des voitures GM sur les autres voitures 1968. Des voitures vous attendent pour un Essai sur route. Allez vous convaincre de la supériorité totale des voitures GM que nous vendons: supériorité en style, en tenue de route, en qualité, en valeur. Vous serez accueilli à bras ouverts. Mais pressez-vous, le concours de l'Essai sur route se termine à la fin de février. Et qui sait? Peut-être serez-vous l'heureux gagnant d'une Camaro.

Offre exclusive des concessionnaires GENERAL MOTORS: une chance de gagner une sensationnelle Camaro et de faire l'ESSAI SUR ROUTE DE L'EXCELLENCE.

PLAMONDON CHEVROLET OLDSMOBILE LTEE., 1580 rue Amherst, 527-9121

BARNABE MOTORS LTD., 925 Boul. Laurentien, St-Laurent, Que. 744-6401

PARKWAY MOTORS MONTREAL LTD., 3700 est. rue Ste-Catherine, 326-4471

Sortie 17, Route Transcanadienne, St-Laurent, Que. 332-1673

JOHN GRAVEL AUTOMOBILE LIMITEE, 680 rue Victoria, St-Lambert, Que. 671-5501

CLERMONT MOTOR LIMITED, 5263 rue St-Denis, 279-6301

J.P. CHARBONNEAU AUTOS LTEE., 3700 est. rue Ste-Catherine, 326-4471

PARK AVENUE CHEVROLET LTEE., 5000 est. rue Jean-Talon, 275-9811

DUVAL MOTORS (1960) LTD., 529 est. rue Jarry, 273-5111

SNYDER AUTOMOBILES LTD., 2150 rue Notre-Dame (coin 21e avenue), Lachine, Que. 837-6651

HAROLD CUMMINGS LTD., 2555 ouest, rue Jean-Talon, (près Boul. Decarie), 239-1911

CHEVROLET MOTOR SALES COMPANY OF MONTREAL LTD., 2083 ouest, rue Ste-Catherine, 823-6781

DOYLE MOTORS LIMITED, 4501 ave Bonaventure, Verdun, Que. 769-4501

SALOIS AUTOMOBILES LIMITEE, 610 Boul. Labelle, Chomedey, Ville de Laval, Que. 888-3892

LALONDE CHEVROLET OLDSMOBILE LTEE., 4411 Boul. de la Concorde, Ville de Laval, Que. 324-4411